



BPCE
ASSURANCES

**RAPPORT
ANNUEL
FINANCIER
2023**

Sommaire



1

Rapport de gestion



1. 2023, une année commercialement dynamique, marquée par un contexte macro-économique favorable et pénalisée par des événements climatiques

L'année 2023 a été très dynamique commercialement avec un chiffre d'affaires qui atteint 16,4 milliards d'euros, en progression de 14 %.

La collecte brute Épargne s'est établie à 12,7 milliards d'euros en affaires directes, niveau jamais atteint par le passé, en croissance de 16 %. Les unités de compte ont représenté 51 % (+12 points sur un an) de la collecte brute totale. L'Assurance des emprunteurs (ADE) a continué de voir son chiffre d'affaires progresser (+8 %) malgré le contexte de fort repli des octrois de prêts immobiliers. La Prévoyance individuelle a bénéficié de la poursuite du déploiement de l'offre dans les Caisses d'Épargne, ainsi que du déploiement du produit Homme Clé dans les deux réseaux.

Le contexte économique de hausse des taux a conduit BPCE Assurances à accroître le taux de revalorisation moyen de ses contrats d'assurance épargne : 3,00 % brut de frais en hausse de 70 points de base par rapport au taux moyen de 2,30 % en 2022.

En Assurance non vie, le chiffre d'affaires 2023 dépasse la barre symbolique des 2 milliards d'euros, en progression de 5 % par rapport à 2022, en lien avec la progression du portefeuille et des hausses tarifaires. Le portefeuille atteint 7,2 millions de contrats, en augmentation de 3 %, porté par la dynamique des ventes dans les deux réseaux.

Le résultat opérationnel de BPCE Assurances s'établit à 477 millions d'euros (en hausse de 99 % par rapport aux données pro forma IFRS 17 et IFRS 9 de 2022), grâce à une stabilisation de l'environnement économique en 2023 et à la progression des marges d'assurance des activités Épargne et Assurance des emprunteurs. L'année 2023 est néanmoins marquée négativement en assurances non vie par l'impact des événements climatiques exceptionnels (tempêtes et inondations de 2023 vs grêle en 2022) et des faibles cessions en réassurance.

2. Un chiffre d'affaires global en forte croissance

Après une année 2022 stable, l'année 2023 a connu une activité commerciale très dynamique notamment sur le métier Assurances de personnes (+15 %).

Avec 12,7 milliards d'euros de primes en affaires directes, la collecte en Assurance vie enregistre une forte augmentation (+16 %) par rapport à 2022, en lien avec la commercialisation de supports obligataires en unités de compte. Les primes en unités de compte progressent ainsi de 48 % en 2023 et s'établissent à 6,6 milliards d'euros ; elles représentent 52 % de la collecte brute totale en 2023, taux en hausse de 11 points par rapport à 2022 et supérieur au marché de 12 points. La collecte brute sur les fonds en euros est en baisse de 6 % pour s'établir à 6,1 milliards d'euros.

À 1,5 milliard d'euros, les cotisations de Prévoyance individuelle et d'Assurance des emprunteurs (ADE) progressent

à un rythme soutenu (+8 %). Les cotisations de Prévoyance individuelle sont en hausse de 8 %, croissance principalement portée par le réseau Caisse d'Épargne (+10 %) qui représente 44 % de l'activité. Les cotisations d'Assurance des emprunteurs sont en hausse de 17 % grâce au dynamisme commercial, passé et actuel, des réseaux et à l'évolution de la quote-part de coassurance des affaires nouvelles depuis le 1^{er} janvier 2020 (passage de 34 % à 50 %).

En Assurance non vie, le portefeuille atteint 7,2 millions de contrats, en augmentation de 3 %, porté par la dynamique des ventes dans les deux réseaux tant sur le marché des particuliers que des professionnels. Les primes acquises 2023 dépassent la barre symbolique des 2 milliards d'euros, en progression de 5 % par rapport à 2022, en lien avec la progression du portefeuille et des cotisations moyennes (impactées par les hausses tarifaires).



2.1. MÉTIER ASSURANCES DE PERSONNES – FRANCE & LUXEMBOURG

Chiffre d'affaires – affaires directes

Chiffre d'affaires (en M€)	2022	2023	Variation
Total Épargne	10 944	12 670	+ 16 %
Prévoyance individuelle	324	349	+ 8 %
Assurance des emprunteurs	1 025	1 109	+ 8 %
Total Prévoyance	1 349	1 459	+ 8 %
Total Assurances de personnes	12 293	14 129	+ 15 %

Assurance vie – Épargne

France

En raison des annonces du gouvernement sur la revue du taux des livrets réglementés (PEL, Livret A, LDD, etc.), notamment le taux de 3,00 % en février 2023 pour le livret A, la concurrence du Livret A et du LDD est restée importante cette année. La collecte sur ces deux livrets a atteint 40 Md€ (+33 Md€ vs 2022).

La collecte globale du secteur de l'assurance vie française a enregistré une hausse de 5 % par rapport à 2022 pour atteindre 153 Md€ (2022 : 145 Md€).

Les prestations servies augmentent de 14 % (151 Md€). L'encours des contrats d'assurance vie du marché augmente quant à lui de 4 % (1 923 Md€).

Dans un contexte de hausse des marchés financiers et en dépit du rendement croissant des fonds euros en lien avec la hausse des taux, la collecte investie sur les supports en unités de compte augmente de 8 %, avec 62 Md€ de collecte pour l'ensemble du marché. La part investie sur ces supports représente 41 % (+0,8 point par rapport à 2022).

Dans ce contexte, les primes collectées par BPCE Assurances en France sont en forte hausse, de 19 %, pour atteindre 12,4 Md€ (affaires directes). Cette forte dynamique s'explique notamment par la commercialisation de supports obligataires en unités de compte.

Le chiffre d'affaires dans les Caisses d'Épargne en France s'établit à 7 835 M€ (+22 % vs 2022) avec plus de 1 491 000 polices en portefeuille. Depuis début 2021, les produits Caisses d'Épargne sont également distribués par BPCE Life (177 M€ soit +95 M€ vs 2022). 81 % du chiffre d'affaires de l'entité BPCE Vie est réalisé sur le segment « haut de gamme », principalement avec les produits Millevie Premium et Infinie.

Le chiffre d'affaires dans les Banques Populaires en France s'établit à 4 527 M€ en hausse de 14 % sur un an. Le chiffre d'affaires des contrats multisupports à destination du segment de clientèle relevant de la gestion de patrimoine, sur BPCE Vie, s'établit à 2 457 M€ (+10 %) grâce au produit Quintessa lancé en 2015 et qui représente 92 % du chiffre d'affaires de ce segment, avec un taux d'UC en augmentation de 8 points pour atteindre 49 %. Dans le même temps, la collecte des multisupports à destination du segment grand public enregistre une hausse de 13,5 % à 1 577 M€, avec une croissance du produit Horizéo à 702 M€, dont le taux d'UC est en hausse de 7 points à 44 %.

La collecte brute sur le produit Solution Perp distribué par les réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne représente 25 M€, en baisse de 11 % par rapport à 2022.

Les cotisations acquises au contrat PERi pour les réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne s'établissent à 508 M€ (hors transfert) et sont en forte croissance (+126 M€ vs 2022).

Luxembourg

Le chiffre d'affaires Épargne est en baisse de 48 % par rapport à 2022, en lien avec la forte diminution de la collecte sur les partenariats, notamment sur les personnes morales :

- baisse de 63 % de la collecte investie sur le fonds euros ;
- baisse de 39 % du chiffre d'affaires UC, avec une quote-part de 74 % de la collecte totale (en croissance de 11 points vs 2022).

Sur ces deux pays, la collecte totale 2023 atteint 12 670 M€ (affaires directes), investie à hauteur de 52 % sur des supports UC (41 % en 2022). La collecte en UC augmente de 48 %, à 6 606 M€.

En incluant l'acceptation de 10 % du portefeuille historique CNP Assurances des Caisses d'Épargne, le chiffre d'affaires Épargne s'établit à 12 950 M€, dont 52 % de quote-part UC.

Par ailleurs, reflet de la qualité de bancassureur de l'entité, la collecte 2023 (affaires directes) a été réalisée à 99 % dans les réseaux bancaires du groupe BPCE. La part des apporteurs externes est en légère baisse par rapport à 2022 : collecte de 77 M€ représentant 1 % des primes d'assurance vie Épargne affaires directes.

Évolution des encours et prestations nettes

La charge de prestations s'établit à 6,7 Md€ (affaires directes), en hausse de 16 % par rapport à 2022. Le taux de prestations rapporté à l'encours d'ouverture (8,0 %) est en augmentation de 0,9 point par rapport à 2022, sous l'effet essentiellement de quelques rachats significatifs sur l'entité BPCE Life.

Il en résulte une collecte nette en affaires directes largement positive de 5,9 Md€, avec un taux d'UC de 97 % contre 63 % en 2022. Les encours, assurés connaissent ainsi une croissance annuelle de 10 %, supérieure à celle du marché, pour atteindre 92,0 Md€. Les encours, y compris acceptation des 10 % du stock de CNP Assurances, s'établissent à 101,7 Md€.

(en M€)	2022	2023	Variation
Encours garantis en euros	59 732	60 798	+ 1,8 %
Encours garantis en unités de compte	23 940	31 154	+ 30,1 %
Provision pour participation aux excédents (PPE) - après incorporation	1 748	1 334	- 23,7 %
Total	85 421	93 285	9,2 %

L'analyse par zone géographique est la suivante :

(en M€)	2022		2023	
	France	Luxembourg	France	Luxembourg
Encours garantis en euros	56 499	3 233	58 688	2 110
Encours garantis en unités de compte	21 403	2 537	28 401	2 753
Total	77 902	5 770	87 089	4 863



Prévoyance

(en M€)	2022	2023	Variation
Prévoyance individuelle	324	349	+ 7,7 %
ADE – réseau Banque Populaire	454	469	+ 3,4 %
ADE – réseau Caisse d'Épargne	554	624	+ 12,7 %
ADE – réseau Crédit Foncier de France	17	16	- 3,9 %
Total	1 349	1 459	+ 8,1 %

L'exercice 2023 a vu les cotisations de Prévoyance progresser de façon significative, soutenues à la fois par la croissance de la Prévoyance individuelle et par celle de l'Assurance des emprunteurs (ADE).

Assurance des emprunteurs

Depuis 2010, plusieurs mesures réglementaires ont été mises en place avec l'objectif de fluidifier le marché de l'assurance de prêts :

- loi Lagarde (2010) sur la protection des consommateurs ;
- loi Hamon (2014) sur la possibilité de résilier ou de renégocier son contrat dans les 12 mois après la signature du contrat ;
- loi Sapin 2 (2018) sur la possibilité de résilier son contrat à chaque date d'anniversaire en respectant un préavis de 2 mois ;
- loi Lemoine (2022) portant sur deux volets :
 - la possibilité de résilier et de changer à tout moment d'assurance emprunteur sans frais ;
 - la suppression du questionnaire de santé pour les emprunts inférieurs à 200 000 € et dont l'échéance intervient avant les 60 ans de l'assuré.

Le chiffre d'affaires de l'activité de l'Assurance des emprunteurs est en hausse de 8,3 % à 1 109 M€, soit une croissance de 13 % sur le réseau Caisse d'Épargne (+70 M€ à 624 M€) et de 3,4 % sur le réseau Banque Populaire (+15 M€ à 469 M€). Cette hausse s'explique par les effets suivants :

- l'évolution à partir du 1^{er} janvier 2020 des quotes-parts coassurées sur les affaires nouvelles du crédit classique du contrat groupe : quote-part de 50 % vs 34 % sur les générations 2016 à 2019, avec un impact chiffre d'affaires de +41 M€ ;
- l'effet année pleine des affaires souscrites durant l'année 2022 ;
- la bonne tenue de l'activité des crédits sous-jacents.

L'analyse par type de crédit assuré montre des rythmes d'évolution similaires :

- l'assurance des crédits classiques est très dynamique avec une croissance des cotisations de 8 % à 1 030 M€ (952 M€ en 2022) ;
- l'assurance des crédits renouvelables est en augmentation de 11 % à 74 M€ (67 M€ en 2022).

Les crédits amortissables constituent l'essentiel de la production de l'Assurance des emprunteurs, avec 93 % du total des garanties.

Prévoyance individuelle

La croissance des cotisations de Prévoyance individuelle se poursuit en 2023 (+8 %) pour s'établir à 349 M€. Cette progression est liée au développement toujours soutenu de

la gamme Secur', sur le réseau des Caisses d'Épargne, en croissance de 10 %.

Les primes sur le réseau des Banques Populaires sont aussi en hausse (+6 %) en lien avec la croissance du chiffre d'affaires sur les produits Assurance Obsèques et Assurance Famille.

Poursuite du succès des produits Homme Clé avec un chiffre d'affaires de 5,3 M€ en 2023 (1,0 M€ en 2022).

2.2. MÉTIER ASSURANCES NON VIE – FRANCE

Le métier Assurances non vie est constituée des entités suivantes :

- BPCE Assurances IARD (intégration globale) ;
- BPCE IARD, détenue à 50 % (mise en équivalence).

Après une année 2022 stable en termes de ventes brutes, le développement commercial repart à la hausse en 2023, avec des ventes brutes en croissance de 3 % sur l'ensemble du périmètre non vie. Cette évolution est contrastée suivant les produits « cœur de gamme », avec des produits en augmentation sensible comme l'Auto/2-Roues (+11 %) et GAV/MAV (+7 %), des produits stables ou en croissance modérée (PJ : +2 % et Santé : stable) et enfin une baisse de 3 % sur le produit MRH en lien avec la baisse du nombre de crédits immobiliers octroyés (-37 % sur le réseau CE et -53 % sur le réseau BP).

Le nombre de contrats en portefeuille (hors parabancaire) s'élève à 7,2 millions à fin 2023, en hausse de 3 % par rapport à fin 2022.

Les primes acquises 2023 dépassent la barre symbolique des 2 milliards d'euros, en progression de 5 % par rapport à 2022, en lien avec la progression du portefeuille et des cotisations moyennes (impactées par les hausses tarifaires).

Primes acquises BPCE Assurances IARD

(en M€)	2022	2023	Variation
Multirisque Habitation	475	531	+ 12 %
Auto	477	530	+ 11 %
Garantie des accidents de la vie	165	172	+ 5 %
Santé	78	77	- 1 %
Protection juridique	65	68	+ 5 %
Assurance mobile	14	13	- 5 %
Autres	171	168	- 1 %
Total	1 443	1 560	+ 8 %

Primes acquises BPCE IARD

(en M€)	2022	2023	Variation
Multirisque Habitation	170	163	- 2 %
Auto	195	179	- 9 %
Protection juridique	21	22	+ 5 %
Risques des professionnels	88	88	0 %
Autres	7	9	+ 31 %
Total	481	465	- 3 %



Les primes acquises de l'entité BPCE IARD sont en recul de 3 % en raison de la mise en run-off des offres Auto/MRH (particuliers) depuis 2021.

2.3. ACTIVITÉS HORS EUROPE

L'activité hors Europe (hors celle développée dans la France d'outre-mer) concerne uniquement la participation de 34 % détenue dans la société libanaise Adir, filiale à 66 % du groupe bancaire Byblos et consolidée par mise en équivalence dans les comptes de BPCE Assurances.

La crise économique qui sévit au Liban, en particulier le défaut de l'État libanais depuis le mois de mars 2020, a eu des répercussions fortes sur l'activité d'Adir.

La crise de liquidité à laquelle le Liban fait face a également un impact sur l'activité Épargne, générant un accroissement du taux de rachat et une baisse de la collecte. L'activité de crédit est momentanément à l'arrêt, réduisant fortement l'activité Assurances des emprunteurs de la compagnie, et le coût des sinistres est accru dans un contexte d'hyperinflation.

(en millions d'USD)	déc. 2022	déc. 2023	Variation
Vie – Épargne	5	4	- 19 %
Vie – Prévoyance	7	1	- 85 %
Non Vie (auto, incendie, santé, RC, vol, etc.)	21	15	- 30 %
Total	33	20	- 40 %

3. 2023 : des résultats en hausse en lien avec un environnement économique plus favorable et plus stable malgré les événements climatiques de fin d'année

BPCE Assurances a poursuivi le développement de ses activités Vie dans des conditions satisfaisantes de rentabilité :

- dans le domaine de l'Assurance vie, où la capacité à prélever un niveau de marge satisfaisant a été confirmée ;
- dans le domaine de la Prévoyance, caractérisé par une sinistralité globalement maîtrisée et un développement dynamique.

Dans le domaine de l'assurance Dommages, la sinistralité courante se maintient et atteint un très haut niveau du fait :

- des événements climatiques exceptionnels (tempêtes Ciaran et Domingos, inondations du Nord – Pas-de-Calais) ;
- de la forte tension sur les coûts moyens Auto et MRH observée sur le marché à laquelle s'ajoute l'impact de l'inflation.

Dans le contexte de la mise en application des nouvelles normes IFRS, le produit net assurances (PNA) des activités consolidées par intégration globale s'établit à 640 M€ en forte hausse vs 2022 (412 M€). Cette hausse s'explique par la progression des marges financières, en Épargne principalement liée à un effet base 2022 (conditions de marché très volatiles avec une très forte hausse des taux et une baisse des marchés actions), comparé à un environnement plus stable en 2023.

3.1. ÉVOLUTION DE LA RENTABILITÉ DES ACTIVITÉS ASSURANCES DE PERSONNES

Assurance vie

L'activité affiche une très forte progression de ses revenus de 322 M€ pour s'établir à 367 M€. Cette forte croissance s'explique principalement par l'effet base de l'année 2022 avec des conditions de marché très défavorables : forte volatilité, hausse brutale des taux (OAT 10 ans +291 bp) et recul des marchés actions (-12 % sur EUROSTOXX 50) contrastant avec l'environnement économique plus favorable et plus stable de l'année 2023 (OAT 10 ans -55 bp et +19 % sur EUROSTOXX 50).

Avec les revalorisations incorporées aux provisions mathématiques en début d'année suivante, la provision pour participation aux excédents (PPE) a été reprise à hauteur de 415 M€ pour atteindre 1 334 M€, et servir un taux brut de frais de 3,00 % sur le fonds général. Ce montant, à caractère de réserve et incorporable dans un délai de 8 ans, représente l'équivalent de 2,2 % des encours en euros (2,3 % pour BPCE Vie).



Prévoyance individuelle et Assurance des emprunteurs

Le PNA Prévoyance individuelle et Assurance des emprunteurs enregistre une légère hausse de 2 % :

- La Prévoyance individuelle voit ses revenus baisser de 16 % en lien avec des éléments non récurrents :
 - report de perte 2022 sur la réassurance ;
 - effet base défavorable (baisse du taux de provision de frais de gestion de sinistres en 2022) ;
 - non-renouvellement de boni constatés en 2022.
- L'activité Assurance des emprunteurs affiche un PNA en hausse de 7 %, liée notamment :
 - à un effet volume favorable ;
 - et à l'évolution du taux d'amortissement de la CSM portée par la revue à la hausse des lois de résiliation.

3.2. ÉVOLUTION DE LA RENTABILITÉ DES ACTIVITÉS ASSURANCE NON VIE

Comme en 2022, l'année 2023 a été exceptionnelle en matière d'événements climatiques avec les tempêtes Ciaran et Domingos (en 5^e position des tempêtes les plus dévastatrices en métropole) et les inondations du Nord – Pas-de-Calais. Par ailleurs, l'année 2023 a également été marquée par une inflation forte, notamment concernant les garanties matérielles attritionnelles Auto (les fréquences étant stables par ailleurs).

Cette sinistralité courante dégradée associée à des mécanismes de réassurance moins favorables qu'en 2022 et une hausse mécanique de la PREC (provision pour risques en cours) et de la PFGS (provision pour frais de gestion des sinistres) entraînent une forte baisse du résultat social de BPCE Assurances IARD. Cette évolution n'est que partiellement compensée par l'impact positif des retraitements IFRS (actualisation à des taux élevés et retraitement de la PREC), ce qui génère un ratio combiné IFRS supérieur à 100 % en 2023 (102,8 %).

De façon plus détaillée, les évolutions sont les suivantes :

- les primes augmentent de 8 % par rapport à 2022, portées par la croissance du portefeuille et les augmentations tarifaires ;
- la sinistralité présente un ratio S/P brut IFRS de 66,3 %, en hausse de 0,9 point par rapport à 2022, année ayant déjà une sinistralité fortement dégradée ;
- le solde de réassurance IFRS s'élève à -5,5 M€ ; hors impact actualisation, le solde de réassurance s'élève à -3,5 M€ contre +82 M€ en 2022 ; cet écart s'explique principalement par l'activation en 2022 du traité Force de la nature et l'arrêt en 2023 du traité XS Aggregate (réassurance des « petits » événements climatiques).

Le résultat financier hors impact IFRS s'élève à 21 M€ vs 36 M€ en 2022 (dégagement de 22 M€ de plus-values actions en 2022). Le résultat financier IFRS s'élève à +5 M€ (+3 M€ en 2022).

3.3. POLITIQUE DE GESTION FINANCIÈRE & ÉVOLUTION DES PRODUITS FINANCIERS

La gestion de la majorité des actifs de BPCE Assurances est déléguée à Ostrum Asset Management au sein de Natixis Investment Managers. La politique de gestion financière a un quadruple objectif pour les assurés : garantir le capital,

les intérêts, la liquidité, tout en optimisant le rendement du portefeuille.

Environnement macro-économique et politiques monétaires

2023 entérine la fin de la hausse des taux cours : le pivot des banques centrales.

L'année 2023 reste marquée par la forte décélération de l'inflation dans le monde

États-Unis : +3,2 % vs +7,1 % en 2022; Union européenne : +2,9 % vs +10,1 % en 2022; France : +3,9 % vs +5,9 % en 2022, catalysée par :

- la baisse du prix des matières premières : pétrole -10 %, gaz -43 %, blé -62 % ;
- le ralentissement de la croissance mondiale qui passe de 3,1 % en 2022 à 2,9 % en 2023.

Taux de croissance 2022		Taux de croissance 2023	
▶ Monde	3,1 %	▶ Monde	2,9 %
▶ Zone Euro	3,3 %	▶ Zone Euro	0,6 %
▶ France	2,6 %	▶ France	0,9 %
▶ USA	1,8 %	▶ USA	2,4 %
▶ Chine	3,3 %	▶ Chine	5,2 %

Pour autant, afin de maintenir la stabilité des prix et de juguler l'inflation, les banques centrales ont continué leurs remontées coordonnées des taux courts :

- le niveau des « FED Funds » passe de 4,50 % à 5,50 % (+1,00 %), soit 11 hausses de taux depuis janvier 2022 ;
- le niveau des taux courts de la BCE passe de 2,50 % à 4,50 % (+2,00 %), soit 10 hausses de taux depuis janvier 2022 ;
- le niveau des taux courts de la BOE (Angleterre) passe de 3,50 % à 5,25 % (+1,75), soit 14 hausses de taux depuis janvier 2022.

Ces différentes hausses des taux, historiques par leur ampleur et leur rapidité, ont permis de freiner le niveau de l'inflation, dont le rythme est désormais proche des objectifs des politiques monétaires des banques centrales.

Le pic de la hausse des taux 10 ans est atteint en octobre 2023.

Les 10 premiers mois de l'année se traduisent par une remontée significative et continue des taux longs 10 ans français qui passent de 2,90 % à 3,50 %.

Le point culminant est atteint en octobre (USTreasury : 4,95 %, OAT : 3,54 %), qui marque un tournant dans le cycle de hausse des taux.

Effectivement, les publications rassurantes d'indicateurs d'inflation et leur corolaire, une anticipation de baisse significative des taux courts en 2024, génèrent un rallye obligatoire de 1,50 %.

Le 10 ans américain termine l'année à 3,30 % et l'OAT 10 ans à 2,45 %, soit une baisse de 50 bp par rapport à fin 2022.

À titre de comparaison, la moyenne de l'OAT 10 ans en 2023 se situe à 2,98 % vs 1,65 % en 2022.

Parallèlement, à l'exception du cours du cacao (+81 %) et du jus d'orange (+100 %), l'ensemble des matières premières



se replie et **toutes les classes d'actifs enregistrent une performance positive.**

Ainsi, **les Bourses mondiales affichent des performances à deux chiffres** en 2023 :

CAC 40 : +16 %, EUROSTOXX 50 : +19 % et S&P 500 : +24 %.

Il faut toutefois signaler la grande disparité des performances selon :

- les géographies : US (Nasdaq + 54 %) vs Emergents (MSCI Emerging Market : +7 %) ;
- les secteurs : intelligence artificielle vs énergie.

En définitive, l'année 2023 marque la fin de la hausse des taux courts comme la fin de la hausse des taux longs. Cet environnement de taux positif détrône dorénavant le TINA « There is no alternatives » (privilégier les actions et leurs dividendes) par le TARA « There are real alternatives » (qui réoriente les flux vers les obligations).

Évolution de la politique de gestion d'actifs

Dans un contexte économique marqué par de nombreuses incertitudes, l'assurance vie a continué, en 2023, à jouer son rôle de valeur refuge. Grâce à une politique prudente, sérieuse et responsable, le rendement de BPCE Assurances servi aux assurés a répondu à cette attente.

Cet engagement se traduit concrètement par :

- un déploiement renforcé sur la poche taux fixe obligataire afin de bénéficier de la hausse des taux en privilégiant les maturités longues ;
- une exposition aux taux variables qui augmente afin de s'immuniser davantage contre la volatilité des taux longs ;
- une priorité donnée aux émissions vertes afin de poursuivre une trajectoire de température du portefeuille proche des 2°C ;
- une poche diversifiée qui rehausse son taux de rendement comptable en sécurisant davantage les revenus moins volatiles ;
- une poche de trésorerie autour de 2 % pour optimiser la génération de revenus.

Par ailleurs, l'exposition sur les actions cotées diminue légèrement (6,6 % en 2022, puis 6,0 % en 2023) et conserve un niveau significatif de plus-values latentes. La distribution de revenus récurrents à travers les stratégies de dividendes reste privilégiée. L'année 2023 a également permis de diminuer et rationaliser le nombre de fonds tout en conservant une diversification géographique et sectorielle.

Enfin, les expositions sur le non coté restent stables, guidées par une stratégie défensive. Le Private Equity affiche toujours des performances positives, et représente près de 2 % des encours du fonds général de BPCE Vie. Dans un contexte difficile, les expositions sur l'immobilier restent stables (4,7 %). Les investissements en infrastructure se poursuivent avec des prises de participation réalisées dans des fonds d'investissement générant une plus grande diversification en matière de géographie et de typologie d'actifs.

Évolution des produits financiers nets consolidés

Base de prélèvement des marges de l'activité d'assurance vie et source des revalorisations attribuées aux contrats d'assurance vie, les produits financiers nets totaux sont très majoritairement issus des actifs en représentation des provisions techniques vie.

À fin 2023, ils s'établissent à +3 743 M€, en forte hausse (+7 533 M€) par rapport à 2022, conséquence de :

- la variation des instruments comptabilisés à la juste valeur par résultat (+7 442 M€) ; ce solde correspond principalement aux variations de valeur des actifs en unités de compte, à hauteur de +1 734 M€ en 2023 (2022 : -3 194 M€), sans incidence sur le résultat opérationnel (après prise en compte de la charge d'ajustement Acav des provisions mathématiques des contrats en UC) ; ce solde inclut également les variations de valeur des actifs du fonds euros qui représentent +552 M€ en 2023 (-2 012 M€ en 2022) ;
- la hausse des plus-values nettes de reprise de provisions pour dépréciation pour +219 M€ (+233 M€ en 2023 vs +14 M€ en 2022), liée principalement à des plus-values réalisées sur les instruments de capitaux propres à la JVR et à un niveau de dotation moins importante qu'en 2022 ;
- la variation de valeur des actifs en unités de compte des acceptations des contrats collectifs d'assurance vie pour -88 M€ (sans incidence sur le résultat opérationnel après prise en compte de la charge d'ajustement Acav des provisions mathématiques des contrats en UC).

Retraités de ces éléments, les produits financiers nets s'établissent à 1 425 M€ et affichent une hausse de 2,4 %.

3.4. ÉVOLUTION DES CHARGES D'EXPLOITATION CONSOLIDÉES

Les charges consolidées s'élèvent à 571 M€, en hausse de 6,6 % par rapport à 2022. L'analyse de ces charges met en évidence :

- la hausse des frais de personnel de 17 M€ liée à la hausse des effectifs d'une part et à la revalorisation annuelle (+11 M€) ;
- une économie de 6 M€ sur les frais de conseil en lien avec la fin du projet IFRS 17 ;
- une hausse de 15 M€ sur les frais informatiques en lien avec la hausse des moyens humains et de l'impact de l'inflation sur les moyens informatiques (maintenance logiciels, coût d'hébergement).

3.5. ÉVOLUTION DE LA CONTRIBUTION DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

BPCE IARD – détenue à 50 %

Le résultat brut d'exploitation de l'exercice 2023 de l'entité BPCE IARD s'élève à +15 M€, ce qui génère un résultat net mis en équivalence de 5 M€ pour le métier Assurances non vie.

L'analyse des évolutions entre 2023 et 2022, met en évidence les éléments suivants :



- un chiffre d'affaires en recul de 3 % par rapport à 2022, en raison de la mise en run-off des offres Auto/MRH (particuliers) depuis 2021 ;
- un ratio combiné net à 100,2 %, en amélioration par rapport à 2022, en lien avec une baisse de la sinistralité (boni sur exercices antérieurs et diminution des charges d'exploitation) ;
- des produits financiers nets en hausse (+7,8 M€ par rapport à 2022) expliqués par une hausse des revenus financiers et des plus-values ;
- une baisse des frais généraux (y compris commissions) de 1 % par rapport à 2022, en lien avec la décroissance de l'activité qui impacte directement les coûts de gestion de sinistres.

Adir – détenue à 34%

Le défaut de l'État libanais constaté le 7 mars 2020 a entraîné une aggravation de la situation économique, encore détériorée par l'explosion du port de Beyrouth dans un contexte de pandémie. Le pays connaît depuis une hyperinflation et la situation politique reste par ailleurs instable.

Le bancassureur Adir est ainsi exposé aux principaux risques suivants : la détention de bons du Trésor libanais, la détention de dépôts bancaires, une forte inflation, une dévaluation de la monnaie locale, avec la concomitance d'un taux officiel décorrélé du taux de change observé sur le marché.

La participation de 34 % dans Adir est entièrement dépréciée depuis l'exercice 2020. Sa contribution au résultat de l'exercice est nulle.

3.6. ÉVOLUTION DU RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ

Malgré une année marquée par des événements climatiques exceptionnels, le résultat opérationnel consolidé s'inscrit en hausse de 99 % à 477 M€ principalement porté par l'activité Épargne qui bénéficie de l'environnement économique de 2023 plus favorable et plus stable que celui de 2022, marqué par une très forte hausse des taux et une dégradation des marchés actions.

À 101 M€, la charge d'impôt représente 21 % du résultat avant impôt (hors mise en équivalence) vs 27 % en 2022.

Le résultat net consolidé part du groupe s'établit à 381 M€, en augmentation de 123 % par rapport au résultat pro forma 2022.

3.7. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Impact de la mise à jour des quotes-parts de résultats fiscaux des sociétés immobilières sur l'impôt sur les sociétés

Le résultat fiscal définitif de BPCE Vie a été impacté par la mise à jour des résultats fiscaux des sociétés immobilières détenues et transparentes fiscalement. Ces informations, portées à la connaissance de BPCE Vie courant avril 2024, s'inscrivent dans un contexte de baisse générale de la valorisation des biens immobiliers. La charge d'impôt sur les sociétés exigible s'établit sur la base du résultat fiscal 2023 définitif à 65,5 M€ contre 79,8 M€ dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2023, soit un écart de 14,3 M€. Cet impact sera pris en compte sur l'exercice comptable 2024.

3.8. PERSPECTIVES 2024

L'année 2024 constitue la dernière année du plan stratégique BPCE 2024, avec pour ambition d'accélérer le déploiement de solutions d'assurance responsables, pour les clients des réseaux, en capitalisant sur les investissements réalisés avec les priorités suivantes :

- accélérer sur l'assurance Dommages et la Prévoyance et déployer des offres innovantes en Assurance vie ;
- positionner le fonds général sur une trajectoire plus volontariste que l'Accord de Paris et promouvoir les unités de compte ISR (trajectoire +2°C d'ici 2024) ;
- poursuivre les investissements en matière d'expérience client et d'efficacité opérationnelle : proposer des parcours clients et conseillers aux meilleurs standards, s'appuyant notamment sur le potentiel de la data et du digital et améliorer les ratios de gestion.



4. Rapport d'activité de la société BPCE Assurances

4.1. ACTIVITÉ ET RÉSULTAT NET

Compte tenu de son objet social, l'activité de la société reste circonscrite à la gestion et au financement de ses participations.

L'activité des principales filiales a été commentée au travers du rapport de gestion pour l'exercice 2023.

La quasi-totalité des revenus de la société est constituée des 281 M€ de dividendes reçus de sa filiale NA (2022 : 285 M€) :

(en k€)	2022	2023
NA	284 776	281 284
Total	284 776	281 284

Par ailleurs, BPCE Assurances a enregistré 45 M€ de revenus d'intérêts au titre de prêts faits aux filiales et supporté 41 M€ de charges financières sur emprunts, conduisant à un résultat financier de 303 M€.

Le résultat d'exploitation de la société, constitué de frais de personnel, de charges de holding et de refacturations (dont personnel mis à disposition), s'établit à -10,4 M€ contre -10,6 M€ en 2022.

Le résultat net atteint +295 M€ contre +279 M€ en 2022, soit une hausse de 5,7 %.

4.2. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Il est proposé que la somme constituée :

- du bénéfice de l'exercice 295 187 344,00 €
- majoré du report à nouveau 6 256,00 €
- soit un total distribuable de 295 193 600,00 €
- soit affectée :
- à la distribution d'un dividende de 280 396 656,64 €
- à la réserve légale 14 759 367,20 €
- en report à nouveau pour le solde 37 576,16 €
- soit un total réparti de 295 193 600,00 €

La proposition de dividende se traduirait par le versement d'une somme de 0,06635 euro pour chacune des 4 226 023 461 actions formant le capital social.

Le montant des capitaux propres à la clôture de l'exercice 2023 s'élèverait, après affectation du bénéfice 2023, à 1 526 311 277,36 €.

Il est rappelé, conformément à la loi, que les dividendes payés au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

	2020	2021	2022
Nombre d'actions rétribuées	10 000	10 000	4 226 023 461
Dividende distribué par action	0 €	0 €	0,6 €
Montant total du dividende	0,00	0,00	265 352 013,12

4.3. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

Le capital social de BPCE Assurances s'élève à 1 267 807 038 au 31 décembre 2023.

Le capital social est composé de 4 226 023 461 actions de 0,30 € de valeur nominale.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233.13 du Code de commerce, il est précisé que le capital social et les droits de vote aux assemblées générales sont détenus à hauteur de 100 % par BPCE.

Actionnaires	Nombre d'actions
BPCE	4 226 023 461
Total	4 226 023 461

4.4. ANALYSE SUR LA SITUATION DE L'ENDETTEMENT (ART. 225-100 DU CODE DE COMMERCE)

La situation d'endettement du périmètre BPCE Assurances est la traduction de la politique de gestion et d'allocation stricte des fonds propres décidée par l'actionnaire, caractérisée notamment par une distribution de l'ensemble des résultats et réserves disponibles.

Dans ce contexte, les emprunts émis n'ont pas pour objectif de financer l'exploitation des sociétés du groupe, dont les flux de trésorerie sont significatifs, mais uniquement de satisfaire aux exigences réglementaires de marge de solvabilité requise par le développement des encours gérés et risques assurés.

La présentation détaillée des emprunts subordonnés émis par les compagnies est faite dans l'annexe aux comptes consolidés.

Au 31 décembre 2023, la société BPCE Assurances bénéficie :

- des emprunts seniors à moyen terme d'un montant total de 18 M€ et dont le prêteur est BPCE Vie pour 18 M€ ;
- des emprunts subordonnés à durée indéterminée (22 M€) et déterminée (858 M€), dont le prêteur est BPCE ;
- d'un financement obligataire subordonné externe à durée indéterminée d'un montant de 251 M€.

La charge d'intérêts supportée par la société BPCE Assurances s'élève à 37 M€ en 2023.



4.5. DÉPENSES SOMPTUAIRES

Conformément aux dispositions de l'article 223 *quater* du Code général des impôts, nous vous informons que le montant des dépenses et des charges non déductibles pour l'établissement de l'impôt, visées au 4. de l'article 39 du Code général des impôts, s'élève à 6 398 € (correspondant aux amortissements excédentaires des véhicules de tourisme loués pour le personnel de BPCE Assurances). L'impôt supporté à raison de ces mêmes dépenses et charges ressort à 1 653 €.

4.6. INFORMATION RELATIVE À L'ÉCHÉANCE DES SOLDES CLIENTS ET FOURNISSEURS

Conformément aux articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce, il est précisé que le solde clients est nul et que le solde fournisseurs inscrit au bilan du 31 décembre 2023 (hors factures non parvenues), soit 89 k€, s'analyse comme suit :

(en k€)	Nb de factures	Dettes échues + 60 jrs	Dettes échues de 30 à 60 jrs	Dettes échues - 30 jrs	Dettes à échoir - 30 jrs	Dettes à échoir de 30 à 60 jrs	Solde
Total	14	7	-	-	82	-	89

4.7. CONSOLIDATION ET INTÉGRATION FISCALE

BPCE Assurances est filiale à 100 % de BPCE. À ce titre, elle est consolidée par intégration globale dans les comptes de son actionnaire.

BPCE Assurances et ses filiales détenues à plus de 95 % sont membres du groupe fiscal institué par BPCE en application des articles 223-A et suivants du CGI. Leur résultat est déterminé comme si elles étaient imposées séparément. La convention

d'intégration fiscale en vigueur au sein de BPCE est fondée sur le principe de la neutralité, selon lequel chaque filiale détermine son impôt et contribue à l'impôt du groupe comme si elle n'était pas intégrée. La charge d'impôt exigible de chaque filiale n'est pas modifiée du fait de l'intégration.

La convention prévoit pour les filiales BPCE Vie et BPCE Assurances IARD qu'en cas de déficit fiscal, la filiale recevra à titre définitif de la société mère une somme égale à l'économie d'impôt sur les sociétés réalisée par le groupe d'intégration fiscale.

Dans les autres cas, l'économie d'impôt ou le surplus d'imposition généré par le régime de l'intégration fiscale sont comptabilisés par la société mère BPCE.

4.8. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La société n'a pas d'activité en matière de recherche et développement.

4.9. ACTIONNARIAT SALARIÉ

Il est rendu compte de l'absence de salariés au sein de la société BPCE Assurances au 31 décembre 2023. En conséquence, les dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce ne sont pas applicables.

4.10. TABLEAU DES RÉSULTATS

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices clos.

4.11. PRISE DE PARTICIPATIONS

Depuis 2022, la société détient 100 % du capital de la société NA au sens de l'article L.233-6 du Code de commerce.

5. Informations sociales et environnementales

Conformément aux dispositions du point IV de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, les sociétés qui sont sous le contrôle d'une société qui les inclut dans ses comptes consolidés conformément à l'article L. 233-16 du même Code ne sont pas tenues de publier de déclaration sur la performance extra-financière (DPEF) si la société qui les contrôle est établie en France et publie une déclaration consolidée sur la performance extra. En l'espèce, BPCE qui contrôle BPCE Assurances, conformément à l'article L. 233-16 du Code de commerce, a publié une DPEF au titre de l'exercice 2023 et visant notamment les activités de BPCE Assurances.



6. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

L'ordonnance n° 2017-1162 du 12 juillet 2017 ainsi que le décret n° 2017-1174 du 18 juillet 2017 ont prévu la mise en place d'un rapport du conseil sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion. Comme le permet l'article L. 225-37 du Code de commerce, les éléments de ce rapport figurent dans le rapport de gestion au sein de cette section dédiée.

Le présent rapport est établi en application de l'article L. 225-37-4 et L. 22-10-10 1° à 5° du Code de commerce.

Aucun élément prévu et listé à l'article L.22-10-11 du Code de commerce n'est susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange puisque BPCE Assurances n'émet pas de titres de capital (actions) cotés sur un marché réglementé.

6.1. INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2023, les quatre administrateurs de BPCE Assurances sont :

- M. Jérôme Terpereau, Président du conseil d'administration ;
- M. François Codet ;
- M. Pierre-Laurent Berne ;
- M. Benoît de La Chapelle Bizot.

La présence d'un tiers d'administrateurs indépendants

Le conseil d'administration de BPCE Assurances ne comporte aucun administrateur indépendant.

Préparation et organisation des travaux du conseil

Le conseil se réunit en fonction du calendrier financier et juridique de BPCE Assurances et chaque fois que son intérêt l'exige. Le président le convoque et arrête l'ordre du jour de chaque réunion, lequel ne figure pas obligatoirement dans les convocations. Par ailleurs, le conseil peut valablement examiner d'autres questions que celles figurant à l'ordre du jour.

Les commissaires aux comptes sont convoqués aux séances du conseil d'administration dès lors que leur convocation est obligatoire et à chaque fois que le président l'estime nécessaire.

Cinq (5) séances du conseil d'administration se sont tenues au cours de l'année 2023.

Les réunions du conseil ont, chacune, donné lieu à une convocation et à la constitution d'un dossier comprenant tous les éléments d'information et la documentation permettant aux administrateurs une réflexion préalable à la tenue des conseils. Ces informations permettent aux administrateurs de participer et délibérer efficacement dans le cadre des travaux du conseil et ainsi d'accomplir activement leur mission.

La documentation fournie aux administrateurs se compose notamment de façon récurrente des éléments suivants :

- le procès-verbal de la séance précédente ;
- la lettre aux administrateurs ;
- un support de présentation relatif à l'actualité et aux résultats ainsi qu'aux divers sujets présentés ;

- la documentation relative aux exigences légales et réglementaires (comptes, reporting, assemblée générale...).

Les administrateurs sont tenus de respecter les devoirs de bonne gestion, de confidentialité, de réserve, d'indépendance de conscience et d'esprit, et de formation. En acceptant leur mandat, ils s'engagent à consacrer tout le temps et l'attention nécessaires à l'exercice de cette fonction et à participer activement aux réunions du conseil. Ils se doivent d'informer le conseil de toute situation, ou de tout risque de conflit d'intérêts réel ou potentiel avec BPCE Assurances ou l'une des entités du Groupe et, le cas échéant, s'abstiennent de participer aux débats ainsi qu'au vote de la ou des délibérations correspondantes.

Un règlement intérieur adopté en séance du conseil d'administration détaille les règles relatives à sa composition, à la tenue de ses réunions, à ses attributions, aux règles applicables aux administrateurs et à leur rémunération.

Description de la politique de diversité

Conformément à l'article L. 22-10-10 2° du Code de commerce, il est indiqué que 33,33 % de femmes occupent, au 31 décembre 2023 des postes au sein du comité de direction générale de BPCE Assurances.

À cet égard, BPCE Assurances, s'inscrit dans la politique groupe de BPCE sur la diversité, ayant pour un objectif de maintenir un niveau minimal de 30 % de femmes au sein des cadres dirigeants – auxquels appartiennent les membres du comité de direction générale.

Limitations éventuelles du conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur général

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées générales et au conseil d'administration.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Le conseil d'administration n'apporte aucune limitation aux pouvoirs du Directeur général.

Code de gouvernement d'entreprise

Le conseil d'administration de BPCE Assurances ne se réfère explicitement à aucun code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises tel que le code AFEP-MEDEF.

Participation à l'assemblée générale

Au 31 décembre 2023, BPCE Assurances compte un actionnaire : BPCE SA pour la totalité des actions.

Les assemblées sont convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut, dans les conditions prévues par l'article L. 225-103 du Code de commerce. Les convocations sont faites dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans tout autre lieu précisé dans la convocation.



Les dispositions relatives aux assemblées générales (modalités de tenue et de participation) et à ses délibérations figurent au Titre IV (articles 27 à 37) des statuts.

6.2. MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Conformément à l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous indiquons que le conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale prévue à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce.

Ainsi, conformément à la législation et à l'article 20 des statuts de la société, la direction générale de BPCE Assurances est assumée sous la responsabilité d'un Directeur général, nommé par le conseil d'administration ; deux directeurs généraux adjoints ont également été nommés par le Directeur général. Le conseil d'administration a nommé ces derniers en qualité de dirigeants effectifs lors de sa séance du 30 septembre 2022.

6.3. INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats sociaux

En application de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous communiquons en *Partie 5 – Éléments juridiques* 1 la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la société durant l'exercice.

Rémunération des mandataires sociaux et jetons de présence

Les statuts de la société prévoient que des rémunérations au titre de l'activité des administrateurs (ex-jetons de présence) peuvent être répartis entre les membres du conseil d'administration selon les règles de gouvernance en vigueur au sein du Groupe BPCE.

Il est précisé que les membres du conseil d'administration de BPCE Assurances ont perçu globalement une somme nulle (0 euro) en tant que rémunération au titre de l'activité (ex-jetons de présence) pour l'exercice 2023.

Conformément aux règles de gouvernance de BPCE, les mandats exercés par les salariés de BPCE ne donnent pas lieu à versement de rémunération au titre de l'activité (ex-jetons de présence). Par conséquent, aucune rémunération au titre de l'activité (ex-jetons de présence) ne leur a été versée au titre de leur participation aux séances du conseil d'administration de BPCE Assurances.

Situation des mandats des commissaires aux comptes

Nous vous informons qu'aucun mandat de commissaire aux comptes n'arrive à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

6.4. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous avisons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, une convention a été requalifiée en convention soumise au régime de l'article L. 225-38 du Code de commerce :

1. une convention d'intégration fiscale signée le 27 octobre 2022 entre BPCE Assurances, BPCE Vie et BPCE SA ; le conseil d'administration a pris acte de cette convention d'intégration fiscale lors de sa séance du 30 mars 2023 ; l'assemblée générale ordinaire du 23 mai 2023 a ratifiée ladite convention ;
2. une convention d'intégration fiscale signée le 27 octobre 2022 entre BPCE Assurances, BPCE Assurances IARD et BPCE SA ; le conseil d'administration a pris acte de cette convention d'intégration fiscale lors de sa séance du 30 mars 2023 ; l'assemblée générale ordinaire du 23 mai 2023 a ratifié ladite convention ;
3. une convention d'intégration fiscale signée le 27 octobre 2022 entre BPCE Assurances et BPCE SA ; le conseil d'administration a pris acte de cette convention d'intégration fiscale lors de sa séance du 30 mars 2023 ; l'assemblée générale ordinaire du 23 mai 2023 a ratifiée ladite convention.

6.5. DÉLÉGATIONS ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucune délégation visée aux articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce n'a été accordée par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.



7. Procédures d'élaboration et de vérification de l'information comptable et financière

7.1. OBJECTIFS ASSIGNÉS AU PROCESSUS

Le processus d'élaboration et de vérification de l'information comptable et financière a un double objectif :

- garantir l'exactitude et l'existence des actifs et passifs ;
- produire une information financière pertinente et suffisante sur l'évolution des actifs et des passifs au cours d'un exercice donné.

L'atteinte de ces objectifs repose sur :

- le suivi permanent des opérations courantes de production, en particulier la production comptable ;
- le processus d'arrêté des comptes et de production de l'information financière de synthèse, y compris l'annexe aux comptes.

7.2. MOYENS MIS EN ŒUVRE

7.2.1. Organisation des effectifs dédiés au processus

L'élaboration de l'information comptable et financière est du ressort principal des directions financières des deux métiers (métiers Assurances de personnes et Assurances non vie) de BPCE Assurances, dans le cadre des fonctions qu'elles assument en matière de comptabilité, contrôle de gestion et conception et pilotage des SI qui sont utilisés pour la production de l'information financière.

En outre, la direction Finance du métier Assurances de personnes est responsable de l'élaboration de l'information financière consolidée de BPCE Assurances, établie dans le respect des normes BPCE déclinant les normes et interprétations du référentiel IFRS adopté par l'Union européenne.

Par ailleurs, celles-ci traitent des informations essentielles qui sont élaborées et/ou validées par des entités organisationnelles des deux métiers, qui assument diverses responsabilités dans les domaines actuariat, gestion des portefeuilles de placement et risques.

La fiabilité et la cohérence des travaux de chacune de ces entités sont donc des conditions nécessaires à la qualité du processus d'information financière. Plus généralement, les arrêtés comptables font intervenir la plupart des directions des métiers ainsi que les prestataires en charge des activités déléguées.

7.2.2. Direction Finance

7.2.2.1. Comptabilité

L'activité comptable est structurée en fonction de la nature des travaux réalisés :

- services de comptabilité technique, dont la mission est de traiter des émissions de primes, de prestations, de commissions et des flux bancaires afférents ;

- services d'élaboration des états financiers individuels, chargés de la centralisation des opérations comptables et de la construction des comptes des diverses entités, de l'établissement et des résultats fiscaux annuels et de divers états prudentiels ;

- services en charge du traitement des opérations relatives aux moyens engagés, à savoir l'enregistrement et le décaissement des factures « fournisseurs » et « clients », l'enregistrement et le suivi des immobilisations, l'enregistrement et le contrôle des charges de personnel, l'arrêté trimestriel des comptes de charges d'exploitation, les déclarations fiscales et paiements de taxes indirectes ; ces services travaillent en étroite collaboration avec les services de contrôle de gestion et comptabilité analytique, en particulier dans le cadre des arrêtés périodiques ;

- service en charge de la comptabilité et du reporting des placements et produits financiers, dont la mission est le contrôle détaillé de la tenue et de la comptabilité des portefeuilles de placement, externalisées depuis 2008 auprès de Caceis Fund Administration, filiale de Caceis Bank spécialisée dans la gestion administrative, la comptabilité et la valorisation d'OPCVM et de portefeuilles institutionnels. Il a par ailleurs pour mission d'arrêter l'inventaire des placements et le compte des produits financiers de chaque entité, ainsi que de contribuer à l'établissement de l'information financière annexe relative aux placements détenus par les compagnies d'assurance ;

- service en charge de la consolidation, dont la mission est de produire les états financiers consolidés du Groupe BPCE Assurances en normes IAS/IFRS et Solvabilité 2.

7.2.2.2. Contrôle de gestion

Les missions de ces équipes recouvrent globalement deux thématiques :

- la mise en œuvre de la comptabilité analytique et du pilotage budgétaire des ressources des métiers ; pour le métier Assurances de personnes, les travaux de répartition analytique sont réalisés en appliquant la méthode ABC (*Activity Based Costing*) et s'appuient sur le progiciel MyABCM ; pour le métier Assurances non vie, un module dédié plus particulièrement aux frais généraux et à la comptabilité analytique a été développé sous Essbase (Oracle) ;

- le pilotage financier des résultats du périmètre BPCE Assurances, au travers de la production des états financiers consolidés ; dans ce cadre, les services ont pour mission d'analyser les évolutions de l'activité commerciale et déterminants de la formation des marges, ainsi que de concourir au pilotage du résultat des compagnies.

7.2.2.3. Mise en œuvre des évolutions normatives

Un service dédié à l'analyse des normes (IFRS et locales) et à l'étude de leurs impacts sur les processus et systèmes d'information est opérationnel au sein de la direction Finance du métier Assurances de personnes.



7.2.3. Centre d'expertise et de relation client (CERC)

Le département Comptes client, banque & recouvrement de la direction CERC a en charge l'ensemble des processus liés au suivi des opérations d'encaissement et de décaissement sur les activités d'assurance (épargne & prévoyance individuelle). Les responsabilités de ce département sont les suivantes :

- contrôle des flux automatiques d'encaissements/et décaissements ;
- gestion des incidents de paiements : rejets de virement, rejets de prélèvement ;
- encaissements des transferts entrants PEP/PERP, des cotisations ;
- décaissements manuels (virements internationaux, avances de fonds, etc.) ;
- analyse et suivi des opérations d'assurance en suspens (actes en instance).

Le département intègre également une activité de recouvrement qui prend en charge la répétition de l'indu sur l'ensemble des activités (dont l'Assurance des emprunteurs).

7.2.4. Direction des Investissements

Elle est en charge de la mise en œuvre de la politique d'investissement sur l'ensemble des classes d'actifs, du pilotage des instances de décisions communes avec les sociétés de gestion, le contrôle des mandats de gestion et la participation aux travaux de production financière (analyse des titres en moins-value et appréciation de l'obligation de déprécier les titres considérés) lors des arrêtés comptables.

7.2.5. Directions Actuariat Produits & Inventaire

Des fonctions dédiées sont mises en œuvre au sein de chaque métier dans le but de traiter les problématiques qui leur sont spécifiques.

Lors des arrêtés, les services d'actuariat et de pilotage technique sont en charge de l'établissement des provisions techniques afférentes aux produits commercialisés (provisions pour sinistres à payer, provisions pour primes non acquises, provisions de recours, provisions pour frais de gestion, provisions pour risques en cours, etc.).

7.2.6. Qualité des données

Chaque service intervenant dans la production de données utilisées pour l'élaboration de l'information financière contribue à la mise en place et à la déclinaison du processus de gouvernance des données. Celui-ci vise à répondre aux exigences réglementaires en matière de qualité des données utilisées pour les calculs et reportings requis par le régime Solvabilité 2. Dans ce contexte, le dispositif vise notamment à assurer l'exactitude, la complétude et la pertinence de données.

7.3. SYSTÈMES D'INFORMATION DÉDIÉS AUX PROCESSUS & QUALITÉ DES DONNÉES

Le système d'information des métiers est composé de divers applicatifs métiers ou transversaux, dont les principaux sont décrits ci-après.

7.3.1. Applicatifs d'inventaire des engagements et de détermination des résultats techniques

Les systèmes de gestion des contrats comportent divers programmes de calcul des provisions techniques Vie, Prévoyance ou Dommages.

Ces applicatifs enregistrent les flux de primes et de prestations saisis par les agences ou les back-offices « Contrats » internes et externes, puis calculent les intérêts et provisions techniques sur la base des dispositions contractuelles générales et particulières, dans le respect de la réglementation édictée par le Code des assurances.

7.3.2. Applicatifs d'alimentation et de comptabilité générale

Autant que possible en fonction des caractéristiques de l'activité de chacune des sociétés traitées, les processus opérationnels ont été unifiés dans une optique de sécurisation et d'efficacité opérationnelle. Pour autant, les différences existant en matière de gammes de produits et risques d'assurance, de modalités de gestion des contrats, d'historique ou de perspectives de développement, justifient l'existence et le maintien de processus distincts.

Métier Assurances de personnes

Progiciel comptable Matisse Assurance

Il s'agit du progiciel People Soft GL mis en production le 1^{er} janvier 2009. Une des particularités de Matisse Assurance est l'enrichissement des enregistrements comptables grâce à l'alimentation d'une clé informationnelle, qui permet de tenir une comptabilité multinorme (normes locales, IFRS et Solvabilité 2).

À l'image des exercices précédents, cette année a été caractérisée par des conditions d'exploitation satisfaisantes.

Comité de maintenance Finance « Assurances de personnes »

Il s'agit d'une instance de pilotage qui traite de l'exploitation des différentes composantes du système d'information de la direction Finance. Il est amené à examiner les conditions d'exploitation des différents modules de transcodification, d'alimentation et d'interprétation comptable situés entre les systèmes de gestion des contrats et la comptabilité, du progiciel de comptabilité générale, du progiciel de rapprochement et de lettrage, du décisionnel comptable, du progiciel de reporting comptable et plus généralement de tous les applicatifs dédiés à la fonction financière.

Au titre de l'exercice, la nature et la fréquence des anomalies recensées ne sont pas de nature à remettre en cause la fiabilité des applicatifs.

Applicatif de comptabilisation des opérations sur les portefeuilles de placements

L'enregistrement et la comptabilisation des opérations relatives aux portefeuilles de placements des compagnies sont externalisés auprès de Caceis Fund Administration.

Le processus d'enregistrement est largement automatisé au sein d'un processus « STP », allant du front office d'Ostrum Asset Management, gestionnaire financier par délégation, jusqu'à la comptabilisation des opérations dans le logiciel GP3, outil de marché édité par Neoxam. Seuls les instruments



financiers complexes, peu courants ou dont la nature et les volumes ne justifient pas un traitement de masse, sont traités manuellement.

La comptabilité divisionnaire est exportée automatiquement vers la comptabilité selon un rythme quotidien.

Les équipes de BPCE Assurances effectuent des travaux de revue et de contrôles. Ces revues portent notamment sur les points de contrôle suivants :

- les rapprochements espèces et titres ;
- les contrôles de bonne affectation au plan de compte ;
- le contrôle des taux actuariels des acquisitions ;
- le contrôle de l'évaluation et de la comptabilisation des coupons courus et surcotes et décotes ;
- le contrôle de cohérence de la réserve de capitalisation et des plus-values ;
- les contrôles de cohérence entre comptabilité sociale, comptabilité IFRS et déclarations fiscales ;
- le contrôle de la cohérence entre les mouvements et le stock ;
- la revue analytique des produits financiers ;
- les rapprochements entre outil de gestion et ERP comptable ;
- la justification de divers comptes de régularisation.

Processus de valorisation des portefeuilles

Dans l'objectif d'approcher la juste valeur des titres y compris dans un contexte de marché dégradé, leur valorisation est établie par l'application d'un processus combinant, dans l'ordre de préférence :

- la reprise du dernier cours coté sur un marché réglementé lorsque celui-ci est très récent et correspond à des transactions significatives sur un marché suffisamment liquide ;
- l'utilisation de bases d'informations auprès des intervenants de marché et investisseurs institutionnels (Reuters, Bloomberg, Fininfo, Markit, etc.) ;
- l'interrogation de contreparties pour obtention d'une cotation « bid » ;
- très marginalement, en l'absence de cours ou cotations jugés pertinents, le recalcul d'une valorisation à partir de paramètres observables sur les marchés ou de paramètres reconstitués.

Le processus de valorisation repose sur l'intervention conjointe :

- des gérants, du service référentiel valeurs et du service de gestion des risques de la société titulaire du mandat de gestion financière des portefeuilles détenus ;
- de la société en charge de la comptabilité et de la valorisation du mandat.

Métier Assurances non vie

BPCE Assurances IARD dispose de son propre système comptable : Coda. Il est interfacé avec les outils de production et s'appuie sur des outils de gestion propres : Web XL, Yooz, Essbase et Microstrategy.

L'intégralité des enregistrements comptables de BPCE Assurances IARD a été réalisée via l'outil comptable Coda dans lequel se sont déversés les différents outils de production générant des flux à vocation comptable.

L'outil Yooz permet, via un système de workflow, de contrôler, valider et comptabiliser l'ensemble des engagements de l'entreprise.

7.3.3. Applicatifs de reporting comptable

Métier Assurances de personnes

La centralisation des comptes est réalisée sur l'outil Open Executive. L'exportation des données OE d'inventaire vers Copernic est totalement automatisée via Datalink.

Métier Assurances non vie

L'outil de reporting utilisé est Assuréat. Le métier exporte sa liasse de consolidation vers Copernic.

La consolidation des comptes est réalisée via l'outil Copernic Finance. Cet outil permet de répondre parallèlement aux obligations de publication des métiers soumis à la réglementation bancaire et à celles des métiers soumis à la réglementation Assurance.

En matière de contrôle interne, cette organisation d'une part permet une cohérence native des états financiers du palier BPCE Assurances avec ceux de BPCE et d'autre part augmente la capacité d'analyse des résultats dudit palier par les consolideurs de celui-ci.

7.4. SUIVI PERMANENT DES OPÉRATIONS COMPTABLES DE PRODUCTION

Le suivi permanent a pour objectif de vérifier que la comptabilisation des opérations quotidiennes est le reflet exact et exhaustif des opérations réalisées et que leur débouclage complet se fait dans les délais prévus ou cohérents avec le délai de réalisation des opérations de gestion situées en amont.

Les opérations de contrôle s'appuient notamment sur les progiciels de justification et de rapprochement automatique des comptes. Ces outils sont utilisés pour l'ensemble des comptes de tiers et de banque, ainsi que pour les comptes d'avances aux assurés et les provisions pour prestations à payer.

Il s'agit notamment de valider leur cohérence avec les montants effectivement crédités ou débités sur les comptes bancaires de la société. C'est l'objet des opérations de justification puis de lettrage des comptes assurés et des comptes de banque, ainsi que des rapprochements bancaires faits avec les comptes ouverts dans les établissements de crédit.

7.5. PROCESSUS D'ARRÊTÉ ET DE REPORTING

La procédure d'arrêté des comptes s'inscrit dans le double environnement du pôle Assurances et de BPCE.

Un arrêté complet des comptes de chacune des sociétés est effectué tous les trimestres dans des conditions similaires.

Cet arrêté est l'objet d'un planning définissant les dates d'arrêté, les documents nécessaires et tâches élémentaires à accomplir, ainsi que la répartition des responsabilités entre les différents départements participant à l'arrêté des comptes. Cette répartition concerne principalement les tâches de réalisation et comporte une responsabilité de validation sur les éléments essentiels de formation du résultat des entités.

Une présentation des comptes trimestriels est faite par la direction Finance à la direction générale de l'entreprise.



La qualité globale du processus d'arrêté repose sur :

- la cohérence des travaux réalisés par chacun des départements contributeurs et notamment par la vérification de la cohérence :
 - des flux enregistrés en comptabilité avec ceux utilisés par l'Actuariat Inventaire pour le calcul des données d'inventaire, qu'il s'agisse d'estimation de primes, de provisions, de revalorisations, etc.
 - des flux estimés dans le cadre de l'arrêté avec ceux estimés dans le cadre des prévisions budgétaires ;
- la revue analytique, adaptée à l'importance et au degré de sensibilité de l'agrégat, des données de bilan et de résultat.

Cette phase consiste notamment à :

- justifier les évolutions des postes du compte de résultat et du bilan par des événements intervenus au cours de la période ;
- analyser le résultat par nature de marge et valider la cohérence avec les conditions contractuelles moyennes ou les périodes antérieures ;
- valider la cohérence des résultats avec les prévisions et justifier les écarts.

Par ailleurs, dans le cadre de Solvabilité 2, les métiers ont déployé des outils et processus requis par le pilier III « reporting » : cela a consisté en la mise en place d'outils de reporting et en l'enrichissement de l'outil de consolidation pour intégrer la dimension prudentielle.

7.6. PROCESSUS DE CONTRÔLE ET RÉVISION COMPTABLE

La fonction de révision comptable est en charge de l'analyse de la qualité et de la pertinence de la documentation des écritures de pertes et profits constatées sur les opérations inhabituelles, de l'analyse des opérations en suspens, de l'établissement d'un reporting des suspens par niveau de risque, de la cartographie des risques comptables, de la revue des justificatifs des comptes de bilan, du contrôle des rapprochements comptabilité/gestion réalisés par les métiers, de la revue des liasses fiscales, du contrôle des provisions dotées au titre de divers risques, de l'analyse de la justification des écritures manuelles par typologie, du suivi de l'état de mise en œuvre des recommandations émises par les instances de contrôle, etc.

Dans chaque métier, la fonction est rattachée hiérarchiquement au directeur Finance et fonctionnellement au directeur de la Conformité.

Les services de révision des deux métiers établissent des mémos de synthèse à destination des instances de direction des métiers. Des recommandations sont émises à l'attention des métiers à l'issue des contrôles ponctuels ou réguliers effectués par la Révision. Un plan de contrôles est établi annuellement, validé formellement par le responsable de rattachement. La fonction est intégrée à la filière Révision de BPCE.



États financiers consolidés

2



Bilan

ACTIF (en k€)	Notes	31/12/2023	31/12/2022 retraité ⁽¹⁾	01/01/2022 retraité ⁽¹⁾
Écarts d'acquisition	9.1	16 412	16 412	17 647
Autres immobilisations incorporelles	9.2	108 428	128 246	148 431
Actifs incorporels		124 840	144 658	166 078
Immobilier de placement	6.2.1	1 026 312	1 128 767	1 103 523
Immobilier de placement en UC	6.2.1	376 342	453 995	442 704
Placements évalués au coût amorti	6.2.6	2 573 928	2 139 620	2 402 415
Placements à la juste valeur par capitaux propres	6.2.4	37 107 526	35 472 454	40 967 380
Placements à la juste valeur par résultat	6.2.2	18 858 976	18 646 612	20 969 674
Placements financiers en UC	6.2.2	30 715 420	22 471 418	23 133 382
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	6.2.9	137 463	39 244	12 972
Placements des activités d'assurance	6.2.7	90 795 967	80 352 110	89 032 050
Investissements dans les entreprises associées		68 038	53 616	95 517
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	7.1	431 548	410 790	294 624
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	7.1	9 428 400	8 313 834	8 250 581
Actifs liés à des contrats d'assurance émis et de réassurance cédée		9 859 948	8 724 624	8 545 205
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	9.2	16 571	77 537	49 126
Actifs d'impôt différé	9.12	223 707	324 859	196 979
Créance d'impôt exigible		20 630	25 565	12 153
Autres créances		236 240	439 201	284 665
Autres actifs		497 148	867 162	542 923
Actifs destinés à la vente et abandons d'activité		-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	TFT	682 873	380 551	533 249
TOTAL DE L'ACTIF		102 028 814	90 522 721	98 915 022

(1) Les états financiers de l'exercice comparatif 2022 sont retraités de l'impact de l'application des normes IFRS 9 et IFRS 17. Ces impacts sont présentés en note 2.1.



Bilan

PASSIF (en k€)	Notes	31/12/2023	31/12/2022 retraité ⁽¹⁾	01/01/2022 retraité ⁽¹⁾
Capital social ou fonds équivalents		1 267 807	1 267 807	148 014
Primes d'émission, de fusion et d'apport		229 741	229 741	1 097 937
Réserve de réévaluation recyclable		4 747	(222 860)	98 737
Autres réserves et OCI non recyclables		7 550	2 419	26 287
Résultats cumulés		376 457	468 509	356 585
Résultat net consolidé de l'exercice		381 399	171 172	350 002
Écarts de conversion		1 534	1 534	1 534
Capitaux propres du Groupe		2 269 235	1 918 322	2 079 095
Intérêts minoritaires		411	418	188
Capitaux propres totaux	varCAP	2 269 646	1 918 739	2 079 283
Provisions pour risques et charges	9.5	44 639	40 757	42 358
Dettes subordonnées	6.3.1	1 385 299	1 385 113	1 385 420
Dettes de financement représentées par des titres		-	-	-
Autres dettes de financement	6.3.1	79 508	140 112	428 312
Dettes de financement	6.3.1	1 464 807	1 525 225	1 813 732
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	7.1	95 161 218	84 128 538	91 582 752
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	7.1	95 318	86 038	18 553
Passifs liés à des contrats d'assurance émis et de réassurance cédée	7.1	95 256 536	84 214 576	91 601 305
Passifs d'impôt différé	9.12	25 793	17 442	37 238
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés		17	17	17
Dettes d'exploitation représentées par des titres		-	-	-
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire		385	22 374	44 009
Dettes d'impôt exigible		1 274	8 765	3 803
Instruments dérivés passifs et dettes sur instruments dérivés	6.2.9	49 945	86 850	53 562
Autres dettes		2 915 772	2 687 975	3 239 715
Autres passifs		2 993 186	2 823 423	3 378 344
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées		-	-	-
TOTAL DU PASSIF		102 028 814	90 522 721	98 915 022

(1) Les états financiers de l'exercice comparatif 2022 sont retraités de l'impact de l'application des normes IFRS 9 et IFRS 17. Ces impacts sont présentés en note 2.1.



Compte de résultat

(en k€)	Notes	31/12/2023	31/12/2022 retraité ⁽²⁾
Produits des activités d'assurance	7.3	3 859 116	3 508 431
Charges afférentes aux activités d'assurance		(3 249 077)	(3 109 524)
Résultat des activités d'assurance brut de réassurance		610 039	398 907
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance cédée		(39 074)	36 259
Résultat des activités d'assurance net de réassurance	9.7	570 965	435 166
Produits d'intérêts calculés au taux d'intérêt effectif	6.1.1	884 482	933 745
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		-	-
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	6.1.3	(19 960)	1 393
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat	6.1.4	3 123 727	(4 502 089)
Variation des dépréciations sur placements au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres		(14 231)	(69 250)
Charges des placements ⁽¹⁾	6.1.5	(230 820)	(153 308)
Produits des placements nets de charges		3 743 198	(3 789 509)
Produits financiers ou charges financières d'assurance		(4 042 285)	4 799 085
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée		333 261	(1 065 289)
Résultat financier		34 174	(55 713)
Frais généraux de l'activité d'assurance non attribuables aux contrats d'assurance et de réassurance cédée	9.8	(162 949)	(169 986)
Autres produits et charges opérationnels		34 846	30 596
Résultat opérationnel		477 036	240 063
Quote-part dans les résultats des entreprises associées		5 260	(5 760)
Impôt sur les résultats	9.10	(100 920)	(63 135)
Résultat après impôt des activités discontinues		0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé		381 376	171 168
Intérêts minoritaires		23	3
Résultat net – Part du Groupe		381 399	171 171
Résultat par action (€)		19,66	8,82
Résultat dilué par action (€)		19,66	8,82

(1) Y compris charges de financement.

(2) Les états financiers de l'exercice comparatif 2022 sont retraités de l'impact de l'application des normes IFRS 9 et IFRS 17.



État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en k€)	31/12/2023	31/12/2022 retraité ⁽¹⁾
RÉSULTAT NET	381 399	171 171
Éléments recyclables en résultat net	227 607	(321 598)
Écarts de conversion	-	-
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	1 915 027	(7 865 356)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	52 977	(3 702)
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance comptabilisés en capitaux propres recyclables	(1 679 471)	7 496 446
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance cédée comptabilisés en capitaux propres recyclables	8 209	(17 195)
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	7 452	(32 308)
Impôts liés	(76 587)	100 518
Éléments non recyclables en résultat net	5 131	(23 866)
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	(58)	3 255
Réévaluation des actifs financiers de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 724	(34 059)
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat	-	-
Charges financières des contrats d'assurance avec éléments de participation directe non recyclables	-	-
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	3 891	(1 087)
Impôts liés	(426)	8 025
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	232 738	(345 465)
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	614 137	(174 293)
dont part du groupe	614 145	(174 525)
dont part des minoritaires	(8)	231

(1) Les états financiers de l'exercice comparatif 2022 sont retraités de l'impact de l'application des normes IFRS 9 et IFRS 17. Ces impacts sont présentés en note 2.



Variation des capitaux propres

(en k€)	Part du groupe					Part des minoritaires	Total des capitaux propres
	Capital social ou fonds équivalents	Primes	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultats cumulés	Total part du groupe		
Situation au 31/12/2021	148 014	1 097 937	457 349	871 569	2 574 870	186	2 575 055
Changement de méthode IAS 8 et correction d'erreurs	-	-	-	-	-	-	-
Situation au 31/12/2021 corrigée	148 014	1 097 937	457 349	871 569	2 574 870	186	2 575 055
Effets des changements liés à la première application d'IFRS 17	-	-	990 587	(1 593 704)	(603 116)	-	(603 117)
Effets des changements liés à la première application d'IFRS 9	-	-	(1 321 378)	1 428 719	107 341	2	107 343
Situation au 01/01/2022 retraitée à la suite de la première application d'IFRS 17 et IFRS 9	148 014	1 097 937	126 558	706 585	2 079 095	188	2 079 282
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	(345 466)	-	(345 466)	123	(345 344)
Résultat net consolidé de l'exercice	-	-	-	171 172	171 172	(123)	171 049
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	148 014	1 097 937	(218 908)	877 757	1 904 799	187	1 904 987
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements sur le capital	4	-	-	-	4	-	4
Variations de périmètre	1 267 803	229 730	-	(1 481 045)	16 488	-	16 488
Autres variations	(148 014)	(1 097 937)	-	1 233 591	(12 360)	231	(12 129)
Situation au 31/12/2022 retraitée à la suite de la première application d'IFRS 17 et IFRS 9	1 267 807	229 741	(218 908)	639 681	1 918 322	418	1 918 739
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	232 738	-	232 738	15	232 753
Résultat net consolidé de l'exercice	-	-	-	381 399	381 399	(23)	381 376
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 267 807	229 741	13 831	1 021 080	2 532 459	410	2 532 868
Distribution de dividendes	-	-	-	(265 351)	(265 351)	-	(265 351)
Mouvements sur le capital	-	-	-	-	-	-	-
Composante capitaux propres des plans de paiements sur base d'actions	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	2 127	2 127	1	2 128
Régul. des capitaux propres des OPCVM	-	-	-	-	-	-	-
Divers	-	-	-	-	-	-	-
Situation au 31/12/2023	1 267 807	229 741	13 831	757 856	2 269 235	411	2 269 646



Tableau des flux de trésorerie

(en k€)	31/12/2023	31/12/2022 retraité ⁽¹⁾
Résultat opérationnel avant impôt	477 036	240 063
+ Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	310 165	64 565
+ Dotations nettes aux provisions techniques d'assurance et de réassurance cédée	3 138 059	(4 844 819)
+ Dotations nettes aux autres provisions et aux dépréciations	21 128	68 117
- Variations de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	(2 286 015)	4 595 617
- Plus et moins-values de cession des placements	(247 491)	(83 007)
- Autres mouvements	2 355	26 988
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat opérationnel avant impôt	938 201	(172 538)
+ Flux de trésorerie liés aux opérations d'assurance	5 097 659	4 048 238
+ Flux de trésorerie liés aux autres opérations affectant des actifs et passifs financiers	(540 987)	(593 731)
+ Flux de trésorerie liés aux autres opérations affectant des actifs et passifs non financiers	969 189	(140 218)
- Impôts versés	80 463	(130 302)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	7 021 561	3 251 511
+ Cessions de placements financiers	32 271 784	30 239 531
+ Cessions d'immeubles de placement	14 629	-
Flux de trésorerie liés aux cessions et remboursements d'actifs financiers	32 286 413	30 239 531
- Acquisitions de placements financiers	(38 696 548)	(33 375 174)
- Acquisitions d'immeubles de placement	(14 208)	(11 292)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions d'actifs financiers	(38 710 756)	(33 386 466)
+ Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 075)	10 977
- Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(7 410)	(7 622)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(8 485)	3 355
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	-	-
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	(6 432 828)	(3 143 580)
- Dividendes payés	(265 352)	-
+ Autres mouvements	-	-
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et sociétaires	(265 352)	-
+ Trésorerie générée par les émissions de dettes de financement	-	236 000
- Trésorerie affectée aux remboursements de dettes de financement	-	(475 000)
Flux de trésorerie liés au financement du groupe	-	(239 000)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	(265 352)	(239 000)
Effet de la variation des taux de change (D)	41	6
Flux de trésorerie liés aux actifs et passifs destinés à être cédés (E)	-	-
Flux nets de trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D+E)	323 422	(131 063)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	358 177	489 240
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	681 599	358 177
Variation de la trésorerie nette	323 422	(131 063)

(1) Les états financiers de l'exercice comparatif 2022 sont retraités de l'impact de l'application des normes IFRS 9 et IFRS 17.



1. Faits caractéristiques

1.1. ENTRÉE EN VIGUEUR DES NORMES IFRS 17 ET IFRS 9

L'exercice 2023 a été marqué par l'entrée en vigueur simultanée au 1^{er} janvier des normes IFRS 17 et IFRS 9, en remplacement respectivement des normes IFRS 4 et IAS 39.

Ces deux normes ont fait l'objet d'une application rétrospective avec retraitement obligatoire de l'information comparative. À ce titre, BPCE Assurances a réalisé les travaux de transition entre les anciennes et les nouvelles normes au 1^{er} janvier 2022 ainsi que ceux relatifs au retraitement des données de l'exercice 2022, initialement publiées sous IFRS 4 et IAS 39. Ces éléments sont présentés dans ce rapport financier.

IFRS 17, dont le champ d'application est similaire à celui d'IFRS 4, s'applique aux contrats d'assurance, de réassurance (acceptée et cédée) ainsi qu'aux contrats d'investissement émis avec un élément de participation discrétionnaire. La norme modifie en profondeur l'évaluation des engagements envers les assurés : ceux-ci sont désormais très majoritairement composés de la valeur actuelle des estimations de flux de trésorerie futurs, auxquels sont ajoutés un ajustement au titre du risque non financier ainsi que la marge sur service contractuelle, représentant les profits revenant à l'assureur non encore comptabilisés en produits. Ces engagements sont calculés à l'aide de modèles de projection et ont entraîné des changements majeurs dans les systèmes comptables, les processus opérationnels ainsi que les états financiers.

IFRS 9, relative aux instruments financiers, définit les nouvelles règles de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers, la nouvelle méthodologie de dépréciation pour

risque de crédit des actifs financiers ainsi que le traitement des opérations de couverture, à l'exception des opérations de macrocouverture. Désormais, lors de la comptabilisation initiale d'un instruments financiers, ceux-ci sont classés au coût amorti, à la juste valeur par capitaux propres ou à la juste valeur par résultat en fonction de la nature de l'instrument (dette ou capitaux propres), des caractéristiques de leurs flux contractuels, et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle de gestion ou *business model*).

1.2. DYNAMISME DE L'ACTIVITÉ COMMERCIALE

L'année 2023 a été marquée par une activité commerciale très dynamique : à 16,4 Mds€, les primes commerciales acquises progressent de 14 %. Cette croissance concerne toutes les branches d'activité et en particulier l'activité Épargne qui, à 13,0 Mds€, s'inscrit en hausse de 16 % avec la commercialisation de supports obligataires en unités de compte notamment.

1.3. EFFET DES ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES ET DE L'INFLATION SUR LA SINISTRALITÉ DOMMAGES

Comme 2022, l'année 2023 a été marquée par des événements climatiques exceptionnels avec les tempêtes Ciaran et Domingos (en 5^e position des tempêtes les plus dévastatrices en métropole) et les inondations du Nord – Pas-de-Calais. Par ailleurs, le coût des sinistres, notamment sur les garanties matérielles Auto, a encore connu une forte inflation. Ces éléments ont pesé sur la sinistralité de l'activité dommages.

2. Première application d'IFRS 17 et IFRS 9

BPCE Assurances applique la norme IFRS 17 ainsi que la norme IFRS 9 depuis le 1^{er} janvier 2023 avec un comparatif au 1^{er} janvier 2022 pour les deux normes. À ce titre, il a été décidé d'appliquer l'option relative au retraitement d'IFRS 9 dans les comparatifs et également d'appliquer les règles de dépréciation d'IFRS 9 au titre du risque de crédit aux actifs financiers éligibles pour ses états comparatifs 2022.

Au 1^{er} janvier 2022, l'impact de la première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 sur les capitaux propres consolidés – part du groupe s'élève à - 496 millions d'euros (dont - 603 M€ au titre d'IFRS 17 et + 107 M€ au titre d'IFRS 9). La CSM (marge de service contractuel) au 1^{er} janvier 2022 est de 2,9 milliards d'euros.

Les principaux impacts de la norme IFRS 17 présentés dans cette note proviennent des éléments suivants :

- de la part des plus-values latentes des éléments sous-jacents aux contrats d'épargne revenant à l'assureur qui ne figure plus en capitaux propres mais fait partie de la CSM présentée en passifs d'assurance ;

- des différences de rythme de reconnaissance de la marge entre IFRS 4 et IFRS 17 dans le passé.

Les principaux impacts de la première application de la norme IFRS 9 sont également présentés dans cette note.

Au 1^{er} janvier 2023, l'impact cumulé de l'application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 sur les capitaux propres consolidés – part du groupe s'élève à - 80 millions d'euros (dont - 97 M€ au titre d'IFRS 17 et + 18 M€ au titre d'IFRS 9). La CSM au 1^{er} janvier 2023 est de 2,7 milliards d'euros.

La variation entre le 1^{er} janvier 2022 et le 1^{er} janvier 2023 est liée essentiellement à l'effet de la hausse des taux d'intérêt sur les contrats d'épargne.



2.1. BILAN DE TRANSITION AU 1^{er} JANVIER 2022 PRÉSENTANT LES IMPACTS D'IFRS 9 ET IFRS 17

Bilan de transition Actif

(en k€)	31/12/2021 IAS 39/IFRS 4	Effets du changement IFRS 17	Effets du changement IFRS 9		01/01/2022 IFRS 9/IFRS 17
	Nouvelle présentation	Reclassements et changements d'évaluation	Reclassements, retraitements et changements de valorisation ⁽¹⁾	Correction de valeur pour pertes de crédit attendues à 12 mois et à maturité ⁽²⁾	Nouvelle présentation
Écarts d'acquisition	17 647	-	-	-	17 647
Autres immobilisations incorporelles	148 431	-	-	-	148 431
Actifs incorporels	166 078	-	-	-	166 078
Immobilier de placement	1 113 298	(9 775)	-	-	1 103 523
Immobilier de placement en UC	442 704	-	-	-	442 704
Placements évalués au coût amorti	3 196 510	-	(791 140)	(2 955)	2 402 415
Placements à la juste valeur par capitaux propres	54 102 012	-	(13 134 634)	-	40 967 380
Placements à la juste valeur par résultat	6 896 224	-	14 073 450	-	20 969 674
Placements financiers en UC	23 133 382	-	-	-	23 133 382
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	12 972	-	-	-	12 972
Placements des activités d'assurance	88 897 102	(9 775)	147 676	(2 955)	89 032 050
Investissements dans les entreprises associées	95 517	-	-	-	95 517
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	12 852 112	(12 557 488)	-	-	294 624
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	18 602 620	(10 352 038)	-	-	8 250 581
Actifs liés à des contrats d'assurance émis et de réassurance cédée	31 454 732	(22 909 526)	-	-	8 545 205
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	49 126	-	-	-	49 126
Actifs d'impôt différé	25 944	501 781	(337 550)	6 806	196 979
Créance d'impôt exigible	12 153	-	-	-	12 153
Autres créances	356 377	(71 712)	-	-	284 665
Autres actifs	443 600	430 069	(337 550)	6 806	542 923
Actifs destinés à la vente et abandons d'activité	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	533 249	-	-	-	533 249
TOTAL DE L'ACTIF	121 590 278	(22 489 232)	(189 874)	3 851	98 915 022



Bilan de transition Passif

(en k€)	31/12/2021 IAS 39/IFRS 4	Effets du changement IFRS 17	Effets du changement IFRS 9		01/01/2022 IFRS 9/IFRS 17
	Nouvelle présentation	Reclassements et changements d'évaluation	Reclassements, retraitements et changements de valorisation ⁽¹⁾	Correction de valeur pour pertes de crédit attendues à 12 mois et à maturité ⁽²⁾	Nouvelle présentation
Capital social ou fonds équivalents	148 014	-	-	-	148 014
Primes d'émission, de fusion et d'apport	1 097 937	-	-	-	1 097 937
Réserve de réévaluation recyclable	459 462	990 624	(1 370 059)	18 710	98 737
Autres réserves et OCI non recyclables	(3 647)	(37)	29 971	-	26 287
Résultats cumulés	521 568	(1 593 704)	1 449 622	(20 903)	356 585
Résultat net consolidé de l'exercice	350 002	-	-	-	350 002
Écarts de conversion	1 534	-	-	-	1 534
Capitaux propres du groupe	2 574 870	(603 116)	109 534	(2 193)	2 079 095
Intérêts minoritaires	186	-	2	-	188
Capitaux propres totaux	2 575 056	(603 116)	109 536	(2 193)	2 079 283
Provisions pour risques et charges	42 358	-	-	-	42 358
Dettes subordonnées	1 385 420	-	-	-	1 385 420
Dettes de financement représentées par des titres	-	-	-	-	-
Autres dettes de financement	428 311	-	-	1	428 312
Dettes de financement	1 813 731	-	-	1	1 813 732
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	102 575 057	(10 992 305)	-	-	91 582 752
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	11 169 371	(11 150 817)	-	-	18 553
Passifs liés à des contrats d'assurance émis et de réassurance cédée	113 744 428	(22 143 122)	-	-	91 601 305
Passifs d'impôt différé	35 502	295 101	(299 405)	6 043	37 238
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés	19	-	(2)	-	17
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	44 009	-	-	-	44 009
Dettes d'impôt exigible	3 803	-	-	-	3 803
Instruments dérivés passifs et dettes sur instruments dérivés	53 562	-	-	-	53 562
Autres dettes	3 277 810	(38 096)	-	-	3 239 715
Autres passifs	3 414 705	257 005	(299 407)	6 043	3 378 344
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées	-	-	-	-	-
TOTAL DU PASSIF	121 590 278	(22 489 234)	(189 871)	3 851	98 915 022

(1) Les changements de valorisation entre IAS 39 et IFRS 9 sont peu significatifs (147 676 k€) et concernent principalement les actifs détenus jusqu'à échéance reclassés principalement en placements à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

(2) Les corrections de valeur pour pertes de crédit attendues à maturité sont peu significatives (- 2 955 k€).



2.2. TABLEAU DE TRANSITION DES PLACEMENTS ET PASSIFS FINANCIERS EN IFRS 9 AU 1^{er} JANVIER 2022

Les principaux reclassements engendrés par la première application d'IFRS 9 sur le bilan sont présentés ci-dessous.

L'essentiel des actifs financiers évalués à la juste valeur selon IAS 39 (actifs classés parmi les actifs financiers disponibles à la vente ou les actifs financiers à la juste valeur par résultat), continuent à être évalués à la juste valeur selon IFRS 9.

Les principaux reclassements au sein des placements financiers sont les suivants :

- Selon IAS 39, certains instruments de dettes (obligations) sont évalués au coût amorti parce qu'ils sont détenus jusqu'à l'échéance. À l'occasion de la revue du modèle de gestion associé à ces titres pour la première application d'IFRS 9, ils sont reclassés à la juste valeur par capitaux propres dans la mesure où ils sont rattachés à un modèle de gestion mixte de collecte des flux de trésorerie et de vente.
- Les parts d'OPCVM ou de FCPR qualifiées d'instruments de capitaux propres et classées parmi les *Actifs financiers disponibles à la vente* selon IAS 39, sont évaluées selon IFRS 9 à la juste valeur par résultat en raison de leur nature d'instrument de dettes et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels qui ne représentent pas uniquement des remboursements de principal et des intérêts sur le principal.
- Les actions classées parmi les *Actifs financiers disponibles à la vente* selon IAS 39, sont classées par défaut à la juste valeur par résultat selon IFRS 9. Lorsque les entités de BPCE Assurances en ont fait individuellement le choix irrévocable, les titres sont classés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables.

Les reclassements des actifs financiers évalués au coût amorti vers des catégories évaluées à la juste valeur par résultat ou par capitaux propres ont un impact net sur les capitaux propres consolidés de BPCE Assurances en raison de la différence de méthode d'évaluation de ces actifs et de l'application rétrospective de la norme. Cet impact s'élève au 1^{er} janvier 2022 à 110 millions d'euros.

L'application des dépréciations pour pertes attendues selon IFRS 9 est peu significative pour BPCE Assurances.

Le tableau ci-dessous présente les principaux reclassements concernant les actifs et passifs financiers en IFRS 9 au 1^{er} janvier 2022. BPCE Assurances a décidé d'appliquer les principes de reclassement et d'évaluation d'IFRS 9 à tous les actifs et passifs financiers au 1^{er} janvier 2022 et d'appliquer également toutes les règles de dépréciation d'IFRS 9 au titre du risque de crédit aux actifs financiers éligibles. En l'absence de changement de modèle de gestion et de mouvement majeur sur les actifs financiers détenus entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022, ce tableau reflète également la nature des reclassements entre IAS 39 et IFRS 9 au 1^{er} janvier 2023.

Au 1^{er} janvier 2023, l'impact du passage d'IAS 39 à IFRS 9 sur les capitaux propres s'élève à +18 millions d'euros. Cet impact est principalement lié à l'effet de la hausse des taux sur les placements évalués au coût amorti en IAS 39 et qui sont évalués à la juste valeur en IFRS 9. L'écart entre la juste valeur de ces titres au 1^{er} janvier 2023 et leur évaluation au coût amorti au 31 décembre 2022 représente la majorité de l'impact du passage d'IAS 39 à IFRS 9 sur les capitaux propres.

Le passage d'IAS 39 à IFRS 9 sur les dépréciations au titre du risque de crédit au 1^{er} janvier 2023 représente un impact négatif de – 758 k€ sur les capitaux propres.



Classification sous IAS 39

(en k€)	Classification sous IFRS 9	Valeur comptable IAS 39 au 31 décembre 2021	Valeur comptable IFRS 9 au 1 ^{er} janvier 2022
Actifs financiers			
Placements détenus jusqu'à leur échéance		791 140	
	Placements à la juste valeur par capitaux propres		596 113
	Instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables		596 113
	Placements à la juste valeur par résultat		2 575
	Instruments de dettes ne remplissant pas le critère SPPI		2 575
Placements disponibles à la vente		54 102 012	
	Placements à la juste valeur par capitaux propres		40 308 725
	Instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables		40 185 259
	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		123 466
	Placements à la juste valeur par résultat		14 133 416
	Instruments de capitaux propres		2 479 772
	Instruments de dettes ne remplissant pas le critère SPPI		11 653 644
Placements en option de juste valeur et détenus à des fins de transaction		6 896 224	
	Placements à la juste valeur par capitaux propres		62 541
	Instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables		62 541
	Placements à la juste valeur par résultat		6 833 683
	Instruments de capitaux propres		503 270
	Instruments de dettes ne remplissant pas le critère SPPI		6 330 413
Placements prêts et créances		13 943 727	
Placements évalués au coût amorti			2 402 415
Placements financiers en UC		23 133 382	23 133 382
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés		12 972	12 972
Total actifs financiers		91 983 233	87 485 822
Passifs financiers		1 813 731	
	Passifs financiers évalués au coût amorti		1 813 732
	Dettes subordonnées	1 385 420	1 385 420
	Autres dettes de financement	428 311	428 312
Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat		53 562	53 562
	Instruments dérivés passifs et dettes sur instruments dérivés	53 562	53 562
Total passifs financiers		1 867 293	1 867 294



2.3. MONTANTS TRANSITOIRES DES CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE CÉDÉE ÉVALUÉS SOUS IFRS 17

Principes comptables

La norme IFRS 17 est appliquée de manière rétrospective. Les contrats d'assurance en vigueur en date de transition ont été évalués selon l'une des trois méthodes ci-dessous :

Full Retrospective Approach (FRA)

La méthode rétrospective complète FRA prévoit de définir, comptabiliser et évaluer chacun des groupes de contrats d'assurance comme si la norme IFRS 17 avait toujours été appliquée depuis l'origine des contrats.

BPCE Assurances a retenu cette approche principalement pour les portefeuilles de contrats et traités de réassurance éligibles à l'approche PAA et aux exercices les plus récents au titre d'un portefeuille de contrats d'Assurance des emprunteurs.

S'il n'est pas possible d'appliquer cette méthode en fonction des données disponibles, les deux méthodes suivantes peuvent être utilisées.

Modified Retrospective Approach (MRA)

L'approche rétrospective modifiée MRA est une méthode rétrospective qui vise à obtenir un résultat le plus proche possible de celui obtenu par l'approche FRA, en se fondant sur l'utilisation d'informations raisonnables et justifiables obtenues sans coûts ou efforts excessifs. L'approche MRA autorise les simplifications de calcul suivantes :

- Évaluation des groupes de contrats à la première comptabilisation : notamment, IFRS 17 permet de s'affranchir des cohortes annuelles pour la définition du niveau d'agrégation des groupes de contrats en stock en date de transition. BPCE Assurances a retenu cette simplification pour les portefeuilles de contrats pour lesquels l'approche MRA a été utilisée.

- Mesure de la CSM en date de transition pour les contrats évalués selon l'approche générale : une CSM en date de première comptabilisation est tout d'abord évaluée à partir de l'estimation des flux futurs à la transition, ajustés des flux réels entre la date de première comptabilisation et la transition. La CSM en date de transition résulte de la CSM en date de première comptabilisation, amortie à l'aide des unités de couverture entre la date de première comptabilisation et la date de transition. Les taux d'actualisation en date de comptabilisation initiale peuvent être déterminés selon une courbe de rendement observable sur au moins trois ans avant la date de transition ou à partir d'un écart moyen entre une courbe de rendement observable et une courbe estimée. Enfin, l'ajustement au titre du risque non financier à la date de première comptabilisation doit être déterminé en effectuant l'ajustement au titre du risque non financier à la date de transition avec le dégagement du risque attendu avant la date de transition. BPCE Assurances a retenu ces simplifications pour les portefeuilles de contrats éligibles à l'approche générale pour lesquels l'approche MRA en transition a été retenue. Les dispositions concernant les unités de couverture ont été appliquées de manière homogène

aux contrats en vigueur en date de transition et ceux post-transition. Lorsque des simplifications ont été retenues au titre des taux d'actualisation, ces derniers ont été déterminés en retenant, pour les portefeuilles d'assurance significatifs, la courbe des taux de l'année médiane définie sur la profondeur d'historique des contrats.

- Mesure de la CSM en date de transition pour les contrats évalués selon l'approche VFA : une CSM en date de première comptabilisation est tout d'abord évaluée à partir de la juste valeur des éléments sous-jacents aux contrats en date de transition nette de l'estimation des flux futurs en date de transition, ajustée des frais et prélèvements et de la variation d'ajustement au titre du risque non financier relatifs à la période entre la date de première comptabilisation et la date de transition. La CSM en date de transition résulte de la CSM en date de première comptabilisation, amortie à l'aide des unités de couverture entre la date de première comptabilisation et la date de transition. BPCE Assurances a retenu cette simplification pour les portefeuilles de contrats éligibles à l'approche VFA pour lesquels l'approche MRA en transition a été retenue. Les dispositions concernant les unités de couverture et la mutualisation ont été appliquées de manière cohérente aux contrats en vigueur en date de transition et ceux post-transition.

- Mesure des produits financiers ou charges financières d'assurance : l'approche MRA permet des simplifications s'agissant de la détermination des taux d'actualisation des groupes de contrats et du calcul des autres éléments du résultat global (OCI), dans le cas où une ventilation des produits financiers ou charges financières est retenue. Comme il est permis par IFRS 17, BPCE Assurances a principalement retenu un OCI équivalent à celui des éléments sous-jacents pour les portefeuilles de contrats d'épargne-retraite et à zéro pour les autres portefeuilles évalués selon l'approche MRA en transition.

BPCE Assurances a notamment retenu cette approche pour les portefeuilles épargne-retraite, Assurance des emprunteurs (à l'exception des exercices les plus récents pour un portefeuille) et le principal traité de réassurance acceptée.

Fair Value Approach (FVA)

L'approche par juste valeur FVA s'appuie uniquement sur les données disponibles à la date de transition sans tenir compte des flux financiers passés.

Dans l'approche par juste valeur, la marge sur service contractuelle est évaluée à la date de transition comme la différence entre la juste valeur du groupe de contrats d'assurance à cette date et les flux de trésorerie d'exécution évalués à cette même date.

BPCE Assurances a notamment retenu cette approche pour certains portefeuilles de prévoyance pluriannuels et d'Assurance des emprunteurs peu significatifs ainsi que pour un des principaux traités de réassurance cédée.

BPCE Assurances a principalement retenu l'application des approches rétrospective modifiée (MRA) et juste valeur (FVA) pour l'évaluation des passifs d'assurance et de réassurance cédée en date de transition, compte tenu de contraintes opérationnelles (par exemple, disponibilité des données historiques).



Valeur comptable de la marge sur services contractuels des contrats d'assurance en date de transition

(en k€)	Vie, Épargne, Retraite				Prévoyance				Total général
	Contrats valorisés en approche rétrospective complète en date de transition et autres contrats	Contrats valorisés en application rétrospective modifiée en date de transition	Contrats valorisés en approche fondée sur la juste valeur en date de transition	Total	Contrats valorisés en approche rétrospective complète en date de transition et autres contrats	Contrats valorisés en application rétrospective modifiée en date de transition	Contrats valorisés en approche fondée sur la juste valeur en date de transition	Total	
Valeur comptable de la marge sur services contractuels au 01/01/2022	-	2 262 668	-	2 262 668	329 157	445 125	-	774 282	3 036 950

Valeur comptable de la marge sur services contractuels des traités de réassurance cédée en date de transition

(en k€)	Vie, Épargne, Retraite				Prévoyance				Total général
	Contrats valorisés en approche rétrospective complète en date de transition et autres contrats	Contrats valorisés en application rétrospective modifiée en date de transition	Contrats valorisés en approche fondée sur la juste valeur en date de transition	Total	Contrats valorisés en approche rétrospective complète en date de transition et autres contrats	Contrats valorisés en application rétrospective modifiée en date de transition	Contrats valorisés en approche fondée sur la juste valeur en date de transition	Total	
Valeur comptable de la marge sur services contractuels au 01/01/2022	-	132 361	-	132 361	-	-	-	-	132 361



3. Référentiel IFRS

3.1. RÉFÉRENTIEL APPLIQUÉ

Les états financiers consolidés sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date. Néanmoins, BPCE Assurances, à l'instar du Groupe BPCE, a choisi l'option offerte par la norme IFRS 9 de ne pas appliquer les dispositions de la norme relatives à la comptabilité de couverture et de continuer à appliquer la norme IAS 39 pour la comptabilisation de ces opérations, telle qu'adoptée par l'Union européenne.

3.2. TEXTES APPLICABLES DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2023

Les normes et interprétations utilisées et décrites dans les états financiers annuels au 31 décembre 2022 ont été complétées par les normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, notamment la norme IFRS 17 relative aux contrats d'assurance et la norme IFRS 9 relative aux instruments financiers. BPCE Assurances a choisi l'option offerte par la norme IFRS 9 de ne pas appliquer les dispositions de la norme relatives à la comptabilité de couverture et de continuer à appliquer la norme IAS 39 pour la comptabilisation de ces opérations, telle qu'adoptée par l'Union européenne, c'est-à-dire excluant certaines dispositions concernant la macrocouverture.

Le règlement de l'UE 2021/2036 du 19 novembre 2021 a adopté la norme IFRS 17 publiée par l'IASB le 18 mai 2017, y compris l'amendement du 25 juin 2020, et prévoit la possibilité d'exempter les contrats mutualisés intergénérationnels et avec compensation des flux de trésorerie de l'exigence de cohorte annuelle imposée par la norme. L'IASB a publié le 9 décembre 2021 un amendement à IFRS 17 permettant, sur option, de présenter selon IFRS 9 tous les actifs financiers détenus par les assureurs au 1^{er} janvier 2022 dans les états comparatifs lors de l'application conjointe d'IFRS 17 et IFRS 9 en 2023. Cet amendement a été adopté par le règlement (UE) 2022/1491 de la Commission du 8 septembre 2022.

BPCE Assurances applique les normes IFRS 17 et IFRS 9 depuis le 1^{er} janvier 2023, avec un comparatif au 1^{er} janvier 2022 pour les deux normes afin de présenter une information plus pertinente. À ce titre, il a été décidé d'appliquer l'option relative au retraitement d'IFRS 9 dans les comparatifs et également d'appliquer les règles de dépréciation d'IFRS 9 au titre du risque de crédit aux actifs financiers éligibles pour ses états comparatifs 2022.

Les nouveaux principes applicables aux contrats d'assurance et les impacts pour BPCE Assurances sont présentés en note 5.2.7.

Les autres normes, amendements et interprétations suivants, adoptés par l'Union européenne, n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers du groupe :

- amendement à IAS 1 – Description des méthodes comptables ;
- amendement à IAS 8 – Définition d'une estimation comptable ;
- amendement à IAS 12 – Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction ;
- amendement à IAS 12 – Réforme fiscale internationale – Règles du Pilier 2 de l'OCDE. Un projet est en cours au sein du Groupe BPCE et déployé aux bornes de chaque entité. À ce stade, il n'est pas attendu d'impacts significatifs pour BPCE Assurances.

3.3. NORMES ET INTERPRÉTATIONS NON UTILISÉES

Les normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), adoptées par l'Union européenne et dont l'application est obligatoire en 2023, sont appliquées pour l'établissement des états financiers au 31 décembre 2023, et notamment les textes entrés en vigueur en 2023.

3.4. IMPACT DES NORMES PROCHAINEMENT APPLICABLES

Les normes et amendements prochainement applicables sont les suivants :

- amendement à IAS 1 – Classement des passifs en courants et non courants ;
- amendement à IAS 1 – Passifs non courants assortis de clauses d'exigibilité anticipée (« covenants ») ;
- amendement à IFRS 16 – Dette de loyer dans une transaction de cession-bail ;
- amendement à IAS 7 et IFRS 7 – Accords de financement des fournisseurs.

Aucun impact significatif n'est attendu sur les comptes de BPCE Assurances.



4. Méthodes et périmètre de consolidation

4.1. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Intégrations et mise en équivalence

Les méthodes de consolidation utilisées sont :

- l'intégration globale pour les entités contrôlées au sens d'IFRS 10 ;
- la comptabilisation des actifs et des passifs pour les activités conjointes au sens d'IFRS 11 ;
- la mise en équivalence pour les coentreprises au sens d'IFRS 11 et conformément à IAS 28 ;
- la mise en équivalence pour les entreprises associées sous influence notable au sens d'IAS 28.

La méthode de l'intégration globale consiste à substituer à la valeur comptable de la participation chacun des éléments d'actif et de passif de la filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat en intérêts minoritaires.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable de la participation dans les comptes du détenteur la quote-part d'intérêt de Natixis Assurances dans les capitaux propres et le résultat de l'entité détenue. Les titres sont inscrits pour cette valeur réévaluée à l'actif du bilan consolidé, au poste *Investissements dans les entreprises associées*. La différence entre la valeur historique des titres et leur valeur réévaluée est comptabilisée au passif du bilan dans les *Capitaux propres part du groupe* et au résultat dans le poste de *Quote-part dans le résultat des entreprises associées* du compte de résultat consolidé.

Opérations réciproques

Les opérations significatives entre sociétés consolidées par intégration globale sont éliminées, notamment :

- les dividendes perçus intra-groupe ;
- les plus ou moins-values réalisées sur les OPCVM consolidés ;
- les acceptations, cessions et rétrocessions en réassurance ;
- les créances, dettes et provisions intra-groupe, ainsi que les produits et charges réciproques.

Conversion des comptes des filiales et participations étrangères

Les sociétés consolidées tiennent toutes leurs comptes en euros, à l'exception d'Adir qui est mise en équivalence et qui tient ses comptes en livres libanaises.

Conformément à IAS 21, la conversion des comptes de la monnaie fonctionnelle à la monnaie de présentation est faite selon la méthode du cours de clôture. L'écart de conversion est porté dans les capitaux propres.

Consolidation des entités structurées

IFRS 10 définit un modèle unique de contrôle applicable à l'ensemble des entités, qu'il s'agisse ou non d'entités structurées. Le contrôle d'une entité doit désormais être analysé au travers de trois critères cumulatifs : le pouvoir sur les activités pertinentes de l'entité, l'exposition aux rendements variables de l'entité et le pouvoir d'influer sur les rendements variables obtenus de l'entité.

Arrêté anticipé

Certains flux issus des comptes sociaux sont utilisés pour établir les états financiers consolidés annuels. Ces flux peuvent être issus d'un arrêté « anticipé » (par rapport à la date de clôture du 31/12/2023) pour les données techniques, les données financières étant issues d'un arrêté « réel ».



4.2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Entité	Méthode	Siège social	12/2022		12/2023		Date d'entrée/ sortie
			% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt	
Intégration globale							
BPCE Assurances	IG	7, promenade Germaine Sablon, 75013 Paris	100%	100%	100%	100%	2022
NA	IG	7, promenade Germaine Sablon, 75013 Paris	100%	100%	100%	100%	1978
BPCE Vie	IG	7, promenade Germaine Sablon, 75013 Paris	100%	100%	100%	100%	1997
BPCE Assurances IARD	IG	7, promenade Germaine Sablon, 75013 Paris	100%	100%	100%	100%	2014
BPCE Life	IG	51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg	100%	100%	100%	100%	1998
BPCE APS	IG	88, avenue de France, 75013 Paris	53%	53%	53%	53%	2014
GIE BPCE Relations Assurances ⁽¹⁾	IG	7, promenade Germaine Sablon, 75013 Paris	100%	100%	0%	0%	2015-2023
SCI Fructifoncier	IG	43, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris	100%	100%	100%	100%	2004
SPPICAV Nami Investment	IG	43, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris	100%	100%	100%	100%	2009
FCP Réaumur Actions	IG	43, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris	100%	100%	100%	100%	2005
FCT TULIP NOTE	IG	12, rue James Watt, 93200 Saint-Denis	100%	100%	100%	100%	2018
FCT NA F ECO IMM II	IG	12, rue James Watt, 93200 Saint-Denis	100%	100%	100%	100%	2019
Mise en équivalence							
BPCE IARD	MEE	Chaban de Chauray, 79000 Niort Cedex	50%	50%	50%	50%	1997
ADIR	MEE	Banque Byblos, avenue Elias Sarkis, Beyrouth, Liban	34%	34%	34%	34%	2001
Ecureuil Vie Développement	MEE	7, promenade Germaine Sablon, 75013 Paris	51%	51%	51%	51%	2015
SCI DUO PARIS	MEE	28-32, avenue Victor Hugo, 75016 Paris	50%	50%	50%	50%	2017

(1) Sortie du Gie BPCE RA au 29 juin 2023.



4.3. SOCIÉTÉS EXCLUES DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

En première approche, les critères retenus pour l'intégration dans le périmètre de consolidation des OPCVM et participations immobilières sont les suivants :

- selon IFRS 10 et IFRS 11, le contrôle d'un fonds est établi lorsque BPCE Assurances a la capacité d'influer sur ses rendements du fait de son pouvoir sur l'entité ; seuls les droits substantiels, c'est-à-dire lorsque BPCE Assurances a la capacité pratique de les exercer, sont pris en compte ;
- total du bilan ou de la situation nette de l'OPCVM supérieur à 0,5 % des placements de BPCE Assurances ;
- le total des entités exclues du périmètre ne représentant pas plus de 5 % du total des placements.

4.4. ENTITÉS NON CONSOLIDÉES

Libellé de l'entité	% de détention 2023	Siège social	Commentaires relatifs aux critères de consolidation
NATIXIS IONIS	100 %	43, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
SCPI ATLANTIQUE MUR RÉGIONS	84 %	2, rue Françoise Sagan, 44800 Saint-Herblain	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
SELECTIZ	60 %	43, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
OPCI FRANCE EUROP IMMO P	72 %	43, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
SELECTIZ PLUS	59 %	43, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
SCPI IMMO ÉVOLUTIF	47 %	43, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
ALLOCATION PILOTÉE ÉQUILIBRE	52 %	43, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
AAA ACTIONS AGR ALIMENTAIRE	42 %	43, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
THEMATICS AI AND ROBOTIC FUND	30 %	43, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
MIROVA EUROPE ENVIRONNEMENT C	40 %	59, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
DNCA INVEST NORDEN	41 %	19, place Vendôme, 75001 Paris	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
VEGA EUROPE CONVICTIONS	35 %	115, rue Montmartre, 75002 Paris	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
VEGA EURO RENDEMENT FCP	42 %	115, rue Montmartre, 75002 Paris	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
NATIXIS ESG DYNAMIC FUND	89 %	43, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
VEGA FRANCE OPPORTUNITES	31 %	115, rue Montmartre, 75002 Paris	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi

4.5. TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDÉS

Libellé de l'entité	% de détention 2023	Siège social	Commentaires relatifs aux critères de consolidation
SCI FONCIÈRE 2	100 %	43, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris	Seuil de matérialité non atteint
AEDIFEX LIFE	100 %	Avenue du Port 86C/320, 1000 Bruxelles, Belgique	Seuil de matérialité non atteint
SCI FLI	7 %	43, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
INTER MUTUELLE ASSISTANCE	2 %	118, avenue de Paris, 79000 Niort	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi
SURASSUR	1 %	534, rue de Neudorf, 2015 Luxembourg, Luxembourg	Contrôle du fonds ou de l'entité non établi

4.6. INTÉRÊTS MINORITAIRES SIGNIFICATIFS DÉTENUS DANS UNE FILIALE DU GROUPE

BPCE Assurances ne dispose pas d'intérêts minoritaires significatifs au 31 décembre 2023.



4.7. INTÉRÊTS DÉTENUS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Informations financières sur les sociétés mises en équivalence (en k€)	Échéance par service			
	Valeur des titres mis en équivalence	Total Bilan	Chiffre d'affaires	Résultat net
BPCE IARD	67 873	1 150 488	467 100	9 536
Adir*	0	212 306	34 242	-
Ecureuil Vie Développement	165	25 010	-	38
TOTAL DE LA VALEUR DE MISE EN ÉQUIVALENCE	68 038			
SCI DUO PARIS	90 433	770 818	-	4 458
TOTAL DE L'IMMOBILIER DE PLACEMENT DES MEE	90 433			

* La valeur de la filiale Adir a été maintenue à 0 suite à la déclaration en défaut de paiement du Liban depuis 2020.

4.8. INTÉRÊTS DÉTENUS DANS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

(en M€)	Titrisation	Gestion d'actifs
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (y compris les placements financiers en UC)	723	16 202
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-
Actifs financiers au coût amorti	-	-
Total Actif	723	16 202
Engagements de financement donnés	250	467
Exposition maximale au risque de perte	973	16 668
Taille des entités structurées	6 138	415 217

4.9. SOUTIEN FINANCIER À DES ENTITÉS STRUCTURÉES

BPCE Assurances n'a accordé aucun soutien financier à des entités structurées consolidées ou non consolidées, dans un contexte de difficultés financières.



5. Principes et méthodes comptables

5.1. UTILISATION D'ESTIMATIONS ET D'HYPOTHÈSES DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des états financiers requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses.

Elle inclut une part de jugement dans l'application des principes comptables décrits ci-après.

Les principaux postes du bilan concernés sont les écarts d'acquisition dans le cadre des tests de dépréciation, les instruments financiers en juste valeur non cotés sur un marché actif, les actifs et passifs relatifs aux contrats d'assurance et de réassurance cédée, les provisions pour risques et charges (et notamment les engagements sociaux), ainsi que les actifs d'impôt différé.

Les estimations et les hypothèses afférentes sont réalisées notamment à partir de l'expérience passée, de la réglementation, des principes actuariels usuels. Elles font l'objet d'analyses de sensibilité lorsque cela est requis par les normes ou lorsque cela permet à BPCE Assurances d'exercer son jugement. Les estimations et les hypothèses sont régulièrement réexaminées.

5.2. BILAN

5.2.1. Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Conformément à IAS 36, ils font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an, à une date proche de la date de clôture annuelle, et d'une provision le cas échéant. Les événements de l'année ne sont pas de nature à remettre en cause le résultat des tests de dépréciations réalisés au 31 décembre 2023.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT), définies comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Dans la pratique, BPCE Assurances retient une approche par entité juridique.

Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur d'utilité, calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT sur 5 ans, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins de pilotage du pôle Assurances. Ces tests sont notamment sensibles à l'hypothèse de taux d'actualisation. Concernant les écarts d'acquisition des entités acquises avant le 1^{er} janvier 2004, la valeur d'entrée retenue en IFRS correspond à leur valeur nette comptable qu'ils avaient en normes françaises à cette date.

Traitement de l'écart d'acquisition des entités mises en équivalence

Conformément à IAS 28.32 et IAS 28.42, le goodwill relatif à une entité mise en équivalence n'est pas présenté séparément et ne peut pas faire l'objet d'un test de dépréciation distinct. La valeur de mise en équivalence est dans ce cas appréciée globalement comme un actif unique.

Traitement de l'écart d'acquisition des entités sous contrôle commun

Conformément à IFRS 10 et à la méthode appliquée par le Groupe BPCE pour les regroupements d'entreprises placées durablement sous contrôle commun, l'écart d'acquisition relatif à l'acquisition de ces entités est imputé sur les capitaux propres consolidés.

5.2.2. Immobilisation des développements informatiques

Les logiciels créés en interne répondant aux conditions définies par IAS 38 sont activés. Ils sont amortis sur leur durée d'utilité. Celle-ci est appréciée au cas par cas dans le cadre d'un processus de sélection commun à toutes les sociétés du Groupe BPCE. Pour les principaux développements informatiques, cette durée est comprise dans un intervalle allant de 1 à 13 ans.

Seules les dépenses engagées lors de la phase de développement sont immobilisées, les coûts générés par la phase de recherche étant constatés en charge de la période.

Les frais d'établissement ne sont pas immobilisés et sont constatés directement en charge.

5.2.3. Immobilier de placement

BPCE Assurances a opté pour la valorisation à la juste valeur et variation en résultat de ses immeubles de placement qui relèvent d'IAS 40. La SCI Tour Duo, mise en équivalence, est également comptabilisée dans la rubrique *Immobilier de placement* (au coût amorti), en tant que placement lié aux activités d'assurance.

5.2.4. Opérations de location

Selon la norme IFRS 16, la définition des contrats de location implique, d'une part, l'identification d'un actif et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif déterminé.

Le contrôle est établi lorsque le preneur détient, tout au long de la durée d'utilisation, les deux droits suivants :

- le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien ;
- le droit de décider de l'utilisation du bien.

Pour le preneur, la norme IFRS 16 impose la comptabilisation, à l'actif, de tous les contrats de location répondant à la définition établie par la norme, sous la forme d'un droit d'utilisation de l'actif loué, enregistré parmi les immobilisations, et, au passif, la comptabilisation d'une dette financière au titre des loyers et des autres paiements à effectuer pendant la durée de la location.

BPCE Assurances utilise les exceptions prévues par la norme en ne modifiant pas le traitement comptable des contrats de location de courte durée (inférieure à 12 mois) ou portant sur des actifs sous-jacents de faible valeur.



Détermination de l'actif représentatif du droit d'utilisation

À la date de début du contrat de location, l'actif au titre du droit d'utilisation doit être évalué au coût.

Ce dernier comprend :

- le montant initial du passif locatif ;
- le cas échéant, les paiements de loyers versés en date de début du contrat de location ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus ;
- le cas échéant, les coûts directs initiaux engagés par le preneur ;
- une estimation des coûts que le preneur devra engager pour le démantèlement et l'enlèvement du bien sous-jacent ainsi que la restauration du lieu ou, pour la remise du bien sous-jacent, dans l'état exigé par les termes et conditions du contrat de location.

La valeur du droit d'utilisation est susceptible d'être ultérieurement ajustée si le contrat de location est modifié, si la durée de location vient à être réestimée, et pour tenir compte des variations contractuelles de loyer liées à l'application d'indices ou de taux.

Durée de la location

Le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière est amortie actuariellement, sur la durée du contrat de location.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 16, la durée du contrat de location correspond à la période de location non résiliable complétée, le cas échéant, des périodes couvertes par des options de renouvellement dont l'exercice par le preneur est raisonnablement certain et les périodes couvertes par des options de résiliation dont l'exercice par le preneur n'est pas raisonnablement certain. Elle est, en général, de 9 ans concernant les contrats de baux immobiliers de droit français de type « 3/6/9 ». Il est précisé que le contrat n'est plus exécutoire, lorsque le preneur et le bailleur ont chacun le droit de le résilier sans la permission de l'autre partie et en ne s'exposant qu'à une pénalité négligeable.

L'appréciation du caractère raisonnablement certain est réalisée en tenant compte de tous les facteurs pertinents faisant que BPCE Assurances a un avantage économique à exercer une option ou à ne pas l'exercer, tels que :

- les conditions d'exercice de ces options au regard des conditions de marché ;
- les aménagements importants effectués dans les locaux loués ;
- les coûts associés à la résiliation du contrat ;
- l'importance du bien loué pour BPCE Assurances compte tenu de sa nature spécifique ou de sa localisation ;
- de l'historique des renouvellements de biens similaires, mais aussi de la stratégie quant à l'utilisation à venir des biens.

Détermination de la dette locative

À la date de début du contrat de location, les paiements pris en compte pour déterminer la dette locative comprennent les paiements qui se rapportent au droit d'utiliser le bien sous-jacent pour la durée du contrat de location et qui n'ont pas encore été versés. Sont exclus des paiements retenus

pour la détermination de la dette locative, la taxe sur la valeur ajoutée et la taxe d'habitation, s'agissant de taxes entrant dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 21 « Taxes prélevées par une autorité publique », ainsi que la taxe foncière et les primes d'assurances éventuellement refacturées par le bailleur, celles-ci constituant un paiement locatif variable (dès lors que les montants remboursés ne sont pas prédéterminés contractuellement).

Suivant la norme IFRS 16, les paiements sont actualisés soit au taux implicite du contrat de location, soit au taux marginal du preneur, qui est le taux que le preneur aurait à payer pour emprunter, pour une durée et avec une garantie similaire, les fonds nécessaires pour se procurer un bien de valeur similaire, dans un environnement économique similaire. BPCE Assurances applique aux paiements de ses contrats le taux marginal.

Présentation

La charge d'intérêt relative à la dette financière et la charge d'amortissement du droit d'utilisation sont renseignées au compte de résultat, respectivement sur la ligne *Charges des placements* (comprenant les charges de financement) et sur la ligne *Charges afférentes aux activités d'assurance*. Les droits d'utilisation sont présentés sur les lignes d'immobilisation du bilan consolidé où sont enregistrés les biens de même nature détenus en pleine propriété. La dette locative est portée sur la ligne *Autres dettes de financement* au passif du bilan consolidé.

5.2.5. Placements financiers

La norme IFRS 9 définit les nouvelles règles de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers, la nouvelle méthodologie de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers ainsi que le traitement des opérations de couverture, à l'exception des opérations de macrocouverture.

5.2.5.1. Classement et évaluation des actifs financiers

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont classés au coût amorti, à la juste valeur par capitaux propres ou à la juste valeur par résultat en fonction :

- de la nature de l'instrument (dette ou capitaux propres) ;
- des caractéristiques de leurs flux contractuels ;
- de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle de gestion ou *business model*).

Modèle de gestion ou *Business Model*

Le *business model* de l'entité représente la manière dont elle gère ses actifs financiers afin de produire des flux de trésorerie. L'exercice du jugement est nécessaire à l'entité pour apprécier le modèle de gestion.

La détermination du modèle de gestion doit tenir compte de toutes les informations sur la façon dont les flux de trésorerie ont été réalisés dans le passé, de même que de toutes les autres informations pertinentes.

Par ailleurs, la détermination du modèle de gestion doit s'opérer à un niveau qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont collectivement gérés en vue d'atteindre l'objectif économique donné. Le modèle de gestion n'est donc pas déterminé instrument par instrument mais à un niveau de regroupement supérieur, par portefeuille.



La norme retient trois modèles de gestion :

- un modèle de gestion visant à conserver les actifs pour percevoir les flux de trésorerie contractuels (« modèle de collecte ») ;
- un modèle de gestion mixte visant à la fois à percevoir les flux de trésorerie contractuels et à réaliser des cessions (« modèle de collecte et de vente ») ;
- un modèle de gestion propre aux autres actifs financiers, dans lequel la collecte des flux contractuels est accessoire.

Caractéristique des flux contractuels : détermination du caractère basique ou SPPI (*Solely Payments of Principal and Interest*)

Un actif financier est dit « basique » si les termes contractuels de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie correspondant uniquement à des remboursements du principal et à des intérêts calculés sur le capital restant dû. La détermination du caractère basique est à réaliser pour chaque actif financier lors de sa comptabilisation initiale.

Le « principal » est défini comme la juste valeur de l'actif financier à sa date d'acquisition.

Les « intérêts » représentent la contrepartie de la valeur « temps » de l'argent et le risque de crédit associé au principal, mais également d'autres risques comme le risque de liquidité, les coûts administratifs et la marge de négociation.

Pour évaluer si les flux de trésorerie contractuels sont uniquement des paiements de principal et d'intérêts, il faut considérer les termes contractuels de l'instrument. Cela implique d'analyser tout élément qui pourrait remettre en cause la représentation exclusive de la valeur « temps » de l'argent et du risque de crédit.

Catégories comptables

Les instruments de dette (prêts, créances ou titres de dettes) peuvent être évalués au coût amorti, à la juste valeur par capitaux propres recyclables ou à la juste valeur par résultat.

Un instrument de dette est évalué au coût amorti s'il satisfait aux deux conditions suivantes :

- l'actif est détenu dans le cadre d'un modèle de gestion dont l'objectif est la collecte des flux de trésorerie contractuels ;
- les termes contractuels de l'actif financier définissent ce dernier comme « basique » (SPPI) au sens de la norme.

Un instrument de dettes est évalué à la juste valeur par capitaux propres seulement s'il répond aux deux conditions suivantes :

- l'actif est détenu dans le cadre d'un modèle de gestion dont l'objectif est à la fois la collecte des flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers ;
- les termes contractuels de l'actif financier définissent ce dernier comme « basique » (SPPI) au sens de la norme.

Les instruments de capitaux propres sont par défaut enregistrés à la juste valeur par résultat sauf en cas d'option irrévocable pour une évaluation à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sans reclassement ultérieur en résultat. En cas d'option pour cette dernière catégorie, les dividendes demeurent comptabilisés en résultat.

Tous les autres actifs financiers sont classés à la juste valeur par résultat. Ces actifs incluent notamment les actifs financiers

désignés à la juste valeur par résultat et les actifs non basiques (non SPPI). La désignation à la juste valeur par résultat sur option pour les actifs financiers ne s'applique que dans le cas d'élimination ou de réduction significative d'un décalage de traitement comptable. Cette option permet d'éliminer les distorsions découlant de règles de valorisation différentes appliquées à des instruments gérés dans le cadre d'une même stratégie.

Les dérivés incorporés ne sont plus comptabilisés séparément des contrats hôtes lorsque ces derniers sont des actifs financiers, de sorte que l'ensemble de l'instrument hybride doit être désormais enregistré en juste valeur par résultat lorsqu'il n'a pas la nature de dette basique.

Les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la décomptabilisation des actifs et passifs financiers sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9. Un placement financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Choix retenus au titre des placements financiers de BPCE Assurances

- Les actifs financiers à la juste valeur par résultat sont :
 - les instruments de capitaux propres (hormis ceux pour lesquels l'option de comptabilisation à la juste valeur par capitaux propres non recyclables a été retenue) ;
 - les instruments de dette non basiques ;
 - les placements financiers en représentation des contrats en unités de comptes (UC).

Ces actifs sont évalués à leur juste valeur en date de comptabilisation initiale comme en date d'arrêté.

Au bilan, ces actifs sont présentés au sein des postes *Placements à la juste valeur par résultat* ou *Placements financiers en UC* (au titre des placements en représentation des contrats en unités de comptes).

Ces instruments ne sont pas soumis aux exigences d'IFRS 9 en matière de dépréciation, l'intégralité de la variation de leur juste valeur étant comptabilisée au compte de résultat.

- Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables sont principalement constitués des instruments de dette basiques.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées dans le poste *Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables* de l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Au bilan, ces actifs sont présentés au sein de l'agrégat *Placements à la juste valeur par capitaux propres*.

Ces instruments sont soumis aux exigences d'IFRS 9 en matière de dépréciation.

- Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables sont constitués des instruments de capitaux propres pour lesquels l'option irrévocable pour une évaluation à la juste valeur par capitaux propres non recyclables a été retenue.

Cette option s'applique instrument par instrument, uniquement aux instruments de capitaux propres non détenus à des fins de transaction. Les pertes de valeur latentes et réalisées



restent constatées en capitaux propres sans jamais affecter le résultat.

En date d'arrêté, ces actifs sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées dans le poste *Réévaluation des actifs financiers de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables* de l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations de juste valeur ne sont pas transférées en résultat mais directement dans les réserves consolidées des capitaux propres.

Au bilan, ces actifs sont présentés au sein du poste *Placements à la juste valeur par capitaux propres*.

Ces actifs financiers ne sont pas soumis aux exigences d'IFRS 9 en matière de dépréciation.

- Les actifs au coût amorti comprennent exclusivement les prêts et créances.

Les actifs au coût amorti sont des actifs financiers basiques détenus dans un modèle de collecte, évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) ou un équivalent du TIE. Le TIE est le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs à la valeur comptable initiale du prêt.

Au bilan, ces actifs sont présentés dans le poste *Placements évalués au coût amorti*.

Ces instruments sont soumis aux exigences d'IFRS 9 en matière de dépréciation.

- Les instruments dérivés sont classés comme des actifs ou passifs en juste valeur

Leurs variations passent par le résultat, sauf s'il s'agit d'instruments de couverture désignés comme tels et efficaces (se référer à la partie 5.2.5.3).

Au bilan, les dérivés sont présentés dans les postes *Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés* (actif du bilan) ou *Instruments dérivés passifs et dettes sur instruments dérivés* (passif du bilan).

5.2.5.2. Dépréciation

Les pertes de crédit attendues sont représentées par des dépréciations sur les actifs au coût amorti et en juste valeur par capitaux propres recyclables.

Dès la date de première comptabilisation, les instruments financiers concernés font l'objet d'une dépréciation ou d'une provision pour pertes de crédit attendues (*Expected Credit Losses* – ECL).

Lorsque les instruments financiers n'ont pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, les dépréciations ou provisions pour pertes de crédit attendues sont évaluées à partir d'historiques de pertes et de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie actualisés.

Les instruments financiers sont répartis en trois catégories (statuts) selon la dégradation du risque de crédit observée depuis leur comptabilisation initiale. À chaque catégorie d'encours correspond une modalité spécifique d'évaluation du risque de crédit :

Statut 1 (S1)

Il s'agit des encours sains pour lesquels il n'y a pas d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

La dépréciation ou la provision pour risque de crédit correspond aux pertes de crédit attendues à un an.

Statut 2 (S2)

Les encours sains pour lesquels une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale de l'instrument financier sont transférés dans cette catégorie.

La dépréciation ou la provision pour risque de crédit est alors déterminée sur la base des pertes de crédit attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument financier (pertes de crédit attendues à maturité).

Statut 3 (S3)

Il s'agit des encours pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement qui caractérise un risque de crédit avéré et qui intervient après la comptabilisation initiale de l'instrument concerné. Les critères d'identification des actifs dépréciés sont similaires à ceux prévalant selon IAS 39 et sont alignés sur celui du défaut.

La dépréciation ou la provision pour risque de crédit correspond à une estimation individualisée de la provision pour risque avéré, à l'instar de la méthodologie appliquée aux encours en défaut sous IAS 39.

Les actifs financiers acquis ou créés et dépréciés au titre du risque de crédit dès leur comptabilisation initiale, l'entité ne s'attendant pas à recouvrer l'intégralité des flux de trésorerie contractuels (*Purchased or Originated Credit Impaired* ou POCI), relèvent aussi du statut 3. Ces actifs peuvent être transférés en Statut 2 en cas d'amélioration du risque de crédit.

Augmentation significative du risque de crédit

L'appréciation de la détérioration du risque de crédit repose sur la comparaison des notations en date de comptabilisation initiale des instruments financiers avec celles existant en date de clôture.

L'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit est faite au niveau de chaque instrument en se fondant sur des indicateurs et des seuils qui varient selon la nature de l'exposition et le type de contrepartie.

La norme IFRS 9 permet de considérer que le risque de crédit d'un instrument financier n'a pas augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale si ce risque est considéré comme faible à la date de clôture. Cette disposition est appliquée pour les titres de dette notés *Investment Grade*.

Mesure des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. Elles sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition.

En pratique, pour les instruments financiers classés en Statut 1 ou en Statut 2, les pertes de crédit attendues sont calculées comme le produit de plusieurs paramètres :



- la probabilité de défaut « PD » ;
- la perte en cas de défaut « LGD » (*Loss Given Default*) ;
- le montant de l'exposition en cas de défaut « EAD » (*Exposure at default*).

Les dépréciations seront le produit de la PD par la LGD et l'EAD, sur un horizon d'un an (Statut 1) ou sur la durée de vie de l'instrument (Statut 2). Ces dépréciations sont calculées en tenant compte d'un facteur d'actualisation en date d'arrêt basé sur le taux d'intérêt effectif ou d'une approximation de celui-ci.

Le montant des pertes de crédit attendues est calculé sur la base d'une moyenne des ECL par scénario pondérées par la probabilité d'occurrence de ces scénarios.

Comptabilisation des dépréciations sur les actifs au coût amorti et en juste valeur par capitaux propres

Pour les instruments de dette comptabilisés au bilan dans la catégorie des actifs financiers au coût amorti, les dépréciations constatées viennent corriger le poste d'origine de l'actif présenté au bilan pour sa valeur nette (quel que soit le statut de l'actif : S1, S2, S3 ou POCI). Les dotations et reprises de dépréciation sont comptabilisées au compte de résultat au poste *Variation des dépréciations sur placements au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres*.

Pour les instruments de dette comptabilisés au bilan dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les dépréciations sont portées au passif du bilan au niveau des capitaux propres recyclables, en contrepartie du poste *Variation des dépréciations sur placements au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres* au compte de résultat (quel que soit le statut de l'actif : S1, S2, S3 ou POCI).

5.2.5.3. Comptabilité de couverture

BPCE Assurances, à l'instar du Groupe BPCE, a choisi l'option offerte par la norme IFRS 9 de ne pas appliquer les dispositions de la norme relatives à la comptabilité de couverture et de continuer à appliquer la norme IAS 39 pour la comptabilisation de ces opérations, telle qu'adoptée par l'Union européenne, c'est-à-dire excluant certaines dispositions concernant la macrocouverture.

BPCE Assurances documente à l'origine la relation de couverture, ses objectifs, sa stratégie en termes de gestion des risques, et formalise l'efficacité de la couverture, dès sa mise en place et sur la durée de la couverture, en démontrant l'efficacité rétrospective et prospective de la relation de couverture.

BPCE Assurances a souscrit des contrats de swaps de devises en couverture d'un portefeuille obligataire libellé en dollar pour un notionnel de 1 510 M€ au 31 décembre 2023.

Ces instruments dérivés sont enregistrés selon les principes de la comptabilité de couverture de flux de trésorerie :

- la part efficace des variations de juste valeur du dérivé est comptabilisée en capitaux propres ;
- le gain ou la perte relative à la part inefficace est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat.

5.2.5.4. Pensions et prêts de titres

Les titres prêtés ou mis en pension ne sont pas décomptabilisés car BPCE Assurances garde la quasi-totalité des risques et avantages qui leur sont attachés.

5.2.5.5. Règles d'inscription à l'actif

La date d'enregistrement comptable des instruments financiers est la date de règlement.

Aucun coût de transaction n'est supporté directement ; les seuls coûts refacturés par le gestionnaire d'actif sont des coûts administratifs. Ainsi, pour les obligations, le prix de revient comptabilisé dans les comptes sociaux est net de frais ; le taux actuariel à l'achat utilisé dans les comptes sociaux est ainsi inchangé en IFRS.

5.2.5.6. Principes fondamentaux de valorisation des placements

Le principe général est de retenir le cours « bid » dès lors que celui-ci est disponible et pertinent.

La juste valeur des placements est estimée et déterminée en ayant recours en priorité à des données de marché observables, tout en s'assurant que l'ensemble des paramètres qui composent cette juste valeur est convergent avec le prix que les intervenants de marché utiliseraient lors d'une transaction. Cette juste valeur correspond au cours acheteur (« bid »).

Le cours « bid » est obtenu à partir :

- du prix coté lorsque l'instrument est coté sur un marché actif ;
- d'une valeur déterminée à partir de techniques de valorisation en l'absence de cotation sur un marché actif.

Cas particuliers

• **Titres structurés** : le cours est généralement obtenu de l'établissement « structureur » et/ou (re)calculé à l'aide d'outils de « pricing », à partir des valeurs de paramètres fournies par la contrepartie ou observées sur les marchés.

• **Investissements non cotés (FCPR, capital-risque, capital investissement, FCT, etc.)** : compte tenu de la nature des investissements sous-jacents et de la périodicité le plus souvent trimestrielle des valorisations, l'obtention d'une cotation en temps réel est matériellement impossible. En règle générale, la juste valeur est donc la valeur communiquée par le gérant du fonds à la clôture du trimestre précédant celui de l'arrêt. Il convient de préciser également que sur l'année 2022, à la suite d'une recommandation de la direction des Risques du Groupe BPCE, une décote de 8,5 % sur la valorisation des fonds classés comptablement en FCPR a été appliquée en raison du contexte économique actuel et suite au conflit russo-ukrainien (fortes tensions sur les marchés des matières premières, hausse de l'inflation et baisse de l'activité économique). Cette décote a été portée à 9,88 % au 31 décembre 2023.

• **Immobilier** : bien que reposant toujours, in fine, sur une valeur établie par comparaison avec le marché et/ou sur la valeur actuelle estimée des flux futurs procurés par les biens sous-jacents, le cours retenu comme valeur de réalisation diffère selon la nature juridique de l'instrument considéré :

- pour les SCPI également ouvertes aux investisseurs particuliers, la valeur retenue est celle constatée lors de la dernière « confrontation » mensuelle entre les ordres d'achat et de vente ;
- pour les OCPI également ouverts aux investisseurs particuliers, la valeur retenue est la valeur liquidative ;
- pour les instruments réservés aux investisseurs institutionnels ou contrôlés par la compagnie, la juste valeur correspond à l'actif net réévalué de la structure détenue basé sur la valorisation des actifs sous-jacents retenue



par un ou plusieurs experts et de sa situation comptable ; cette valeur repose principalement sur l'évaluation des biens immobiliers, détenus par les structures, réalisée par un ou plusieurs experts, conformément à la charte de l'expertise en évaluation immobilière.

- **OPCVM** : la juste valeur correspond toujours à la dernière valeur liquidative publiée.

Enfin, malgré toutes les diligences conduites en matière de valorisation, il convient de rappeler que les valorisations établies ne visent qu'à reproduire une image fidèle de la situation des actifs à la date de clôture. De ce fait, les valeurs retenues sont susceptibles d'être sensiblement différentes des valeurs de réalisation qui seraient effectivement obtenues à une date postérieure, dans l'hypothèse improbable où BPCE Assurances serait amené à céder des actifs sur un marché parfois volatil et peu profond.

5.2.5.7. Principes régissant la gestion des placements

Placements admis en représentation des engagements libellés en euros (fonds général)

a) Placements à revenu fixe (obligations et TCN)

Politique générale de risque de crédit

La gestion du risque de crédit est encadrée par les procédures et capacités d'analyse des équipes de recherche « crédit » de Ostrum Asset Management. De même, les limites des émetteurs sont définies et suivies au sein du comité des risques de Ostrum Asset Management. Elle s'inscrit par ailleurs dans le cadre plus général de la gestion du risque de crédit par le Groupe BPCE. Enfin, les résultats des travaux de recherche et d'analyse des portefeuilles des compagnies sont présentés périodiquement au comité de crédit de BPCE Assurances ; celui-ci décide des orientations et/ou inflexions à mettre en œuvre dans une optique de gestion prudente des risques associés aux placements détenus.

La politique de risque de crédit appliquée aux investissements obligataires est relativement conservatrice en retenant, à l'achat, presque exclusivement les titres d'émetteurs disposant d'une qualité de crédit supérieure ou égale à BBB. Le portefeuille comporte ainsi un encours peu significatif (1 % du total) de titres relevant de la catégorie « *speculative grade* », correspondant à des notations allant de CC (297 M€ d'actif net) à BB+.

Au 31 décembre 2023, la répartition du portefeuille selon divers axes est la suivante :

Notation de crédit

- Les titres notés entre A et AAA représentent 73 % de l'encours.
- Les titres notés BBB représentent 19 % de l'encours.
- Les titres disposant d'une notation inférieure à BBB représentent 1 % de l'encours.
- Les titres non notés représentent 7 % de l'encours.

Secteur d'activité

- 27 % sont des titres d'émetteurs étatiques, publics ou parapublics ;
- 28 %, des émetteurs industriels ou du secteur des services ;
- 45 %, des émetteurs du secteur financier (dont 78 % notés entre A et AAA).

Titrations et CLO

Dans le cadre du décret n° 2013-717 du 2 août 2013 qui permet aux compagnies d'investir dans les prêts aux entreprises non cotées et aux collectivités publiques, BPCE Assurances a acquis des parts ou des titres de dettes émis par des fonds communs de titrisation (FCT) pour un montant total de 2 387 M€.

Exposition aux risques bancaire et immobilier

Les expositions aux risques de type « immobilier » sont majoritairement indirectes et généralement sécurisées par la nature juridique des titres détenus (« obligations foncières », « covered bonds », « cedulas », « pfandbrief ») et les garanties qui en découlent (existence de « pools » d'actifs en garantie, sur-couverture des engagements, etc.).

L'exposition directe au secteur de la construction et immobilier correspond à des émissions de sociétés européennes, principalement investies sur le sous-segment de l'immobilier commercial et de bureau. Alternativement, il peut s'agir de groupes diversifiés intervenant notamment dans le domaine des infrastructures et des concessions, dont le profil de risque est jugé satisfaisant.

L'importance du gisement des émetteurs financiers (banques, caisses d'épargne, sociétés de crédit, structures de refinancement, compagnies d'assurance et de réassurance, etc.) par rapport au gisement total des titres obligataires (hors États et organismes parapublics) conduit inévitablement à l'existence d'encours significatifs sur ce secteur de l'économie. Il convient toutefois de noter que les titres sont acquis en veillant, au-delà de la notation et de la réputation de l'émetteur, à une diversification suffisante des risques en termes géographiques ou de sous-secteur d'activité.

b) OPCVM monétaires et monétaires dynamiques

BPCE Assurances détient un encours d'OPCVM monétaires et monétaires dynamiques de 3 515 M€ de valeur comptable, exclusivement gérés par Ostrum Asset Management. La valorisation de ces titres généralement détenus pour une courte période fait ressortir une plus-value latente globale de 18 M€ sur la base des dernières valeurs liquidatives publiées au 31 décembre 2023.

c) Investissements « alternatifs » de BPCE Assurances

Ils sont limités à 610 M€, ce qui représente 1,04 % de la valeur des placements des fonds euros.

d) Prêts et pensions de titres

L'objectif des opérations de mise en pension et de prêt de certains titres détenus par les portefeuilles euros est d'apporter une rémunération supplémentaire. Une part significative de ces opérations est réalisée avec des entités du Groupe BPCE, dans le cadre du pilotage global des opérations de trésorerie du Groupe. Pour environ un tiers du volume traité, il s'agit de prêts non garantis par un dépôt d'espèces ou de titres, réalisés avec Natixis ; il en résulte donc un risque de crédit associé à la contrepartie Natixis, soumis à limite. L'autre partie des opérations de prêt de titres est garantie par un dépôt d'espèces de la contrepartie, ajusté quotidiennement en fonction de la valeur de marché des titres prêtés ; le risque de crédit associé est donc très limité.



Placements admis en représentation des contrats en unités de compte

Il convient de souligner que ces placements sont presque exclusivement composés d'OPCVM soumis à l'agrément et au contrôle de l'Autorité des marchés financiers.

Compte tenu :

- de l'orientation essentiellement « actions » et/ou « diversifié » des OPCVM détenus,
- de la valeur médiane relativement modeste des encours détenus sur les nombreux OPCVM détenus en représentation des engagements en unités de compte,

Il n'a pas été procédé à des investigations approfondies des valorisations et travaux de valorisation réalisés par les sociétés de gestion et contrôlés par les commissaires aux comptes désignés à la dernière clôture précédant le 31 décembre 2023.

5.2.6. Capitaux propres du groupe

La rubrique *Réserve de réévaluation recyclable* est constituée des effets de la réévaluation des actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables, des effets de la réévaluation des contrats d'assurance et de réassurance (en cas d'activation de l'option de désagrégation [option OCI] sous IFRS 17) et des effets de la réévaluation des instruments dérivés de couverture (couverture de flux de trésorerie).

La rubrique *Autres réserves et OCI non recyclables* est constituée des effets des gains et pertes sur actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, de l'effet de la réévaluation des contrats participatifs directs pour la part non recyclable (sous IFRS 17) et des écarts actuariels liés aux engagements sociaux enregistrés directement en capitaux propres non recyclables conformément à IAS 19 révisée.

La rubrique *Résultats cumulés* comprend les réserves consolidées part du groupe, y compris les acomptes sur dividendes distribués par la holding.

5.2.7. Évaluation des actifs et passifs relatifs aux contrats d'assurance et de réassurance cédée

5.2.7.1. Principes généraux

La norme IFRS 17 modifie les principes de reconnaissance, d'évaluation, de présentation et d'informations à fournir relatifs aux contrats entrant dans son champ d'application.

5.2.7.2. Champ d'application

Le champ d'application d'IFRS 17 est similaire à celui d'IFRS 4.

La norme IFRS 17 s'applique aux :

- contrats d'assurance (y compris les traités de réassurance) émis ;
- traités de réassurance cédée ;
- contrats d'investissement émis avec un élément de participation discrétionnaire, à condition que l'entité émette aussi des contrats d'assurance.

BPCE Assurances est concernée par ces trois typologies de contrats.

5.2.7.3. Modèles de valorisation

En application de la norme IFRS 17, les actifs et passifs

d'assurance sont comptabilisés à la valeur actuelle. Ils étaient jusqu'au 31 décembre 2022 valorisés sous IFRS 4 qui autorisait le maintien des engagements valorisés dans les règles de consolidation françaises, à l'exception de dispositions spécifiques introduites par IFRS 4, notamment celles relatives à la comptabilité reflet, au test de suffisance des passifs et au retraitement de la provision d'égalisation.

Les actifs et passifs d'assurance sont valorisés selon une approche *building blocks* (approche générale), applicable par défaut à tous les contrats entrant dans le champ d'application d'IFRS 17, avec une adaptation pour les contrats participatifs directs (voir infra). Cette approche exige l'évaluation des provisions techniques comprenant les trois blocs suivants :

- un premier bloc égal à la valeur actuelle des estimations de flux de trésorerie futurs (*Best Estimate* – BE) ;
- un ajustement au titre du risque non financier, afin de tenir compte de l'incertitude relative à ces estimations de flux de trésorerie futurs (*Risk Adjustment* – RA) ;
- une marge sur service contractuelle (*Contractual Service Margin* – CSM).

L'approche générale est retenue en affaires directes par BPCE Assurances, notamment pour les contrats d'Assurance des emprunteurs et les contrats de prévoyance individuelle pluriannuels (hors obsèques). Elle est également retenue au titre des principaux traités de réassurance acceptée pour les activités épargne-retraite (avec certaines adaptations pour tenir compte du caractère participatif des contrats, principalement au titre de l'option de désagrégation ou option OCI – voir note 5.4.1).

Le *Best Estimate* correspond à la valeur actuelle, mesurée à chaque clôture comptable, des estimations de flux de trésorerie futurs (à recevoir et à payer, y compris les primes futures des contrats vigueur et les flux de trésorerie d'acquisition) rattachables à l'exécution des contrats compris dans un horizon (ou « frontière – se référer à la note 5.2.7.4) défini selon les exigences d'IFRS 17, pondérées par leur probabilité de réalisation. Seuls les flux des contrats en vigueur font l'objet d'une évaluation (un groupe de contrats peut néanmoins être reconnu par anticipation lorsque les faits et circonstances indiquent que celui-ci est déficitaire [voir infra]). Ces flux sont actualisés par le biais de taux d'actualisation dont les modalités sont présentées par la suite. La valeur comptable du *Best Estimate* se décompose en un passif (ou un actif) pour couverture future matérialisant l'engagement au titre des services d'assurance non encore fournis et en un passif (ou un actif) pour sinistres survenus matérialisant l'engagement au titre des sinistres survenus non encore intégralement réglés. Lorsque des options et garanties sont accordées aux assurés, le *Best Estimate* inclut une évaluation du coût de ces dernières. Enfin, les dettes et créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées sont désormais intégrées à la valeur du *Best Estimate*.

L'ajustement au titre du risque non financier correspond à la prise en compte de l'incertitude relative aux estimations des flux de trésorerie futurs inclus dans l'évaluation du *Best Estimate*. Il est également mesuré à chaque clôture comptable. Le niveau d'ajustement au titre du risque non financier n'est pas normé. BPCE Assurances a défini ses méthodologies d'ajustement au titre du risque non financier en fonction des typologies de passifs d'assurance qui présentent des risques différents. L'ajustement au titre du risque non financier des passifs pour couverture future est fondé principalement sur une méthodologie basée sur un niveau de confiance de type



VaR (*Value-at-Risk*), capitalisant sur le cadre des exigences prudentielles et reposant sur une vision pluriannuelle du risque avec un ultime correspondant à l'extinction du risque. Une diversification intra-entité est également prise en compte. L'ajustement pour risque non financier au titre des passifs pour sinistres survenus est fondé principalement sur le niveau d'appétence aux risques de BPCE Assurances et correspond à un niveau de confiance déterminé à partir de méthodes de calculs actuariels.

La CSM représente, à la souscription, la marge attendue sur les contrats, non encore acquise, mesurée pour chaque groupe de contrats d'assurance. Celle-ci est évaluée en date de souscription des contrats puis ajustée dans le temps, notamment pour prendre en compte les éventuelles variations d'hypothèses futures d'origine non financières (à chaque clôture comptable, les évolutions des hypothèses futures impactent l'évaluation du *Best Estimate* et du *Risk Adjustment*, en contrepartie de la CSM lorsqu'elles sont d'origine non financière et du résultat ou de l'OCI lorsqu'elles sont d'origine financière). Elle est comptabilisée au bilan puis constatée en résultat au rythme des services fournis aux assurés, sur la durée de couverture résiduelle des contrats. L'allocation en résultat de la part de CSM représentative du service rendu sur la période est effectuée par le biais des unités de couverture, représentatives de la durée de couverture des contrats, de la quantité de services fournies et du service rendu par BPCE Assurances aux assurés. Dans le cadre de l'application de l'approche générale aux contrats d'Assurance des emprunteurs, les unités de couverture sont définies sur la base du capital restant dû.

Dans le cas où une perte est attendue à la souscription ou au cours de la période de couverture (contrats déficitaires, matérialisant une sortie de trésorerie nette attendue pour l'entité), celle-ci ne fait pas l'objet d'une CSM négative mais est immédiatement comptabilisée en résultat, en contrepartie du passif pour couverture future (de sorte que la valeur comptable totale de ce passif soit égale aux flux de trésorerie d'exécution). Cette perte (nommée « composante de pertes ») fait l'objet d'un suivi spécifique jusqu'à décomptabilisation du contrat ou jusqu'à ce que le contrat redevienne profitable. Tant que le groupe de contrats reste déficitaire, les variations ultérieures du montant de l'élément de perte sont immédiatement comptabilisées en résultat.

Les taux d'actualisation appliqués à l'estimation des flux de trésorerie futurs doivent refléter la valeur « temps » de l'argent, les caractéristiques des flux de trésorerie, les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance, et concorder avec les prix de marché courants observables. Dans le cadre de l'approche générale, le *Best Estimate* et l'ajustement au titre du risque non financier sont mesurés sur la base des taux courants (en date de clôture comptable) tandis que la CSM demeure ajustée sur la base des taux d'actualisation déterminés à la date de comptabilisation initiale du groupe de contrats. BPCE Assurances adopte une méthode ascendante (*bottom-up*) pour déterminer ces taux d'actualisation, en retenant une courbe des taux sans risque (basée sur les taux swap interbancaires) à laquelle est ajoutée une prime d'illiquidité, dépendante des caractéristiques et de la liquidité des contrats d'assurance concernés. La courbe des taux sans risque retenue est adaptée de la courbe des taux applicable dans le cadre des exigences prudentielles (les adaptations portent principalement sur les paramètres de liquidité et d'extrapolation au-delà du dernier point liquide).

La prime d'illiquidité est déterminée sur la base d'un portefeuille de référence correspondant aux actifs détenus en couverture des contrats. La méthodologie d'estimation de cette prime diffère selon le type d'actifs :

- la prime d'illiquidité des actifs obligataires est calculée sur la base de l'estimation des spreads du portefeuille obligataire auquel est retranché un coût du risque de crédit ;
- la prime d'illiquidité des actifs non obligataires s'appuie sur la quantification d'une surperformance attribuable aux caractéristiques de liquidité des titres et de leur perspective de gestion.

La prime d'illiquidité estimée sur l'actif est alors ajustée à l'aide d'application de ratios afin de tenir compte des caractéristiques des contrats et d'adossement entre les actifs et les passifs.

Un modèle *Variable Fee Approach* (VFA), adapté de l'approche générale, est prescrit obligatoirement pour les contrats participatifs directs, qui répondent aux trois critères suivants :

- les clauses contractuelles précisent que le titulaire du contrat a droit à une participation dans un portefeuille d'éléments sous-jacents spécifié ;
- l'assureur prévoit de verser à l'assuré un montant égal à une part substantielle de la juste valeur des rendements du portefeuille d'éléments sous-jacents spécifié ;
- une part substantielle des prestations que l'entité s'attend à payer à l'assuré devrait varier avec la juste valeur du portefeuille d'éléments sous-jacents spécifié.

Ce modèle est retenu par BPCE Assurances en affaires directes pour évaluer les contrats d'épargne et de retraite ainsi que les contrats obsèques.

Dans le cas de contrats participatifs directs, le service rendu à l'assuré correspond majoritairement à la gestion financière des éléments sous-jacents. Les flux de trésorerie de ces contrats varient en fonction de la performance d'éléments sous-jacents. Ainsi, une augmentation de la valeur des éléments sous-jacents se traduit par une augmentation de l'évaluation des contrats. A contrario, une diminution de la valeur des éléments sous-jacents se traduit par une diminution de l'évaluation des contrats. La variation des éléments sous-jacents vient ajuster la CSM pour la quote-part revenant à l'assureur et impacter le *Best Estimate* pour la quote-part attribuable aux assurés. La CSM en VFA prend également en compte les variations des hypothèses financières futures et les effets sur le *Best Estimate* et l'ajustement au titre du risque non financier de la désactualisation.

L'approche VFA se substitue ainsi à la comptabilité « reflet » instaurée par IFRS 4. Pour rappel, en application des principes de la comptabilité « reflet », la provision pour participation aux bénéfices différée était ajustée pour refléter les droits des assurés sur les plus-values latentes ou leur participation aux pertes sur les moins-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur en application de la norme IAS 39.

Les principales différences entre les deux normes proviennent de la prise en compte dans la valorisation des contrats d'assurance sous IFRS 17 des plus-values ou moins-values des éléments sous-jacents, y compris pour ceux qui ne sont pas valorisés à leur juste valeur en IFRS. Parmi les éléments sous-jacents figurent notamment les éléments attribués aux assurés dans le cadre de la participation aux bénéfices (dont notamment la quote-part des actifs financiers et des



immeubles de placement en représentation des engagements d'épargne en euros) et les supports en unités de compte (UC). Par ailleurs, la part de plus-values latentes revenant à l'assureur ne figure plus dans les capitaux propres mais fait partie de la CSM pour la partie non encore rapportée au résultat. La marge financière sur fonds propres demeure comptabilisée en fonds propres.

La majorité des actifs financiers sous-jacents des contrats VFA de BPCE Assurances est valorisée à leur juste valeur par résultat ou par capitaux propres sous IFRS 9. Les immeubles de placement qui relèvent d'IAS 40 sont également mesurés à la juste valeur par résultat comme le permet la norme.

Dans l'approche VFA, le *Best Estimate* inclut l'évaluation du coût des options et garanties accordées aux assurés. Les passifs d'assurance rendent également compte de la mutualisation entre les portefeuilles de contrats au titre des flux des contrats avec participation directe adossés au fonds général. Les versements libres futurs au titre des contrats en vigueur sont inclus dans l'évaluation du *Best Estimate* (se référer à la note 5.2.7.4).

Des adaptations aux méthodologies du modèle général ont été retenues concernant les unités de couverture et la courbe des taux pour les contrats éligibles au modèle VFA. Ainsi, les unités de couverture retenues en modèle VFA s'appuient sur les variations des encours des contrats d'épargne des assurés, ajustées pour corriger un effet dit « *bow-wave* ». Cet effet est engendré par deux éléments comptabilisés en CSM, au titre de la période écoulée :

- la différence entre le taux de rendement des actifs attribuables aux contrats (en monde réel) et celui évalué dans les modèles actuariels (en risque neutre) ;
- le relâchement de la valeur temps des options et garanties (TVOG).

Les unités de couverture prenant en compte la correction de l'effet *bow-wave* permettent d'enregistrer en résultat un amortissement de CSM reflétant plus fidèlement le service d'investissement fourni aux assurés au titre de la période écoulée.

Par ailleurs, la courbe des taux s'appuie sur la même méthodologie que celle applicable dans le cadre du modèle général, la prime d'illiquidité étant déterminée en fonction des natures d'actifs financiers sous-jacents aux contrats éligibles à ce modèle.

Enfin l'approche générale est complétée par un modèle optionnel plus simple, basé sur l'allocation des primes (*Premium Allocation Approach* – PAA). Il est applicable :

- à l'ensemble des contrats hormis aux contrats participatifs directs, dans la mesure où cette méthode aboutit à un résultat proche de l'approche générale ;
- aux contrats dont la période de couverture est de courte durée (inférieure à 12 mois).

Ce modèle est retenu en affaires directes pour les contrats de prévoyance individuelle annuels et pour l'ensemble des contrats dommages (IARD – incendies, accidents et risques divers).

Le passif initial pour couverture future comptabilisé est égal aux primes reçues (ainsi, aucune CSM n'est comptabilisée). Les primes sont par la suite étalées et comptabilisées en compte de résultat en fonction de l'écoulement du temps. Les frais d'acquisition encourus peuvent être comptabilisés

immédiatement en charges lorsqu'ils surviennent ou au fur et à mesure de la période de couverture. Les passifs pour sinistres survenus non encore intégralement réglés et ceux comptabilisés au titre des groupes de contrats déficitaires demeurent néanmoins évalués selon les dispositions du modèle général. Les passifs d'assurance ne sont actualisés que si l'effet du passage du temps est significatif, notamment au titre des passifs pour sinistres survenus (*Best Estimate* et ajustement au titre du risque non financier). Dans le cas des contrats de BPCE Assurances éligibles à l'approche PAA, les passifs pour couverture future ne font pas l'objet d'une actualisation dans la mesure où l'effet du passage du temps n'est pas significatif (contrat d'une durée inférieure à 12 mois). Seuls les passifs pour sinistres survenus font l'objet d'une actualisation. Les dispositions concernant l'évaluation de l'ajustement pour risque au titre des passifs pour sinistres survenus sont similaires à celles applicables dans le cadre du modèle général.

En modèle PAA, les principales différences attendues par rapport à IFRS 4 concernent donc les provisions pour sinistres survenus.

5.2.7.4. Frontière des contrats et dates de comptabilisation et décomptabilisation des contrats

Frontière des contrats (horizon)

Sous IFRS 17, les flux de trésorerie sont inclus dans le périmètre d'un contrat d'assurance s'ils découlent de droits et obligations substantiels existant au cours de la période de reporting pour laquelle l'entité peut contraindre l'assuré à payer les primes ou a une obligation substantielle de lui fournir des services. Une obligation substantielle de fournir des services prévus dans un contrat d'assurance cesse notamment lorsque l'entité a la capacité pratique de réévaluer les risques assurés et peut, en conséquence, fixer un prix ou un niveau de prestations qui reflète intégralement ces risques.

BPCE Assurances a analysé de manière détaillée les caractéristiques de ses contrats afin de déterminer les flux de trésorerie inclus dans le périmètre de ses contrats d'assurance qui déterminent l'horizon (ou « frontière » des contrats). À ce titre, sur la base des exigences d'IFRS 17, BPCE Assurances :

- intègre dans la frontière des contrats d'épargne les versements libres futurs au titre des contrats en vigueur en date de reporting ;
- ne dissocie pas les phases de constitution et de restitution des contrats de retraite ;
- retient une frontière des contrats basée sur le terme des contrats sous-jacents pour le périmètre Assurance des emprunteurs.

Dates de comptabilisation et de décomptabilisation des contrats

Un groupe de contrats d'assurance émis doit être comptabilisé à la première des dates suivantes :

- la date de début de la période de couverture du groupe de contrats ;
- la date à laquelle le premier paiement d'un titulaire de police devient exigible ou, en l'absence de date d'exigibilité, la date à laquelle ce premier paiement est reçu ;
- et, dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, la date à laquelle le groupe devient déficitaire.



Seuls les contrats qui satisfont individuellement aux critères de comptabilisation ci-dessus à la fin de la période de reporting sont inclus dans le groupe de contrats. Dans le cas contraire, ces contrats seront inclus dans le groupe de contrats au cours des périodes comptables ultérieures.

Un contrat d'assurance est décomptabilisé dans les cas suivants :

- lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation qui y est précisée expire, ou qu'elle est acquittée ou résiliée ;
- lorsqu'il fait l'objet d'un transfert sortant (à une tierce partie) ;
- lorsque les conditions d'un contrat sont substantiellement modifiées, entraînant un changement au titre de la comptabilisation de ce contrat si ces nouvelles conditions avaient toujours existé (classification différente, modèle d'évaluation différent...). Dans ce cas, un nouveau contrat basé sur les conditions modifiées est alors comptabilisé en remplacement du contrat initial (qui est alors décomptabilisé).

Le premier des trois cas mentionnés ci-dessus est celui qui survient communément dans le cadre de l'activité de BPCE Assurances. Dans ce cas, la décomptabilisation du contrat d'assurance conduit à éliminer le *Best Estimate* et l'ajustement au titre du risque non financier, en contrepartie de la CSM du groupe de contrats, sans générer un effet direct et immédiat en résultat.

5.2.7.5. Niveau d'agrégation des contrats

La norme définit le niveau de regroupement des contrats, à la maille « groupe de contrats », à utiliser pour évaluer les passifs des contrats d'assurance et leur CSM.

La première étape consiste à identifier les portefeuilles de contrats d'assurance, c'est-à-dire des contrats soumis à des risques similaires et gérés ensemble.

Ensuite, chaque portefeuille est divisé en trois parties en fonction du profil de profitabilité des contrats :

- les contrats déficitaires dès leur comptabilisation initiale ;
- les contrats qui n'ont, lors de leur comptabilisation initiale, pas de possibilité significative de devenir déficitaires ;
- les autres contrats du portefeuille.

Enfin, la norme telle que publiée par l'IASB introduit le principe de « cohortes annuelles » interdisant d'inclure dans le même groupe les contrats émis à plus d'un an d'intervalle.

Un groupe de contrats correspond donc au regroupement de contrats d'un même portefeuille, d'un même profil de profitabilité et d'une même cohorte.

Néanmoins, la norme telle qu'adoptée par l'Union européenne prévoit une exemption optionnelle de l'application de cette règle pour les contrats suivants :

- les groupes de contrats d'assurance avec éléments de participation directe et les groupes de contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire dont les flux de trésorerie ont une incidence sur les flux de trésorerie destinés aux assurés d'autres contrats, ou subissent l'incidence de tels flux ;
- les groupes de contrats d'assurance qui sont gérés sur plusieurs générations de contrats et remplissant certaines conditions et pour lesquels l'application de l'ajustement égalisateur (*matching adjustment*) a reçu l'accord des autorités de contrôle.

Cette exemption sera réexaminée avant la fin de l'année 2027, sur la base des résultats de la revue, par l'IASB, de la mise en œuvre d'IFRS 17.

BPCE Assurances applique l'option d'exemption d'application des cohortes annuelles aux contrats d'épargne-retraite et aux contrats obsèques.

La classification par portefeuilles retenue par BPCE Assurances a été réalisée en cohérence avec les exigences d'IFRS 17 ainsi qu'avec la segmentation interne et la manière dont les contrats sont gérés. BPCE Assurances retient le contrat comme niveau élémentaire sous IFRS 17. Ainsi, aucune désagrégation au titre des différentes garanties incluses au sein d'un contrat n'a été effectuée. Le regroupement par niveaux homogènes de profitabilité a été réalisé à la suite d'études menées sur la base d'informations et de critères disponibles en interne, tels que les produits, les contrats et les assurés.

5.2.7.6. Dispositions spécifiques aux traités de réassurance cédée

IFRS 17 exige une analyse, évaluation et comptabilisation distincte des contrats d'assurance directe (et traités de réassurance acceptée) des traités de réassurance cédée.

Ces exigences entraînent l'évaluation d'un *Best Estimate*, d'un ajustement au titre du risque non financier et d'une CSM spécifiques aux traités de réassurance cédés.

Les hypothèses retenues pour évaluer le *Best Estimate* des traités de réassurance cédée doivent concorder avec celles retenues pour évaluer le *Best Estimate* au titre des groupes de contrats d'assurance directe sous-jacents. Celui-ci doit également refléter l'effet du risque de non-exécution de la part de l'émetteur du traité de réassurance, portant principalement sur le risque de crédit du réassureur et le risque de litige. BPCE Assurances considère ce risque nul compte tenu des mécanismes de garantie inclus dans les traités de réassurance cédée, couvrant les engagements techniques.

L'ajustement au titre du risque non financier doit correspondre au montant du risque transféré par le titulaire du traité de réassurance cédée à l'émetteur de ce dernier. BPCE Assurances considère que le risque non financier est faiblement significatif sur le portefeuille de traités de réassurance cédée.

Au titre des traités de réassurance cédée, la CSM peut représenter un coût ou un gain de réassurance (ainsi, les dispositions relatives aux contrats déficitaires ne s'appliquent pas dans le cas des traités de réassurance cédée). Cependant, lorsque les contrats sous-jacents aux traités de réassurance sont déficitaires, un produit est comptabilisé en résultat au titre des contrats de réassurance cédée (nommé « composante recouvrement de perte »), matérialisant la participation du réassureur aux pertes. La CSM cédée (qu'elle soit représentative d'un coût ou d'un gain de réassurance) est reconnue en résultat sur la durée de couverture des traités de réassurance cédée (et non sur la durée de couverture des contrats sous-jacents) et sur la base d'unités de couverture qui doivent refléter les services reçus des réassureurs. Au titre du principal traité de réassurance cédée, les unités de couverture s'appuient sur les variations des encours des contrats cédés.

Le modèle VFA n'étant pas applicable aux traités de réassurance, seuls le modèle général et le modèle PAA peuvent être appliqués. Les traités de réassurance cédée de BPCE Assurances ont été évalués en modèle général (notamment au titre du principal traité des activités



épargne-retraite) ou en modèle PAA (notamment au titre de l'ensemble des traités en dommages), en fonction de leur horizon déterminé selon IFRS 17. Les critères d'éligibilité au modèle PAA sont identiques à ceux applicables aux contrats d'assurance (se référer à la note 5.2.7.3.). Cet horizon a été défini au titre de chacun des traités de réassurance cédée. Cet horizon peut donc différer de celui applicable au titre des contrats d'assurance directe sous-jacents à ces traités. Ainsi, les modèles comptables applicables aux traités de réassurance cédée peuvent différer de ceux retenus au titre des contrats d'assurance directe sous-jacents.

Les principes relatifs au niveau d'agrégation des contrats demeurent identiques à ceux applicables aux contrats d'assurance directe (se référer à la note 5.2.7.5), toutefois les références faites aux contrats déficitaires (au titre des contrats d'assurance directe) sont remplacées par des références aux contrats donnant lieu à un profit net au moment de la comptabilisation initiale.

Au titre des traités de réassurance cédée, BPCE Assurances retient le principe suivant : à chaque traité de réassurance cédée correspond un portefeuille IFRS 17.

IFRS 17 prévoit que l'entité comptabilise un groupe de contrats de réassurance cédée selon les règles suivantes :

- le cas général dans lequel la date de première comptabilisation correspond au début de la période de couverture du groupe de contrats de réassurance cédée ;
- dans le cas des traités proportionnels, la date de première comptabilisation est repoussée à la date de comptabilisation des contrats sous-jacents, si cette date est postérieure au début de la période de couverture du groupe de contrats de réassurance cédée ;
- enfin, dans le cas où les contrats d'assurance sous-jacents sont déficitaires, la date de première comptabilisation correspond à la date de reconnaissance de la composante de pertes, sous réserve que le contrat de réassurance cédée ait été préalablement signé à cette date.

Enfin, les dettes et créances nées des opérations de réassurance cédée (y compris les dettes pour dépôt espèces et comptes courants de réassurance) sont désormais intégrées à la valeur du *Best Estimate*.

5.2.7.7. Hypothèses clés et jugements

5.2.7.7.1. Principes généraux

Aux fins de l'application d'IFRS 17, l'évaluation des passifs d'assurance est réalisée en retenant des techniques d'estimation, jugements et hypothèses (notamment des lois de sinistralité, de mortalité, généralement fondées sur des données historiques, et des hypothèses de frais et de

commissions). Plus spécifiquement pour l'évaluation des contrats d'épargne et de retraite sont également prises en compte des lois de rachat et de versements libres futurs.

Hypothèses de mortalité

Les hypothèses de mortalité utilisées dans la valorisation du passif d'assurance Épargne et Prévoyance en affaires directes sont positionnées de la manière suivante par rapport aux tables de mortalité réglementaires TF00-02 (femmes) et TH00-02 (hommes) :

	2023	2022
Femmes	21 - 175 %	21 - 180 %
Hommes	16 - 104 %	16 - 104 %

Hypothèses de rachats

Les hypothèses de rachats de contrats utilisées dans la valorisation du passif d'assurance Épargne et Prévoyance en affaires directes se traduisent par les taux moyens suivants :

	2023	2022
Épargne	4,14 %	3,97 %
Prévoyance	10,90 %	10,90 %

5.2.7.7.2. Unités de couverture

IFRS 17 ne prescrit pas les unités de couverture à appliquer. Il convient de faire appel au jugement et à des estimations afin de refléter au mieux le service rendu sur la période. Certains critères doivent néanmoins être pris en compte pour déterminer les unités de couverture : la durée de couverture probable pour chaque contrat, la quantité de services mesurée au regard du service rendu du point de vue de l'assuré, et le service rendu qui se définit comme le fait pour l'assureur de se tenir prêt à couvrir un événement assuré.

Les unités de couverture retenues par BPCE Assurances sont détaillées en partie 5.2.7.1.

5.2.7.7.3. Ajustement pour risque

Les hypothèses et jugements appliqués en matière de calcul de l'ajustement pour risque non financier se traduisent pour BPCE Assurances par un niveau de confiance de 80 % au 31 décembre 2023, identique à celui du 31 décembre 2022.

5.2.7.7.4. Courbe des taux

La courbe des taux retenue pour actualiser les flux de trésorerie des contrats d'assurance, au titre des périmètres significatifs tels que les portefeuilles d'épargne-retraite, est présentée dans le tableau ci-dessous :

Devise	31/12/2023					31/12/2022				
	1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans	1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans
Euro	4,18%	3,14%	3,21%	3,24%	3,04%	4,71%	3,86%	3,60%	3,38%	3,11%

5.2.7.8. Impacts sur la présentation des états financiers

IFRS 17 introduit de nouvelles exigences en termes de présentation des états financiers, principalement au titre du compte de résultat (se référer à la note 5.4).

5.2.7.9. Autres éléments relatifs à IFRS 17

Le 12 septembre 2023, l'IFRIC a conclu sur le rattachement des primes à recevoir via un intermédiaire quand le paiement par l'assuré a déjà fait naître une obligation chez l'assureur. BPCE Assurances applique IFRS 17 au titre de ces éléments.



5.2.8. Avantages du personnel

Régimes supplémentaires de retraite

BPCE Assurances a mis en place pour ses filiales françaises un régime de retraite à cotisations définies de type « article 83 » au bénéfice de ses salariés, souscrit auprès d'un assureur tiers. Les cotisations versées alimentent un compte individuel par salarié et sont capitalisées.

Indemnités de fin de carrière

Un contrat d'assurance a été souscrit auprès d'un assureur extérieur afin de financer les indemnités de départ à la retraite des salariés de BPCE Vie.

En application d'IAS 19 révisée, les écarts actuariels non amortis ont été enregistrés en réserve non recyclable. Les écarts actuariels enregistrés en réserve non recyclable s'établissent ainsi à 1 719 k€, dont 1 661 k€ au titre de l'ouverture de l'exercice et 58 k€ au titre de la variation de la période.

L'engagement a été évalué conformément à IAS 19 révisée. L'engagement brut des filiales françaises de BPCE Assurances ressort à 13 744 k€. Les calculs ont été effectués individuellement suivant la méthode du prorata des droits au terme.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 3,34 %
- taux de rendement brut attendu des actifs (BPCE Vie) : 3,34 % ;
- taux d'inflation : 2,40 % ;
- taux d'évolution des salaires : 2,27 % avant 35 ans, 1,68 % entre 35 et 44 ans, 0,66 % entre 45 et 54 ans, 0,02 % au-delà de 55 ans ;
- taux de turnover : 5 % avant 35 ans, 1,85 % entre 35 et 44 ans, 0,87 % entre 45 et 54 ans, pas de turnover au-delà de 55 ans ;

Au 31 décembre 2023, les actifs admis en couverture sont de 3 686 k€ et l'engagement net total s'établit à 10 058 k€.

Médaille du travail

Elle est décernée aux collaborateurs en activité des sociétés BPCE Vie, BPCE Assurances IARD, BPCE Relation Assurances et BPCE APS, qui justifient de l'acquisition du nombre d'années requises pour prétendre aux échelons suivants :

- 20 ans de service : médaille d'argent ;
- 30 ans de service : médaille de vermeil ;
- 35 ans de service : médaille d'or ;
- 40 ans de service : médaille grand or.

Le montant de la prime correspond à : (Salaire brut mensuel x nombre de mois de présence) / (nombre d'année correspondant à la médaille x 12 mois)

Au 31 décembre 2023, l'engagement calculé par un actuaire indépendant est évalué à 6 926 k€. Les calculs ont été effectués individuellement et les hypothèses retenues pour l'évaluation de l'engagement sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 3,08 % ;
- taux d'inflation : 2,40 % ;
- taux d'évolution des salaires : 2,27 % avant 35 ans, 1,68 %

entre 35 et 44 ans, 0,66 % entre 45 et 54 ans, 0,02 % au-delà de 55 ans.

Congés anniversaire

BPCE Assurances comptabilise une provision relative aux congés anniversaire dont bénéficient les salariés dépendant de la convention collective française des sociétés d'assurance. Cette provision a été évaluée conformément à IAS 19 révisée. Les calculs ont été effectués individuellement suivant la méthode du prorata des droits au terme. Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 3,02 % ;
- taux d'inflation : 2 % ;
- taux d'évolution des salaires : 2,27 % avant 35 ans, 1,68 % entre 35 et 44 ans, 0,66 % entre 45 et 54 ans, 0,02 % au-delà de 55 ans.

L'engagement total est évalué à 4 538 k€ au 31 décembre 2023 contre 4 093 k€ à l'ouverture de l'exercice.

5.2.9. Dettes subordonnées

Les règles de classement et d'évaluation figurant dans la norme IAS 39 sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9, à l'exception de celles applicables aux passifs financiers que l'entité choisit d'évaluer en juste valeur par résultat (option juste valeur) pour lesquels les écarts de réévaluation liés aux variations du risque de crédit propre sont enregistrés parmi les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sans reclassement ultérieur en résultat.

Les titres et dettes subordonnés sont présentées au bilan dans l'agrégat *Dettes de financement*, que leur durée soit déterminée ou indéterminée.

Ils sont comptabilisés au coût amorti, BPCE Assurances n'appliquant pas l'option juste valeur (cela est également le cas au titre de tous les passifs financiers).

Les charges de financement sont présentées dans le poste *Charges des placements* du compte de résultat.

5.3. DETTES ENVERS LES PORTEURS DE PARTS D'OPCVM CONSOLIDÉS

Selon IAS 32.18, le capital émis par un OPCVM ne correspond pas à la notion de capital mais à celle de dettes. Ainsi, les « intérêts minoritaires » des OPCVM consolidés sont enregistrés dans une rubrique spécifique des *Autres passifs*.

5.4. COMPTE DE RÉSULTAT

5.4.1. Principes comptables IFRS 17

IFRS 17 introduit la présentation de nouveaux agrégats au compte de résultat, notamment la distinction entre un résultat des activités d'assurance et les produits financiers ou charges financières d'assurance.

La norme exige également une présentation distincte de ces agrégats au titre des traités de réassurance cédée.

IFRS 17 exige la distinction entre les flux de trésorerie directement attribuables à l'exécution des contrats et ceux non attribuables. En effet, seuls les flux de trésorerie attribuables à l'exécution des contrats sont intégrés à la valorisation des passifs et présentés au sein des agrégats exigés par IFRS 17 (se référer à la note 5.2.7.3).



La composante investissement (qui correspond aux sommes que l'entité est tenue de rembourser au titulaire de police en vertu d'un contrat d'assurance en toutes circonstances, que l'événement assuré se produise ou non) est exclue du compte de résultat. La composante investissement concerne principalement les contrats valorisés en VFA. Au titre de ces contrats, celle-ci est appréciée du point de vue de la collectivité des assurés.

La norme offre la possibilité de ventiler entre charges ou produits financiers et capitaux propres (option de désagrégation ou option OCI) les charges ou produits financiers d'assurance de la période afin d'apporter une meilleure cohérence en résultat entre les impacts des actifs financiers et des passifs d'assurance. Pour les contrats évalués selon l'approche générale ou l'approche PAA, cela conduit à présenter en résultat la désactualisation au taux d'origine (ou sur la base du taux d'intérêt effectif pour les contrats et traités de réassurance participatifs non éligibles au modèle VFA) et en capitaux propres les variations des taux d'actualisation courants. Pour les contrats participatifs directs (VFA), l'option se traduit par la possibilité d'enregistrer dans le poste *Charges financières d'assurance* un montant égal, de sens opposé, au montant des revenus financiers des éléments sous-jacents des contrats. La charge financière résiduelle est comptabilisée directement en capitaux propres. Cette option s'applique par portefeuille

Pour les contrats d'assurance émis, BPCE Assurances applique cette option systématiquement en approche VFA et majoritairement en approche générale et en approche PAA. Il l'applique également à certains traités de réassurance cédée.

Pour les contrats participatifs directs évalués en approche VFA, la norme permet sur option (option d'atténuation des risques) :

- de réduire les décalages entre la valorisation des dérivés et instruments financiers non dérivés évalués à la juste valeur par résultat, utilisés comme éléments de couverture, et la valorisation des éléments financiers couverts qui serait affectée par CSM si cette option n'existait pas ;
- ou de réduire les décalages entre les variations d'origine financière affectant des traités de réassurance cédée qui impactent le résultat ou l'OCI (impossibilité d'appliquer l'approche VFA en réassurance) alors que les variations d'origine financière des contrats VFA couverts sont affectées à la CSM.

BPCE Assurances active cette option sur le périmètre Épargne au titre de la couverture apportée par les principaux traités de cession.

BPCE Assurances a choisi de ventiler la variation de l'ajustement au titre du risque non financier entre le résultat des activités d'assurance et les produits ou charges financières d'assurance comme le permet la norme IFRS 17.

5.4.2. Produits des activités d'assurance

Les produits des contrats d'assurance émis (y compris traités de réassurance acceptée) reflètent la prestation de services d'assurance et d'investissement fournie au cours de l'exercice. En conséquence, hormis en approche PAA, les primes n'apparaissent plus en compte de résultat.

Cet agrégat intègre pour les contrats évalués selon l'approche générale et l'approche VFA :

- le relâchement des prestations et charges estimées de la période (à l'exclusion des composantes investissement) ;

- la reprise de l'ajustement au titre du risque non financier ;
- l'amortissement de la marge sur services contractuels au titre des services rendus sur la période ;
- l'amortissement des flux de trésorerie d'acquisition ;
- les autres éléments du revenu, dont notamment les écarts d'expérience sur primes relatifs aux services courants et passés.

L'agrégat comprend pour les contrats évalués selon l'approche PAA, le montant des primes attendues affectées à la période.

5.4.3. Charges afférentes aux contrats d'assurance émis

Les charges afférentes aux contrats d'assurance émis (y compris traités de réassurance acceptée) comprennent :

- les prestations et charges encourues (à l'exclusion des remboursements de composantes d'investissement) ; elles incluent notamment les charges de sinistres, les commissions de gestion attribuables et la part attribuable aux contrats d'assurance émis des frais généraux ;
- la constatation et la reprise de composante onéreuse, c'est-à-dire les pertes sur les groupes de contrats déficitaires et les reprises de telles pertes ;
- l'amortissement des frais d'acquisition et les écarts d'expérience (différence entre les montants estimés et les montants réels) sur frais d'acquisition au titre des services passés et de la période courante.

5.4.4. Charges et produits afférents aux contrats de réassurance cédée

La norme IFRS 17 exige que les agrégats au titre des traités de réassurance cédée soient présentés séparément des charges et produits afférents aux contrats d'assurance émis.

Les charges et produits afférents aux activités de réassurance cédée intègrent donc :

- d'une part, les charges de cession (coût de la réassurance) ;
- d'autre part, les produits de cession (sommes recouvrables auprès des réassureurs).

5.4.5. Produits des placements nets de charges

La rubrique regroupe les produits des placements nets de charges évalués selon la norme IFRS 9 et le résultat net des immeubles de placement d'assurance qui relèvent d'IAS 40.

Les principes comptables applicables en IFRS 9 sont présentés en note 5.2.5.

- Au titre des actifs financiers à la juste valeur par résultat : les variations de juste valeur de la période, les intérêts, dividendes, gains ou pertes de cessions sur ces instruments sont enregistrés au compte de résultat dans le poste *Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat*.
- Au titre des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables : les revenus courus ou acquis sur les instruments de dettes sont enregistrés au compte de résultat dans le poste *Produits d'intérêts calculés au taux d'intérêt effectif*.



En cas de cession, les variations de juste valeur sont transférées dans le poste *Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres* du compte de résultat.

- Au titre des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables : seuls les dividendes affectent le résultat dès lors qu'ils correspondent à un retour sur l'investissement. Ils sont alors enregistrés dans le poste *Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres* du compte de résultat.
- Au titre des actifs au coût amorti : les revenus de ces actifs sont présentés au compte de résultat dans le poste *Produits d'intérêts calculés au taux d'intérêt effectif*.
- Au titre des instruments dérivés : leurs variations passent par le résultat, sauf s'il s'agit d'instruments de couverture désignés comme tels et efficaces (se référer à la partie 5.2.5.3).

Les gains et pertes réalisés et latents sont portés au compte de résultat dans le poste *Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat*.

Les charges de financement sont présentées au sein du poste *Charges des placements*.

Les dotations et reprises de dépréciation sont comptabilisées au compte de résultat au poste *Variation des dépréciations sur placements au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres*.

5.4.6. Produits financiers ou charges financières d'assurance

Les charges ou produits financiers des contrats d'assurance émis comptabilisés en résultat comprennent notamment :

- l'effet de désactualisation qui correspond à la désactualisation des contrats au taux courant de début de période pour les contrats évalués en approche générale et en approche PAA ;
- l'effet du changement de taux d'actualisation courant et d'environnement économique pour les contrats évalués en approche générale et en approche PAA ;
- les charges ou produits financiers d'assurance pour les contrats participatifs directs (VFA) qui correspondent à la variation de juste valeur des éléments sous-jacents ;
- l'effet de l'option de l'atténuation des risques (voir note 5.4.1) qui se traduit en modèle VFA par une comptabilisation en résultat d'un élément qui, sans cette option, serait imputé à la CSM ;
- les reclassements des éléments comptabilisés en résultat net vers les capitaux propres au titre de l'application de l'option désagrégation ou option OCI (voir note 5.4.1).

Les charges ou produits financiers des contrats d'assurance émis comptabilisés en capitaux propres sont le reflet de l'application de l'option de désagrégation.

5.4.7. Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée

Ce poste reprend, pour les traités de réassurance cédée, des agrégats identiques à ceux figurant dans les charges ou produits financiers des contrats d'assurance émis à l'exclusion de ceux concernant l'approche VFA qui n'est pas applicable en réassurance.

5.4.8. Frais généraux et commissions

Principes

IFRS 17 exige la distinction entre les flux de trésorerie directement attribuables à l'exécution des contrats et ceux non attribuables. En effet, seuls les flux de trésorerie attribuables à l'exécution des contrats sont intégrés à la valorisation des passifs et présentés au sein des agrégats exigés par IFRS 17 (voir note 5.2.7.3).

La problématique de distinction entre les flux de trésorerie attribuables et ceux non attribuables porte principalement sur les frais généraux. Le caractère attribuable des frais généraux n'étant pas défini dans la norme IFRS 17, celui-ci a été déterminé sur la base d'une allocation des frais selon une méthode systématique et rationnelle.

Une partie des frais attribuables est qualifiée de frais d'acquisition sous IFRS 17. Ceux-ci sont étalés sur la durée de vie des contrats selon des critères qui reflètent l'écoulement du temps. BPCE Assurances retient un rythme d'amortissement des frais d'acquisition identique à celui de la CSM (unités de couverture identiques pour l'amortissement de la CSM et des frais d'acquisition). Au titre des groupes de contrats évalués en modèle PAA, les frais d'acquisition sont étalés sur la période de couverture des contrats, au même rythme que les primes.

BPCE Assurances n'a engagé aucun flux de trésorerie d'acquisition avant le début de la période de couverture des groupes de contrats (nommés « flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture »).

Présentation dans le compte de résultat

La norme IFRS 17 prévoit que les charges directement attribuables aux contrats d'assurance soient présentées au sein du poste *Charges afférentes aux activités d'assurance*.

Les frais généraux non attribuables sont quant à eux présentés au sein du poste *Frais généraux de l'activité d'assurance non attribuables aux contrats d'assurance et de réassurance cédée*.

Les frais d'acquisition (en approche générale et en modèle VFA) ont une mécanique comptable spécifique via un ajustement permettant de réintégrer leur amortissement dans les postes *Produits des activités d'assurance* et *Charges afférentes aux activités d'assurance* du compte de résultat.



5.4.9. Impôt sur les résultats

Au titre de l'exercice 2023, le taux normal de l'impôt sur les sociétés pour les sociétés établies en France est fixé à 25 %.

L'impôt sur les sociétés pour l'exercice clos est calculé selon les dispositions fiscales en vigueur. La charge comptabilisée comprend la contribution sociale de 3,3 % instituée par la loi 99-1140 du 29 décembre 1999.

Quant à la filiale luxembourgeoise, BPCE Life, le taux d'impôt s'établit à 24,94 % (taux identique à celui appliqué au 31 décembre 2022).

En application de la norme IAS 20 – Comptabilisation des subventions publiques, le crédit d'impôt de recherche est classé en *Frais généraux de l'activité d'assurance non attribuables aux contrats d'assurance et de réassurance cédée*.

5.5. INFORMATION SECTORIELLE

Les secteurs d'activité présentés dans les comptes consolidés sont :

- l'activité Vie, Épargne et Retraite ;
- l'activité Prévoyance (comprenant l'activité Assurance des emprunteurs – ADE) ;
- l'activité Dommages (dommages aux biens, pertes pécuniaires, santé et garantie accidents de la vie).

Ils correspondent à des natures de produits et des environnements réglementaires différents et sont identiques à ceux utilisés dans les états de synthèse à destination du management.

Les secteurs géographiques de BPCE Assurances sont :

- la France ;
- le Luxembourg (y compris la succursale française de la filiale luxembourgeoise).

5.6. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau des flux de trésorerie est présenté sous le format de l'approche indirecte. Les flux sont présentés nets de réassurance.



6. Notes sur les instruments financiers

6.1. NOTES RELATIVES AUX MONTANTS COMPTABILISÉS EN COMPTE DE RÉSULTAT

6.1.1. Produits d'intérêts calculés au taux d'intérêt effectif

(en k€)	31/12/2023	31/12/2022
Prêts et créances	110 663	53 040
Actifs financiers au coût amorti	110 663	53 040
Obligations	773 819	880 705
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	773 819	880 705
Total des produits d'intérêts calculés au taux d'intérêt effectif	884 482	933 745

6.1.2. Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

(en k€)	31/12/2023	31/12/2022
Prêts et créances	-	-
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	-	-

6.1.3. Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en k€)	31/12/2023	31/12/2022
Obligations	(20 329)	(1 314)
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes	(20 329)	(1 314)
Actions et autres titres de capitaux propres	369	2 707
Titres de participation	-	-
Gains ou pertes nets sur instruments de capitaux propres (dividendes)	369	2 707
Total des gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	(19 960)	1 393

6.1.4. Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en k€)	31/12/2023	31/12/2022
Résultats sur placements financiers hors placements financiers en UC	1 360 904	(1 311 590)
Résultats sur placements financiers en UC	1 733 859	(3 194 283)
Résultats sur instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par résultat	3 094 763	(4 505 873)
Résultats sur instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Résultats sur instruments dérivés	164 644	14 811
Résultats sur opérations de change	(135 680)	(11 027)
Total des gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat	3 123 727	(4 502 089)

6.1.5. Produits des immeubles de placement

(en k€)	31/12/2023	31/12/2022
Produits des immeubles de placement au coût amorti	-	-
Produits des immeubles de placement à la juste valeur par résultat	64 048	62 026
Total des produits des immeubles de placement	64 048	62 026



6.1.6. Charges des placements

(en k€)	31/12/2023	31/12/2022
Charges des placements sur actifs financiers à la juste valeur par résultat	(25 036)	(18 061)
Charges des placements sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	(47 041)	(36 535)
Charges des placements sur actifs financiers au coût amorti	-	-
Charges des placements sur immobilier de placement	(89 881)	(37 610)
Charges de financement	(54 009)	(43 857)
Frais de gestion des placements non ventilés	(14 853)	(17 245)
Total des charges des placements	(230 820)	(153 308)

6.2. NOTES RELATIVES AUX MONTANTS COMPTABILISÉS AU BILAN

6.2.1. Immobilier de placement

(en k€)	31/12/2023			31/12/2022		
	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeurs	Valeur nette	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeurs	Valeur nette
Immeubles de placement au coût amorti	130 963	(15 861)	115 102	131 546	(15 714)	115 832
Immeubles de placement à la juste valeur par résultat	911 210	-	911 210	1 012 935	-	1 012 935
Immeubles de placement en UC	376 342	-	376 342	453 995	-	453 995
Total immobilier de placement⁽¹⁾	1 418 515	(15 861)	1 402 654	1 598 476	(15 714)	1 582 762

(1) La juste valeur des éléments sous-jacents en représentation des contrats participatifs directs s'élève à 1 293 983 k€.

Les immeubles de placement sont classés en niveau 2 de hiérarchie de la juste valeur des placements (techniques de valorisation utilisant des données observables).

6.2.2. Placements évalués à la juste valeur par résultat

(en k€)	31/12/2023			31/12/2022		
	Actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	Actifs financiers à la juste valeur sur option	Total	Actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	Actifs financiers à la juste valeur sur option	Total
Instruments de dettes	15 927 125	-	15 927 125	15 906 983	-	15 906 983
Obligations	6 173 031	-	6 173 031	5 298 021	-	5 298 021
OPCVM	9 754 094	-	9 754 094	10 608 962	-	10 608 962
Instruments de capitaux propres	2 931 851	-	2 931 851	2 739 629	-	2 739 629
Actions et autres titres de capitaux propres	2 755 108	-	2 755 108	2 567 740	-	2 567 740
Titres de participation	176 743	-	176 743	171 889	-	171 889
Placements financiers en UC	30 715 420	-	30 715 420	22 471 418	-	22 471 418
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-
Total des placements évalués à la juste valeur par résultat	49 574 396	-	49 574 396	41 118 030	-	41 118 030

BPCE Assurances ne détient pas d'actifs financiers pouvant être classés en tant qu'actifs financiers relevant d'une activité de transaction.



6.2.3. Placements à la juste valeur par capitaux propres

(en k€)	31/12/2023			31/12/2022		
	Instruments financiers de dettes basiques détenus dans un modèle de collecte et de vente	Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par capitaux propres	Total	Instruments financiers de dettes basiques détenus dans un modèle de collecte et de vente	Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par capitaux propres	Total
Instruments de dettes	37 071 249	-	37 071 249	35 463 533	-	35 463 533
Obligations	37 071 249	-	37 071 249	35 463 533	-	35 463 533
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Actions et autres titres de capitaux propres	-	36 277	36 277	-	8 921	8 921
Titres de participation	-	27 543	27 543	-	187	187
Prêts et créances	-	8 734	8 734	-	8 734	8 734
Total des placements à la juste valeur par capitaux propres	37 071 249	36 277	37 107 526	35 463 533	8 921	35 472 454

6.2.4. Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par capitaux propres

(en k€)	31/12/2023				
	Juste valeur	Dividendes comptabilisés sur la période		Décomptabilisation sur la période	
		Instruments de capitaux propres détenus au 31/12/2023	Instruments de capitaux propres décomptabilisés au cours de la période	Juste valeur à la date de cession	Profit ou perte cumulé à la date de cession
Actions et autres titres de capitaux propres	27 543	354	15	858	2
Titres de participation	8 734	-	-	-	-
Total des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par capitaux propres	36 277	354	15	858	2

(en k€)	31/12/2022				
	Juste valeur	Dividendes comptabilisés sur la période		Décomptabilisation sur la période	
		Instruments de capitaux propres détenus au 31/12/2022	Instruments de capitaux propres décomptabilisés au cours de la période	Juste valeur à la date de cession	Profit ou perte cumulé à la date de cession
Actions et autres titres de capitaux propres	187	-	2 707	119 930	20 248
Titres de participation	8 734	-	-	-	-
Total des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par capitaux propres	8 921	-	2 707	119 930	20 248



6.2.5. Placements évalués au coût amorti

(en k€)	31/12/2023	31/12/2022
Prêts et créances ⁽¹⁾	2 573 928	2 139 620
Total des placements évalués au coût amorti	2 573 928	2 139 620

(1) Dont dépréciations pour pertes de crédit attendues : - 3 076 k€.

6.2.6. Instruments financiers comptabilisés en juste valeur

Techniques utilisées pour déterminer la juste valeur

Concernant les principes fondamentaux de valorisation des placements, on se référera à la note 5.2.5.

BPCE Assurances applique la hiérarchie de juste valeur de la norme IFRS 13.

Les trois niveaux utilisés pour classer les placements en fonction de leur méthode de valorisation sont définis comme suit :

- niveau 1 : la valeur correspond d'une part à des prix cotés sur un marché actif pour un titre identique et, d'autre part, aux titres à revenu fixe dont les cours sont évalués par au moins 5 contributeurs du marché ;
- niveau 2 : la valeur correspond d'une part aux titres dont le prix est calculé sur la base de la valeur de paramètres de marché à la date d'évaluation, pour des titres similaires, et d'autre part, aux titres à revenu fixe dont les cours correspondent à des prix évalués par 2 à 4 contributeurs du marché ;
- niveau 3 : la valeur correspond d'une part aux titres à revenu fixe dont les cours sont évalués par un seul contributeur du marché, et d'autre part, en l'absence de prix de marché directement observable, aux titres dont le prix est calculé sur la base d'hypothèses que les intervenants de marché seraient susceptibles d'utiliser pour valoriser un titre similaire.

La majorité des instruments financiers comptabilisés en juste valeur sont évalués à leur cotation (niveau 1). Les titres dont la juste valeur est mesurée par des techniques de valorisation, faisant référence à des données de marché ou non, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Les placements en représentation des contrats en unités de compte sont majoritairement des OPCVM. La juste valeur retenue correspond à la valeur liquidative communiquée par le gérant du fonds, classée en niveau 1.



6.2.6.1. Hiérarchie de la juste valeur des placements et passifs financiers évalués à la juste valeur

(en k€)	31/12/2023			
	Cotation sur un marché actif (niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)	Total
Instruments de dettes	6 310 274	3 183 293	6 433 558	15 927 125
Obligations	192 435	3 171 434	2 809 162	6 173 031
OPCVM	6 117 839	11 859	3 624 396	9 754 094
Instruments de capitaux propres	1 646 902	51 497	1 233 452	2 931 851
Actions et autres titres de capitaux propres	1 646 902	51 497	1 056 709	2 755 108
Titres de participation	-	-	176 743	176 743
Placements financiers en UC	18 989 055	9 157 359	2 569 006	30 715 420
Prêts et créances	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat – Actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	26 946 231	12 392 149	10 236 016	49 574 396
Instruments de dettes	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat – Sur option ⁽²⁾	-	-	-	-
Instruments de dettes	32 289 868	2 158 614	2 622 767	37 071 249
Obligations	32 289 868	2 158 614	2 622 767	37 071 249
Instruments de capitaux propres	25 549	-	10 728	36 277
Actions et autres titres de capitaux propres	25 549	-	1 994	27 543
Titres de participation	-	-	8 734	8 734
Prêts et créances	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ⁽³⁾	32 315 417	2 158 614	2 633 495	37 107 526
Instruments dérivés	-	137 463	-	137 463
Total des placements des activités d'assurance à la juste valeur	59 261 648	14 688 226	12 869 511	86 819 385

(1) La juste valeur des éléments sous-jacents en représentation des contrats participatifs directs s'élève à 17 980 893 k€ (hors placements UC).

(2) La juste valeur des éléments sous-jacents en représentation des contrats participatifs directs s'élève à 0 k€.

(3) La juste valeur des éléments sous-jacents en représentation des contrats participatifs directs s'élève à 34 540 431 k€.



	31/12/2022			
	Cotation sur un marché actif (niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)	Total
(en k€)				
Instruments de dettes	8 789 275	4 974 730	2 142 978	15 906 983
Obligations	1 213 580	2 550 104	1 534 337	5 298 021
OPCVM	7 575 695	2 424 626	608 641	10 608 962
Instruments de capitaux propres	1 452 469	1 089 764	197 396	2 739 629
Actions et autres titres de capitaux propres	1 452 469	1 089 764	25 507	2 567 740
Titres de participation	-	-	171 889	171 889
Placements financiers en UC	16 795 594	5 663 634	12 190	22 471 418
Prêts et créances	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat – Actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	27 037 338	11 728 128	2 352 564	41 118 030
Instruments de dettes	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat – Sur option ⁽²⁾	-	-	-	-
Instruments de dettes	31 602 298	1 613 744	2 247 491	35 463 533
Obligations	31 602 298	1 613 744	2 247 491	35 463 533
Instruments de capitaux propres	183	-	8 738	8 921
Actions et autres titres de capitaux propres	183	-	4	187
Titres de participation	-	-	8 734	8 734
Prêts et créances	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ⁽³⁾	31 602 481	1 613 744	2 256 229	35 472 454
Instruments dérivés	2 992	36 252	-	39 244
Total des placements des activités d'assurance à la juste valeur	58 642 811	13 378 124	4 608 793	76 629 728

(1) La juste valeur des éléments sous-jacents en représentation des contrats participatifs directs s'élève à 16 210 006 k€ (hors placements UC).

(2) La juste valeur des éléments sous-jacents en représentation des contrats participatifs directs s'élève à 0 k€.

(3) La juste valeur des éléments sous-jacents en représentation des contrats participatifs directs s'élève à 33 067 560 k€.



6.2.6.2. Analyse des placements et passifs financiers classés en niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur

	Gains et pertes comptabilisés au cours de la période			Événements de gestion de la période		Transferts de la période		Autres variations	31/12/2023	
	Au compte de résultat		En capitaux propres	Achats / Emissions	Ventes / Remboursements	Vers une autre catégorie comptable	De et vers un autre niveau			
	01/01/2023	Sur les opérations en vie à la clôture								Sur les opérations sorties du bilan à la clôture
(en k€)										
ACTIFS FINANCIERS										
Immeubles de placement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Instruments de dettes	2 142 978	224 934	(2 757)	-	1 099 939	(345 544)	-	3 314 008	-	6 433 558
Obligations	1 534 337	83 740	5 420	-	388 268	(148 638)	-	946 035	-	2 809 162
OPCVM	608 641	141 194	(8 177)	-	711 671	(196 906)	-	2 367 973	-	3 624 396
Instruments de capitaux propres	197 396	(30 077)	-	-	179 726	(153 447)	-	1 039 854	-	1 233 452
Actions et autres titres de capitaux propres	25 507	(39 002)	-	-	179 726	(149 376)	-	1 039 854	-	1 056 709
Titres de participation	171 889	8 925	-	-	-	(4 071)	-	-	-	176 743
Placements financiers en UC	12 190	29	-	-	379 120	(146 826)	-	2 324 493	-	2 569 006
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat – Actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	2 352 564	194 886	(2 757)	-	1 658 785	(645 817)	-	6 678 355	-	10 236 016
Instruments de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat – Sur option	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de dettes	2 247 491	115	35 522	88 854	226 917	(310 550)	-	334 418	-	2 622 767
Obligations	2 247 491	115	35 522	88 854	226 917	(310 550)	-	334 418	-	2 622 767
Instruments de capitaux propres	8 738	-	-	145	1 845	-	-	-	-	10 728
Actions et autres titres de capitaux propres	4	-	-	145	1 845	-	-	-	-	1 994
Titres de participation	8 734	-	-	-	-	-	-	-	-	8 734
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 256 229	115	35 522	88 999	228 762	(310 550)	-	334 418	-	2 633 495
Instruments dérivés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des placements des activités d'assurance à la juste valeur	4 608 793	195 001	32 765	88 999	1 887 547	(956 367)	-	7 012 773	-	12 869 511



(en k€)	01/01/2022	Gains et pertes comptabilisés au cours de la période		En capitaux propres	Événements de gestion de la période		Transferts de la période		Autres variations	31/12/2022
		Au compte de résultat			Achats / Emissions	Ventes / Remboursements	Vers une autre catégorie comptable	De et vers un autre niveau		
		Sur les opérations en vie à la clôture	Sur les opérations sorties du bilan à la clôture							
Instruments de dettes	1 986 958	(263 724)	(2 530)	-	643 867	(417 034)	-	195 441	-	2 142 978
Obligations	1 925 710	(269 228)	(5 131)	-	242 839	(399 946)	(7 288)	47 381	-	1 534 337
OPCVM	61 248	5 504	2 601	-	401 028	(17 088)	7 288	148 060	-	608 641
Instruments de capitaux propres	86 996	6 602	-	-	12 689	(6 453)	-	110 061	(12 499)	197 396
Actions et autres titres de capitaux propres	-	2 337	-	-	-	-	-	23 170	-	25 507
Titres de participation	86 996	4 265	-	-	12 689	(6 453)	-	86 891	(12 499)	171 889
Placements financiers en UC	13 514	-	-	-	629	(5 322)	-	3 369	-	12 190
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	2 087 468	(257 122)	(2 530)	-	657 185	(428 809)	-	308 871	(12 499)	2 352 564
Instruments de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Sur option	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de dettes	2 255 965	(37 503)	(2 872)	(315 920)	661 549	(313 728)	-	-	-	2 247 491
Obligations	2 255 965	(37 503)	(2 872)	(315 920)	661 549	(313 728)	-	-	-	2 247 491
Instruments de capitaux propres	5 960	-	-	-	2 778	-	-	-	-	8 738
Actions et autres titres de capitaux propres	4	-	-	-	-	-	-	-	-	4
Titres de participation	5 956	-	-	-	2 778	-	-	-	-	8 734
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 261 925	(37 503)	(2 872)	(315 920)	664 327	(313 728)	-	-	-	2 256 229
Instruments dérivés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des placements des activités d'assurance à la juste valeur	4 349 393	(294 625)	(5 402)	(315 920)	1 321 512	(742 537)	-	308 871	(12 499)	4 608 793



6.2.6.3. Analyse des transferts entre niveaux de la hiérarchie de juste valeur

		31/12/2023					
		Niveau 1	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 3
(en k€)	De Vers	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2
Instruments de dettes		221 625	861 042	36 688	2 725 350	10 873	261 511
Obligations		221 625	858 369	36 688	360 050	10 873	261 511
OPCVM		-	2 673	-	2 365 300	-	-
Instruments de capitaux propres		-	4 421	-	1 035 433	-	-
Actions et autres titres de capitaux propres		-	4 421	-	1 035 433	-	-
Titres de participation		-	-	-	-	-	-
Placements financiers en UC		167 430	76 885	10 316	2 248 731	1 045	78
Prêts et créances		-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat – Actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net		389 055	942 348	47 004	6 009 514	11 918	261 589
Instruments de dettes		1 202 942	59 284	386 716	686 011	318 023	92 854
Obligations		1 202 942	59 284	386 716	686 011	318 023	92 854
Actifs financiers à la juste valeur par résultat – Sur option		1 202 942	59 284	386 716	686 011	318 023	92 854
Instruments dérivés		-	-	-	-	-	-
Total des placements des activités d'assurance à la juste valeur		1 591 997	1 001 632	433 720	6 695 525	329 941	354 443

		31/12/2022					
		Niveau 1	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 3
(en k€)	De Vers	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2
Instruments de dettes		7 110	-	-	195 441	-	-
Obligations		7 110	-	-	47 381	-	-
OPCVM		-	-	-	148 060	-	-
Instruments de capitaux propres		-	-	-	110 061	-	-
Actions et autres titres de capitaux propres		-	-	-	23 170	-	-
Titres de participation		-	-	-	86 891	-	-
Placements financiers en UC		183 387	5 256	833 552	-	-	1 887
Prêts et créances		-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat – Actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net		190 497	5 256	833 552	305 502	-	1 887
Instruments de dettes		136 989	-	263 940	-	-	-
Obligations		136 989	-	263 940	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		136 989	-	263 940	-	-	-
Instruments dérivés		-	-	-	-	-	-
Total des placements des activités d'assurance à la juste valeur		327 486	5 256	1 097 492	305 502	-	1 887



6.2.7. Juste valeur des placements évalués au coût amorti au bilan

(en k€)	31/12/2023				31/12/2022			
	Juste valeur	Cotation sur un marché actif (Niveau 1)	Technique de valorisation utilisant des données observables (Niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (Niveau 3)	Juste valeur	Cotation sur un marché actif (Niveau 1)	Technique de valorisation utilisant des données observables (Niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (Niveau 3)
Instruments de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	2 573 928	-	2 573 928	-	2 139 620	-	2 139 620	-
Total des placements des activités d'assurance au coût amorti	2 573 928	-	2 573 928	-	2 139 620	-	2 139 620	-

La juste valeur des éléments sous-jacents en représentation des contrats participatifs directs s'élève à 2 477 715 k€.

6.2.8. Instruments dérivés

6.2.8.1. Instruments dérivés non sujets à la comptabilité de couverture

(en k€)	31/12/2023			31/12/2022		
	Notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Instruments de taux	-	(36)	-	-	(36)	-
Instruments sur actions	-	-	-	-	5 240	-
Instruments de change	296 360	49 300	-	299 493	-	2 992
Autres instruments	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes	296 360	49 264	-	299 493	5 204	2 992
Instruments de taux	1 500 000	1 411	-	1 700 000	7 441	-
Instruments sur actions	-	-	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles	1 500 000	1 411	-	1 700 000	7 441	-
Total des instruments dérivés non sujets à la comptabilité de couverture	1 796 360	50 675	-	1 999 493	12 645	2 992

6.2.8.2. Instruments dérivés de couverture

(en k€)	31/12/2023			31/12/2022		
	Notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Instruments de taux	-	-	-	-	-	-
Instruments sur actions	-	-	-	-	-	-
Instruments de change	1 301 858	86 788	49 945	985 472	26 599	83 858
Autres instruments	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes	1 301 858	86 788	49 945	985 472	26 599	83 858
Couverture de flux de trésorerie	1 301 858	86 788	49 945	985 472	26 599	83 858
Total des instruments dérivés de couverture	1 301 858	86 788	49 945	985 472	26 599	83 858



Echéancier du notionnel des instruments dérivés de couverture au 31/12/2023

(en k€)	Inférieur à 1 an	De 1 à 5 ans	De 6 à 10 ans	Supérieur à 10 ans
Couverture du risque de change	-	334 669	933 102	34 087
Instruments de couverture de flux de trésorerie	-	334 669	933 102	34 087
Instruments de couverture de juste valeur	-	-	-	-
Total	-	334 669	933 102	34 087

Éléments couverts

Couverture de flux de trésorerie

(en k€)	31/12/2023				
	Juste valeur du dérivé de couverture	Dont partie efficace des couvertures non échues	Dont partie inefficace	Solde des couvertures échues restant à étaler	Juste valeur de l'élément couvert (dérivé hypothétique)
Couverture de risque de taux	-	-	-	-	-
Couverture de risque de change	36 843	29 017	-	-	(29 017)
Couverture des autres risques	-	-	-	-	-
Total Couverture de flux de trésorerie	36 843	29 017	-	-	(29 017)

(en k€)	31/12/2022				
	Juste valeur du dérivé de couverture	Dont partie efficace des couvertures non échues ⁽¹⁾	Dont partie inefficace	Solde des couvertures échues restant à étaler ⁽²⁾	Juste valeur de l'élément couvert (dérivé hypothétique)
Couverture de risque de taux	-	-	-	-	-
Couverture de risque de change	(57 259)	(23 960)	-	-	23 960
Couverture des autres risques	-	-	-	-	-
Total Couverture de flux de trésorerie	(57 259)	(23 960)	-	-	23 960

(1) Reconnus en autres éléments comptabilisés en capitaux propres ou en résultat pour la partie recyclée en symétrie à l'élément couvert.

(2) Déqualification, fin de la relation de couverture.

Couverture de flux de trésorerie – Analyse des autres éléments comptabilisés en capitaux propres

(en k€)	01/01/2023	Variation de la part efficace	Reclassement en résultat de part efficace	Élément couvert partiellement ou totalement éteint	31/12/2023
Montant des capitaux propres pour les opérations de couverture de flux de trésorerie	(23 960)	97 324	(44 347)	-	29 017
dont couverture de taux	-	-	-	-	-
dont couverture de change	(23 960)	97 324	(44 347)	-	29 017
Total Couverture de flux de trésorerie – Analyse des autres éléments comptabilisés en capitaux propres	(23 960)	97 324	(44 347)	-	29 017

(en k€)	01/01/2022	Variation de la part efficace	Reclassement en résultat de part efficace	Élément couvert partiellement ou totalement éteint	31/12/2022
Montant des capitaux propres pour les opérations de couverture de flux de trésorerie	(20 258)	(32 080)	28 378	-	(23 960)
dont couverture de taux	-	-	-	-	-
dont couverture de change	(20 258)	(32 080)	28 378	-	(23 960)
Total Couverture de flux de trésorerie – Analyse des autres éléments comptabilisés en capitaux propres	(20 258)	(32 080)	28 378	-	(23 960)



6.3. PASSIFS FINANCIERS

6.3.1. Passifs financiers au coût amorti

(en k€)	31/12/2023	31/12/2022
Dettes subordonnées	1 385 299	1 385 113
Dettes de financement représentées par un titre	-	-
Autres dettes de financement	79 508	140 112
<i>dont Passifs locatifs IFRS 16</i>	9 432	70 035
Total des Passifs financiers au coût amorti	1 464 807	1 525 225

6.3.2. Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en k€)	31/12/2023		31/12/2022	
	Passifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	Passifs financiers à la juste valeur sur option	Passifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	Passifs financiers à la juste valeur sur option
Dettes subordonnées	-	-	-	-
Dettes de financement représentées par un titre	-	-	-	-
Autres dettes de financement	-	-	-	-
Instruments dérivés passifs	49 945	-	86 850	-
Total des Passifs financiers à la juste valeur par résultat	49 945	-	86 850	-

6.3.3. Juste valeur des passifs financiers évalués au coût amorti au bilan

(en k€)	31/12/2023				31/12/2022			
	Juste valeur	Cotation sur un marché actif (Niveau 1)	Technique de valorisation utilisant des données observables (Niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (Niveau 3)	Juste valeur	Cotation sur un marché actif (Niveau 1)	Technique de valorisation utilisant des données observables (Niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (Niveau 3)
Dettes subordonnées	1 307 524	-	1 307 524	-	1 261 805	-	1 261 805	-
Dettes de financement représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes de financement	79 508	-	70 076	9 432	140 112	-	70 077	70 035
<i>dont Passifs locatifs IFRS 16</i>	9 432	-	-	9 432	70 035	-	-	70 035
Total des Passifs financiers au coût amorti	1 387 032	-	1 377 600	9 432	1 401 917	-	1 331 882	70 035



6.4. COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

6.4.1. Compensation des actifs et passifs financiers – Actifs financiers

Effets de la compensation comptable sur actifs financiers au bilan liés aux accords de compensation

	31/12/2023			31/12/2022		
	Montant brut des actifs financier	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montant net des actifs financiers présenté au bilan	Montant brut des actifs financier	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montant net des actifs financiers présenté au bilan
(en k€)						
Instruments dérivés	137 623	160	137 463	40 262	1 034	39 228
Opérations de pensions de titres	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Total	137 623	160	137 463	40 262	1 034	39 228

Effets des accords de compensation non pris en compte comptablement sur les actifs financiers

	31/12/2023				31/12/2022			
	Montant net des actifs financiers présenté au bilan	Passifs financiers associés et instruments financiers reçus en garantie	Appels de marge reçus (cash collateral)	Exposition nette	Montant net des actifs financiers présenté au bilan	Passifs financiers associés et instruments financiers reçus en garantie	Appels de marge reçus (cash collateral)	Exposition nette
(en k€)								
Instruments dérivés	137 463	-	-	137 463	39 228	-	39 228	39 228
Opérations de pensions de titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	137 463	-	-	137 463	39 228	-	39 228	39 228

6.4.2. Compensation des actifs et passifs financiers – Passifs financiers

Effets de la compensation comptable sur passifs financiers au bilan liés aux accords de compensation

	31/12/2023			31/12/2022		
	Montant brut des actifs financier	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montant net des actifs financiers présenté au bilan	Montant brut des actifs financier	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montant net des actifs financiers présenté au bilan
(en k€)						
Instruments dérivés	50 105	160	49 945	87 884	1 034	86 850
Opérations de pensions de titres	2 443 078	-	2 443 078	2 390 334	-	2 390 334
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Total	2 493 183	160	2 493 023	2 478 218	1 034	2 477 184



Effets des accords de compensation non pris en compte comptablement sur les passifs financiers

	31/12/2023				31/12/2022			
	Montant net des actifs financiers présenté au bilan	Passifs financiers associés et instruments financiers reçus en garantie	Appels de marge reçus (cash collateral)	Exposition nette	Montant net des actifs financiers présenté au bilan	Passifs financiers associés et instruments financiers reçus en garantie	Appels de marge reçus (cash collateral)	Exposition nette
(en k€)								
Instruments dérivés	49 945	-	-	49 945	86 850	-	-	86 850
Opérations de pensions de titres	2 443 078	2 443 078	-	-	2 390 334	2 390 334	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	2 493 023	2 443 078	-	49 945	2 477 184	2 390 334	-	86 850

6.5. PRÊTS ET PENSIONS

	Valeur nette comptable au 31/12/2023				
	Prêts de titres « secs »	Pensions	Actifs cédés ou affectés en garantie	Titrisations	Total au 31/12/2023
(en k€)					
Actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur sur option	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	2 443 078	-	-	2 443 078
Actifs financiers au coût amorti	-	-	-	-	-
Total	-	2 443 078	-	-	2 443 078

	Valeur nette comptable au 31/12/2022				
	Prêts de titres « secs »	Pensions	Actifs cédés ou affectés en garantie	Titrisations	Total au 31/12/2022
(en k€)					
Actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur sur option	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	668 910	2 319 336	-	-	2 988 246
Actifs financiers au coût amorti	-	70 999	-	-	70 999
Total	668 910	2 390 335	-	-	3 059 245

6.6. RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Les tableaux suivants présentent les variations depuis le début de l'exercice des valeurs brutes comptables et des dépréciations pour pertes de crédit des instruments financiers soumis aux règles de dépréciation sous IFRS 9 (se référer à la note 5.2.5.2).



6.6.1. Variation des valeurs brutes comptables et des dépréciations pour pertes de crédit attendues des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en k€)	Statut 1		Statut 2		Statut 3		Actifs dépréciés dès leur origination ou leur acquisition				Total	
	Valeur brute comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	S2/POCI		S3/POCI		Valeur brute comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues
							Valeur brute comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues		
Solde au 31/12/2022	34 587 913	(18 264)	888 025	(22 754)	94 246	(65 633)	-	-	-	-	35 570 184	(106 651)
Production et acquisition	3 385 285	(1 245)	9 874	(208)	-	-	-	-	-	-	3 395 159	(1 453)
Décomptabilisation (remboursements, cessions et abandons de créances)	(3 221 394)	847	(134 554)	1 341	(84 246)	55 633	-	-	-	-	(3 440 194)	57 821
Réduction de valeur (passage en pertes)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts d'actifs financiers	39 283	(494)	(54 854)	137	17 370	(1 442)	-	-	-	-	1 799	(1 799)
Transferts vers S1	159 615	(763)	(162 113)	3 261	-	-	-	-	-	-	(2 498)	2 498
Transferts vers S2	(104 778)	245	109 463	(4 930)	-	-	-	-	-	-	4 685	(4 685)
Transferts vers S3	(15 554)	24	(2 204)	1 806	17 370	(1 442)	-	-	-	-	(388)	388
Autres mouvements	1 585 924	4 464	462	5 533	20 480	(20 480)	-	-	-	-	1 606 866	(10 483)
Solde au 31/12/2023	36 377 011	(14 692)	708 953	(15 951)	47 850	(31 922)	-	-	-	-	37 133 814	(62 565)

6.6.2. Variation des dépréciations pour pertes de crédit sur prêts et créances au coût amorti

(en k€)	Statut 1		Statut 2		Statut 3		Actifs dépréciés dès leur origination ou leur acquisition				Total	
	Valeur brute comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	S2/POCI		S3/POCI		Valeur brute comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues
							Valeur brute comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues		
Solde au 31/12/2022	1 944 209	(294)	196 169	(464)	-	-	-	-	-	-	2 140 378	(758)
Production et acquisition	773 911	(73)	1 612	-	-	-	-	-	-	-	775 523	(73)
Décomptabilisation (remboursements, cessions et abandons de créances)	(259 185)	34	(50 000)	20	-	-	-	-	-	-	(309 185)	54
Réduction de valeur (passage en pertes)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts d'actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers S1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers S2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers S3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	(23 900)	(73)	(5 812)	(2 226)	-	-	-	-	-	-	(29 712)	(2 299)
Solde au 31/12/2023	2 435 035	(406)	141 969	(2 670)	-	-	-	-	-	-	2 577 004	(3 076)



6.7. INSTRUMENTS FINANCIERS SOUMIS À LA RÉFORME DES INDICES

Le tableau ci-dessous présente les instruments financiers par indice devant faire l'objet d'une transition dans le cadre de la réforme des indices. Les instruments financiers présentés sont les instruments dont la maturité excède le 31 décembre 2023. Les titres sont reportés valorisation incluse.

en k€	Actifs financiers	Passifs financiers	Dérivés (notionnels)
EURIBOR – Euro Interbank Offered Rate	4 453 331	-	-
Total	4 453 331	-	-

7. Notes sur les contrats d'assurance et de réassurance cédée

7.1. TABLEAUX DE VARIATION DES VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE CÉDÉE

en k€	31/12/2023									
	Vie, Épargne, Retraite			Prévoyance			Dommages			Total
	Hors modèle PAA	Modèle PAA	Total	Hors modèle PAA	Modèle PAA	Total	Hors modèle PAA	Modèle PAA	Total	
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	438 133	2 340	440 473	98 152	-	98 152	-	11 123	11 123	549 748
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	88 652 299	-	88 652 299	571 023	239 836	810 859	-	1 271 410	1 271 410	90 734 568
Total au titre des contrats d'assurance	89 090 432	2 340	89 092 772	669 175	239 836	909 011	-	1 282 533	1 282 533	91 284 316
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	8 581 304	72	8 581 376	709	10 605	11 314	-	323 825	323 825	8 916 515
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	67 744	6 078	73 822	13 816	6 877	20 693	-	30 564	30 564	125 079
Total au titre des contrats de réassurance cédée	8 649 048	6 150	8 655 198	14 525	17 482	32 007	-	354 389	354 389	9 041 594

en k€	31/12/2022									
	Vie, Épargne, Retraite			Prévoyance			Dommages			Total
	Hors modèle PAA	Modèle PAA	Total	Hors modèle PAA	Modèle PAA	Total	Hors modèle PAA	Modèle PAA	Total	
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	390 516	2 140	392 656	7 963	-	7 963	-	10 171	10 171	410 790
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	82 084 611	-	82 084 611	526 952	231 888	758 840	-	1 285 086	1 285 086	84 128 538
Total au titre des contrats d'assurance	82 475 127	2 140	82 477 267	534 915	231 888	766 803	-	1 295 257	1 295 257	84 539 328
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	8 000 530	120	8 000 650	-	15 484	15 484	-	297 700	297 700	8 313 834
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	60 696	6 040	66 736	14 131	5 171	19 302	-	-	-	86 038
Total au titre des contrats de réassurance cédée	8 061 226	6 160	8 067 386	14 131	20 655	34 786	-	297 700	297 700	8 399 872



7.1.1. Tableaux de variation des valeurs comptables nettes des contrats d'assurance

7.1.1.1. Tableaux de variation des valeurs comptables nettes des contrats d'assurance – par couverture

Secteur Vie, Épargne, Retraite	Passifs pour couverture future		Passifs pour sinistres survenus	Passifs pour sinistres survenus (PAA)		Total
	Passifs pour couverture future hors composante de perte des contrats déficitaires	Composante de perte des contrats déficitaires		Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
en k€						
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 01/01/2023	81 446 030	147 569	98 356	-	-	81 691 955
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	(392 656)	-	-	-	-	(392 656)
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	81 838 686	147 569	98 356	-	-	82 084 611
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à l'ouverture hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	81 446 030	147 569	98 356	-	-	81 691 955
Produits des activités d'assurance	(998 802)	-	-	-	-	(998 802)
Charges afférentes aux activités d'assurance	73 655	43 842	524 728	9 703	-	651 928
Prestations et charges encourues – survenance en cours	-	(12 340)	524 727	9 703	-	522 090
Charges d'acquisition	73 655	-	-	-	-	73 655
Prestations et charges encourues – survenances passées	-	-	1	-	-	1
Constatation et reprise de composante de perte des contrats déficitaires	-	56 182	-	-	-	56 182
Résultat des activités d'assurance	(925 147)	43 842	524 728	9 703	-	(346 874)
Produits financiers ou charges financières d'assurance	5 681 889	-	-	-	-	5 681 889
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en résultat	4 022 193	-	-	-	-	4 022 193
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés directement en capitaux propres	1 659 696	-	-	-	-	1 659 696
Écarts de change	-	-	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	4 756 742	43 842	524 728	9 703	-	5 335 015
Composantes investissement	(7 171 987)	-	7 171 987	-	-	-
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	12 861 910	-	(7 696 712)	(9 703)	-	5 155 495
Primes reçues	12 949 623	-	-	-	-	12 949 623
Flux de trésorerie d'acquisition réglés au titre des groupes de contrats existants sur la période	(87 713)	-	-	-	-	(87 713)
Prestations et charges payées hors flux de trésorerie d'acquisition, y compris composantes investissement	-	-	(7 696 712)	(9 703)	-	(7 706 415)
Variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et autres mouvements ⁽²⁾	297 667	-	(98 357)	-	-	199 310
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à la clôture hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	92 190 362	191 411	2	-	-	92 381 775
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	(427 963)	-	-	-	-	(427 963)
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	92 618 330	191 410	-	-	-	92 809 740
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 31/12/2023	92 190 367	191 410	-	-	-	92 381 777

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance.

(2) Dont 196,7 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et 2,6 M€ au titre des autres mouvements.

La valeur comptable nette des contrats d'assurance à la clôture au titre de la zone Luxembourg s'élève à 7 180 M€ et se décompose comme suit :

- passifs pour couverture future : 7 180 M€ ;
- passifs pour sinistres survenus (hors PAA) : 0 M€.



Secteur Vie, Épargne, Retraite

en k€

	Passifs pour couverture future		Passifs pour sinistres survenus	Passifs pour sinistres survenus (PAA)		Total
	Passifs pour couverture future hors composante de perte des contrats déficitaires	Composante de perte des contrats déficitaires		Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 01/01/2022	89 365 830	-	88 783	-	-	89 454 613
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	(235 894)	-	-	-	-	(235 894)
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	89 601 724	-	88 783	-	-	89 690 507
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à l'ouverture hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	89 365 830	-	88 783	-	-	89 454 613
Produits des activités d'assurance	(860 496)	-	-	-	-	(860 496)
Charges afférentes aux activités d'assurance	108 021	147 569	485 511	1 052	-	742 153
Prestations et charges encourues – survénance en cours	-	-	485 511	-	-	485 511
Charges d'acquisition	108 021	-	-	-	-	108 021
Prestations et charges encourues – survénances passées	-	-	-	1 052	-	1 052
Constatation et reprise de composante de perte des contrats déficitaires	-	147 569	-	-	-	147 569
Résultat des activités d'assurance	(752 475)	147 569	485 511	1 052	-	(118 343)
Produits financiers ou charges financières d'assurance	(12 196 331)	-	-	-	-	(12 196 331)
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en résultat	(4 798 805)	-	-	-	-	(4 798 805)
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés directement en capitaux propres	(7 397 526)	-	-	-	-	(7 397 526)
Écarts de change	-	-	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(12 948 806)	147 569	485 511	1 052	-	(12 314 674)
Composantes investissement	(6 803 901)	-	6 803 901	-	-	-
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	11 119 429	-	(7 289 412)	(1 052)	-	3 828 965
Primes reçues	11 196 198	-	-	-	-	11 196 198
Flux de trésorerie d'acquisition réglés au titre des groupes de contrats existants sur la période	(76 769)	-	-	-	-	(76 769)
Prestations et charges payées hors flux de trésorerie d'acquisition, y compris composantes investissement	-	-	(7 289 412)	(1 052)	-	(7 290 464)
Variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et autres mouvements ⁽²⁾	713 474	-	9 573	-	-	723 047
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à la clôture hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	81 446 026	147 569	98 356	-	-	81 691 951
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	(392 656)	-	-	-	-	(392 656)
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	81 838 686	147 569	98 356	-	-	82 084 611
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 31/12/2022	81 446 030	147 569	98 356	-	-	81 691 955

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance.

(2) Dont 725 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et - 2 M€ au titre des autres mouvements.

La valeur comptable nette des contrats d'assurance à la clôture au titre de la zone Luxembourg s'élève à 7 357 M€ et se décompose comme suit :

- passifs pour couverture future : 7 177 M€ ;
- passifs pour sinistres survenus (hors PAA) : 33 M€.



Secteur Prévoyance

en k€

	Passifs pour couverture future		Passifs pour sinistres survenus	Passifs pour sinistres survenus (PAA)		Total
	Passifs pour couverture future hors composante de perte des contrats déficitaires	Composante de perte des contrats déficitaires		Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 01/01/2023	102 142	-	434 977	162 027	51 731	750 877
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	(338 974)	-	331 011	-	-	(7 963)
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	441 116	-	103 966	162 027	51 731	758 840
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à l'ouverture hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	102 142	-	434 977	162 027	51 731	750 877
Produits des activités d'assurance	(1 303 042)	-	-	-	-	(1 303 042)
Charges afférentes aux activités d'assurance	63 557	-	839 363	136 918	(3 477)	1 036 361
Prestations et charges encourues – survenance en cours	-	-	942 818	153 485	(2 235)	1 094 068
Charges d'acquisition	63 557	-	-	-	-	63 557
Prestations et charges encourues – survenances passées	-	-	(103 455)	(16 567)	(1 242)	(121 264)
Constatation et reprise de composante de perte des contrats déficitaires	-	-	-	-	-	-
Résultat des activités d'assurance	(1 239 485)	-	839 363	136 918	(3 477)	(266 681)
Produits financiers ou charges financières d'assurance	(28 069)	-	10 995	537	(7)	(16 544)
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en résultat	(7 578)	-	7 041	563	(1 036)	(1 010)
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés directement en capitaux propres	(20 491)	-	3 954	(26)	1 029	(15 534)
Écarts de change	-	-	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(1 267 554)	-	850 358	137 455	(3 484)	(283 225)
Composantes investissement	(23 260)	-	23 260	-	-	-
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	1 395 713	-	(814 977)	(114 529)	-	466 207
Primes reçues	1 461 194	-	-	-	-	1 461 194
Flux de trésorerie d'acquisition réglés au titre des groupes de contrats existants sur la période	(65 481)	-	-	-	-	(65 481)
Prestations et charges payées hors flux de trésorerie d'acquisition, y compris composantes investissement	-	-	(814 977)	(114 529)	-	(929 506)
Variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et autres mouvements ⁽²⁾	51 381	-	(1 235)	(73 192)	(1)	(23 047)
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à la clôture hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	258 422	-	492 383	111 761	48 246	910 812
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	-	-	-	-	-	-
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	258 419	-	492 382	111 761	48 246	910 808
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 31/12/2023	258 419	-	492 382	111 761	48 246	910 808

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance.

(2) Dont -23 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance.



Secteur Prévoyance

en k€

	Passifs pour couverture future		Passifs pour sinistres survenus	Passifs pour sinistres survenus (PAA)		Total
	Passifs pour couverture future hors composante de perte des contrats déficitaires	Composante de perte des contrats déficitaires		Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 01/01/2022	(65 974)	-	484 958	146 818	50 058	615 860
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	(461 368)	-	402 753	-	-	(58 615)
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	395 394	-	82 205	146 818	50 058	674 475
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à l'ouverture hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	(65 974)	-	484 958	146 818	50 058	615 860
Produits des activités d'assurance	(1 207 099)	-	-	-	-	(1 207 099)
Charges afférentes aux activités d'assurance	60 852	-	773 635	117 905	1 673	954 065
Prestations et charges encourues – survenance en cours	-	-	876 645	85 699	34 493	996 837
Charges d'acquisition	60 852	-	-	-	-	60 852
Prestations et charges encourues – survenances passées	-	-	(103 010)	32 206	(32 820)	(103 624)
Constatation et reprise de composante de perte des contrats déficitaires	-	-	-	-	-	-
Résultat des activités d'assurance	(1 146 247)	-	773 635	117 905	1 673	(253 034)
Produits financiers ou charges financières d'assurance	10 527	-	(25 106)	(1 537)	-	(16 116)
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en résultat	436	-	(944)	(148)	-	(656)
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés directement en capitaux propres	10 091	-	(24 162)	(1 389)	-	(15 460)
Écarts de change	-	-	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(1 135 720)	-	748 529	116 368	1 673	(269 150)
Composantes investissement	(20 787)	-	20 787	-	-	-
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	1 274 838	-	(757 930)	(102 180)	-	414 728
Primes reçues	1 338 527	-	-	-	-	1 338 527
Flux de trésorerie d'acquisition réglés au titre des groupes de contrats existants sur la période	(63 689)	-	-	-	-	(63 689)
Prestations et charges payées hors flux de trésorerie d'acquisition, y compris composantes investissement	-	-	(757 930)	(102 180)	-	(860 110)
Variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et autres mouvements⁽²⁾	49 787	-	(61 368)	1 021	-	(10 560)
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à la clôture hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	102 144	-	434 976	162 027	51 731	750 878
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	(338 974)	-	331 011	-	-	(7 963)
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	441 116	-	103 966	162 027	51 731	758 840
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 31/12/2022	102 142	-	434 977	162 027	51 731	750 877

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance.

(2) Dont -21,3 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et 10,7 M€ au titre des autres mouvements.



Secteur Dommages

en k€

	Passifs pour couverture future		Passifs pour sinistres survenus (PAA)	Ajustement au titre du risque non financier	Total
	Passifs pour couverture future hors composante de perte des contrats déficitaires	Composante de perte des contrats déficitaires			
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 01/01/2023	(35 179)	12 930	1 177 273	119 891	1 274 915
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	(14 174)	-	3 915	88	(10 171)
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	3 915	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	(21 005)	12 930	1 173 358	119 803	1 285 086
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à l'ouverture hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	(35 179)	12 930	1 177 273	119 891	1 274 915
Produits des activités d'assurance	(1 557 272)	-	-	-	(1 557 272)
Charges afférentes aux activités d'assurance	257 777	12 429	1 296 234	(5 652)	1 560 788
Prestations et charges encourues – survenance en cours	-	-	1 273 526	49 272	1 322 798
Charges d'acquisition	257 777	-	-	-	257 777
Prestations et charges encourues – survenances passées	-	-	22 708	(54 924)	(32 216)
Constatation et reprise de composante de perte des contrats déficitaires	-	12 429	-	-	12 429
Résultat des activités d'assurance	(1 299 495)	12 429	1 296 234	(5 652)	3 516
Produits financiers ou charges financières d'assurance	-	-	57 994	(1 582)	56 412
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en résultat	-	-	21 102	-	21 102
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	36 892	(1 582)	35 310
Écarts de change	-	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(1 299 495)	12 429	1 354 228	(7 234)	59 928
Composantes investissement	-	-	-	-	-
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	1 374 721	-	(1 200 357)	-	174 364
Primes reçues	1 632 498	-	-	-	1 632 498
Flux de trésorerie d'acquisition réglés au titre des groupes de contrats existants sur la période	(257 777)	-	-	-	(257 777)
Prestations et charges payées hors flux de trésorerie d'acquisition, y compris composantes investissement	-	-	(1 200 357)	-	(1 200 357)
Variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et autres mouvements ⁽²⁾	(63 169)	-	(8 953)	-	(72 122)
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à la clôture hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	(23 122)	25 359	1 322 191	112 657	1 437 085
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	(7 559)	-	3 974	-	(3 585)
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	(15 563)	25 359	1 318 217	112 657	1 440 670
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 31/12/2023	(23 122)	25 359	1 322 191	112 657	1 437 085

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance.

(2) Dont -72 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et 0 M€ au titre des autres mouvements.



Secteur Dommages

en k€

	Passifs pour couverture future		Passifs pour sinistres survenus (PAA)	Ajustement au titre du risque non financier	Total
	Passifs pour couverture future hors composante de perte des contrats déficitaires	Composante de perte des contrats déficitaires			
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 01/01/2022	(37 007)	11 783	1 119 919	122 966	1 217 661
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	(435)	-	321	-	(114)
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	(36 572)	11 783	1 119 598	122 966	1 217 775
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à l'ouverture hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	(37 007)	-	1 119 919	122 966	1 217 661
Produits des activités d'assurance	(1 440 836)		-	-	(1 440 836)
Charges afférentes aux activités d'assurance	242 734	1 147	1 172 500	(3 075)	1 413 306
Prestations et charges encourues – survenance en cours		-	-	-	-
Charges d'acquisition	242 734		-	-	242 734
Prestations et charges encourues – survenances passées			1 172 500	(3 075)	1 169 425
Constatation et reprise de composante de perte des contrats déficitaires		1 147	-	-	1 147
Résultat des activités d'assurance	(1 198 102)	1 147	1 172 500	(3 075)	(27 530)
Produits financiers ou charges financières d'assurance	-	-	(83 339)	-	(83 339)
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en résultat	-	-	376	-	376
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés directement en capitaux propres	-		(83 715)	-	(83 715)
Écarts de change	-	-			-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(1 198 102)	1 147	1 089 161	(3 075)	(110 869)
Composantes investissement	-		-	-	-
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	1 232 596	-	(1 016 071)	-	216 525
Primes reçues	1 483 497				1 483 497
Flux de trésorerie d'acquisition réglés au titre des groupes de contrats existants sur la période	(250 901)				(250 901)
Prestations et charges payées hors flux de trésorerie d'acquisition, y compris composantes investissement			(1 016 071)		(1 016 071)
Variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et autres mouvements ⁽²⁾	(32 666)	-	(15 736)	-	(48 402)
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à la clôture hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	(35 179)	12 930	1 177 273	119 891	1 274 915
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	(14 174)	-	3 915	88	(10 171)
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	(21 005)	12 930	1 173 358	119 803	1 285 086
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 31/12/2022	(35 179)	12 930	1 177 273	119 891	1 274 915

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance.

(2) Dont -47 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et -1,4 M€ au titre des autres mouvements.



7.1.1.2. Tableaux de variation des valeurs comptables nettes des contrats d'assurance - par éléments

Secteur Vie, Épargne, Retraite en k€	Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 01/01/2023	78 830 711	802 734	2 060 650	81 694 095
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	(490 143)	20 712	78 915	(390 516)
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	79 320 854	782 022	1 981 735	82 084 611
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à l'ouverture hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	78 830 711	802 734	2 060 650	81 694 095
Variations liées aux services rendus au cours de la période	14 393	(49 932)	(301 763)	(337 302)
Amortissement de la marge sur services contractuels	-	-	(301 763)	(301 763)
Reprise de l'ajustement au titre du risque non financier	-	(49 932)	-	(49 932)
Écarts d'expérience	14 393	-	-	14 393
Variations liées aux services futurs	(540 841)	141 609	455 414	56 182
Nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice	(468 911)	106 414	336 460	(26 037)
Effet des variations d'hypothèses affectées à la marge sur services contractuels	(165 926)	46 972	118 954	-
Effets des variations d'hypothèses entraînant des pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	93 996	(11 777)	-	82 219
Variations liées aux services passés	1	-	-	1
Résultat des activités d'assurance	(526 447)	91 677	153 651	(281 119)
Produits financiers ou charges financières d'assurance	5 772 442	2 020	(92 573)	5 681 889
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en résultat	4 112 746	2 020	(92 573)	4 022 193
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés directement en capitaux propres	1 659 696	-	-	1 659 696
Écarts de change	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	5 245 995	93 697	61 078	5 400 770
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	5 163 778	-	-	5 163 778
Primes reçues	12 948 133	-	-	12 948 133
Flux de trésorerie d'acquisition réglés au titre des groupes de contrats existants sur la période	(87 643)	-	-	(87 643)
Prestations et charges payées hors flux de trésorerie d'acquisition, y compris composantes investissement	(7 696 712)	-	-	(7 696 712)
Variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et autres mouvements ⁽²⁾	125 881	1	-	125 882
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à la clôture hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	89 366 365	896 432	2 121 728	92 384 525
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	(550 955)	25 019	100 723	(425 213)
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	89 917 320	871 414	2 021 006	92 809 740
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 31/12/2023	89 366 365	896 433	2 121 729	92 384 527

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance.

(2) Dont 123,3 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et 2,6 M€ au titre des autres mouvements.

La réconciliation entre les montants figurant dans ce tableau (hors modèle simplifié - PAA) et le total par secteur d'activité peut être réalisé à l'aide du tableau présenté en section 7.1.

La valeur comptable nette des contrats d'assurance à la clôture au titre de la zone Luxembourg s'élève à 7 180 M€.



Secteur Vie, Épargne, Retraite

en k€

	Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 01/01/2022	87 024 740	169 032	2 262 668	89 456 440
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	(391 317)	8 199	149 051	(234 067)
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	87 416 057	160 833	2 113 617	89 690 507
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à l'ouverture hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	87 024 740	169 032	2 262 668	89 456 440
Variations liées aux services rendus au cours de la période	(12 007)	(10 100)	(251 271)	(273 378)
Amortissement de la marge sur services contractuels	-	-	(251 271)	(251 271)
Reprise de l'ajustement au titre du risque non financier	-	(10 100)	-	(10 100)
Écarts d'expérience	(12 007)	-	-	(12 007)
Variations liées aux services futurs	(639 812)	645 041	142 340	147 569
Nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice	(251 468)	13 805	237 663	-
Effet des variations d'hypothèses affectées à la marge sur services contractuels	(479 655)	574 978	(95 323)	-
Effets des variations d'hypothèses entraînant des pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	91 311	56 258	-	147 569
Variations liées aux services passés	-	-	-	-
Résultat des activités d'assurance	(651 819)	634 941	(108 931)	(125 809)
Produits financiers ou charges financières d'assurance	(12 102 005)	(1 241)	(93 085)	(12 196 331)
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en résultat	(4 704 479)	(1 241)	(93 085)	(4 798 805)
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés directement en capitaux propres	(7 397 526)	-	-	(7 397 526)
Écarts de change	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(12 753 824)	633 700	(202 016)	(12 322 140)
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	3 828 834	-	-	3 828 834
Primes reçues	11 194 708	-	-	11 194 708
Flux de trésorerie d'acquisition réglés au titre des groupes de contrats existants sur la période	(76 462)	-	-	(76 462)
Prestations et charges payées hors flux de trésorerie d'acquisition, y compris composantes investissement	(7 289 412)	-	-	(7 289 412)
Variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et autres mouvements ⁽²⁾	730 958	1	(2)	730 957
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à la clôture hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	78 830 708	802 733	2 060 650	81 694 091
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	(490 143)	20 712	78 915	(390 516)
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	79 320 854	782 022	1 981 735	82 084 611
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 31/12/2022	78 830 711	802 734	2 060 650	81 694 095

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance.

(2) Dont 733 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et -2 M€ au titre des autres mouvements.

La réconciliation entre les montants figurant dans ce tableau (hors modèle simplifié - PAA) et le total par secteur d'activité peut être réalisé à l'aide du tableau présenté en section 7.1.

La valeur comptable nette des contrats d'assurance à la clôture au titre de la zone Luxembourg s'élève à 7 180 M€.



Secteur Prévoyance

en k€

	Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 01/01/2023	(744 101)	478 642	784 448	518 989
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	(1 025 575)	363 581	654 031	(7 963)
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	281 474	115 061	130 417	526 952
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à l'ouverture hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	(744 101)	478 642	784 448	518 989
Variations liées aux services rendus au cours de la période	50 551	(2 476)	(161 311)	(113 236)
Amortissement de la marge sur services contractuels	-	-	(161 311)	(161 311)
Reprise de l'ajustement au titre du risque non financier	-	(63 235)	-	(63 235)
Écarts d'expérience	50 551	60 759	-	111 310
Variations liées aux services futurs	(151 613)	44 478	107 135	-
Nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice	(187 153)	52 992	134 161	-
Effet des variations d'hypothèses affectées à la marge sur services contractuels	35 540	(8 514)	(27 026)	-
Effets des variations d'hypothèses entraînant des pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	-	-	-	-
Variations liées aux services passés	(82 193)	(21 262)	-	(103 455)
Résultat des activités d'assurance	(183 255)	20 740	(54 176)	(216 691)
Produits financiers ou charges financières d'assurance	(39 296)	20 149	2 073	(17 074)
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en résultat	(2 725)	115	2 073	(537)
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés directement en capitaux propres	(36 571)	20 034	-	(16 537)
Écarts de change	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(222 551)	40 889	(52 103)	(233 765)
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	395 074	-	-	395 074
Primes reçues	1 219 410	-	-	1 219 410
Flux de trésorerie d'acquisition réglés au titre des groupes de contrats existants sur la période	(9 359)	-	-	(9 359)
Prestations et charges payées hors flux de trésorerie d'acquisition, y compris composantes investissement	(814 977)	-	-	(814 977)
Variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et autres mouvements ⁽²⁾	(23 880)	1	(1)	(23 880)
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à la clôture hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	(595 458)	519 532	732 344	656 418
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	-	-	-	-
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	(595 460)	519 532	732 343	656 415
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 31/12/2023	(595 460)	519 532	732 343	656 415

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance.

(2) Dont -24 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et 0 M€ au titre des autres mouvements.

La réconciliation entre les montants figurant dans ce tableau (hors modèle simplifié - PAA) et le total par secteur d'activité peut être réalisé à l'aide du tableau présenté en section 7.1.



Secteur Prévoyance

en k€

	Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 01/01/2022	(800 467)	429 790	774 282	403 605
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	(1 016 906)	309 312	648 979	(58 615)
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	216 439	120 478	125 303	462 220
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à l'ouverture hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	(800 467)	429 790	774 282	403 605
Variations liées aux services rendus au cours de la période	51 435	4 470	(154 747)	(98 842)
Amortissement de la marge sur services contractuels	-	-	(154 747)	(154 747)
Reprise de l'ajustement au titre du risque non financier	-	(48 980)	-	(48 980)
Écarts d'expérience	51 435	53 450	-	104 885
Variations liées aux services futurs	(311 926)	142 010	169 916	-
Nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice	(321 253)	84 811	236 442	-
Effet des variations d'hypothèses affectées à la marge sur services contractuels	9 327	57 199	(66 526)	-
Effets des variations d'hypothèses entraînant des pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	-	-	-	-
Variations liées aux services passés	(57 567)	(45 443)	-	(103 010)
Résultat des activités d'assurance	(318 058)	101 037	15 169	(201 852)
Produits financiers ou charges financières d'assurance	43 977	(52 304)	(6 252)	(14 579)
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en résultat	7 287	(1 543)	(6 252)	(508)
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés directement en capitaux propres	36 690	(50 761)	-	(14 071)
Écarts de change	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(274 081)	48 733	8 917	(216 431)
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	343 609	-	-	343 609
Primes reçues	1 111 266	-	-	1 111 266
Flux de trésorerie d'acquisition réglés au titre des groupes de contrats existants sur la période	(9 727)	-	-	(9 727)
Prestations et charges payées hors flux de trésorerie d'acquisition, y compris composantes investissement	(757 930)	-	-	(757 930)
Variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et autres mouvements ⁽²⁾	(13 162)	119	1 250	(11 793)
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à la clôture hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	(744 101)	478 642	784 449	518 990
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	(1 025 575)	363 581	654 031	(7 963)
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	281 474	115 061	130 417	526 952
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 31/12/2022	(744 101)	478 642	784 448	518 989

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance.

(2) Dont - 22,5 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et 10,7 M€ au titre des autres mouvements.

La réconciliation entre les montants figurant dans ce tableau (hors modèle simplifié - PAA) et le total par secteur d'activité peut être réalisé à l'aide du tableau présenté en section 7.1.



7.1.2. Tableaux de variation des valeurs comptables nettes des contrats de réassurance cédée

7.1.2.1. Tableaux de variation des valeurs comptables nettes des contrats de réassurance cédée – par couverture

Secteur Vie, Épargne, Retraite en k€	Passifs pour couverture future	Passifs pour sinistres survenus (hors PAA)	Passifs pour sinistres survenus (PAA)		Total
			Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 01/01/2023	18 478 861	(622 449)	(9 922 498)	-	7 933 914
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	8 617 396	(616 746)	-	-	8 000 650
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	9 861 465	(5 703)	(9 922 498)	-	(66 736)
Produits des cessions	-	230 001	456 880	-	686 881
Produits des cessions – survénance en cours	-	246 169	456 880	-	703 049
Produits des cessions – survénances passées	-	(16 168)	-	-	(16 168)
Produits des cessions – Effet des contrats d'assurance sous-jacents déficitaires	-	-	-	-	-
Composante de pertes recouvrées - dotation et reprise	-	-	-	-	-
Charges des cessions	(688 455)	-	-	-	(688 455)
<i>dont effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des traités de réassurance cédée</i>	-	-	-	-	-
Produits et charges afférents aux traités de réassurance cédée	(688 455)	230 001	456 880	-	(1 574)
Produits financiers ou charges financières afférents aux traités de réassurance cédée	328 610	-	-	-	328 610
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés en résultat	328 610	-	-	-	328 610
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-
Écarts de change	-	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(359 845)	230 001	456 880	-	327 036
Composantes investissement	(842 148)	842 148	-	-	-
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	2 579 408	(1 072 149)	(456 880)	-	1 050 379
Primes payées au titre des contrats de réassurance cédée	2 579 408	-	-	-	2 579 408
Sommes recouvrées du réassureur, y compris composantes investissement	-	(1 072 149)	(456 880)	-	(1 529 029)
Variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée et autres mouvements ⁽²⁾	60 857	(248 550)	(122 838)	-	(310 531)
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 31/12/2023	19 917 133	(870 999)	(10 045 336)	-	9 000 798
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	9 944 702	(867 959)	(19)	-	9 076 724
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	9 972 430	(3 040)	(10 045 317)	-	(75 927)

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée.

(2) Dont -311 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée.

La valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée à la clôture au titre de la zone Luxembourg s'élève à 133 k€ et se décompose comme suit :

- passifs pour couverture future : 152 k€ ;
- passifs pour sinistres survenus (PAA) : -19 k€.



Secteur Vie, Épargne, Retraite

en k€

	Passifs pour couverture future	Passifs pour sinistres survenus (hors PAA)	Passifs pour sinistres survenus (PAA)		Total
			Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 01/01/2022	8 092 771	(77 316)	(4 323)	-	8 011 132
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	8 093 627	(77 316)	-	-	8 016 311
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	(856)	-	(4 323)	-	(5 179)
Produits des cessions	-	138 746	1 752 141	-	1 890 887
Produits des cessions - survenance en cours	-	138 746	1 752 141	-	1 890 887
Produits des cessions - survenances passées	-	-	-	-	-
Produits des cessions - Effet des contrats d'assurance sous-jacents déficitaires	-	-	-	-	-
Charges des cessions	(1 905 088)	-	-	-	(1 905 088)
<i>dont effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des traités de réassurance cédée</i>	-	-	-	-	-
Produits et charges afférents aux traités de réassurance cédée	(1 905 088)	138 746	1 752 141	-	(14 201)
Produits financiers ou charges financières afférents aux traités de réassurance cédée	(1 065 827)	-	-	-	(1 065 827)
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés en résultat	(1 065 827)	-	-	-	(1 065 827)
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-
Écarts de change	-	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(2 970 915)	138 746	1 752 141	-	(1 080 028)
Composantes investissement	(758 487)	758 487	-	-	-
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	3 123 937	(897 233)	(1 752 143)	-	474 561
Primes payées au titre des contrats de réassurance cédée	3 123 937	-	-	-	3 123 937
Sommes recouvrées du réassureur, y compris composantes investissement	-	(897 233)	(1 752 143)	-	(2 649 376)
Variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée et autres mouvements ⁽²⁾	10 991 555	(545 133)	(9 918 174)	-	528 248
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 31/12/2022	18 478 861	(622 449)	(9 922 499)	-	7 933 913
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	8 617 396	(616 746)	-	-	8 000 650
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	9 861 465	(5 703)	(9 922 499)	-	(66 736)

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée.

(2) Dont 528 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée et 24 k€ au titre des autres mouvements.

La valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée à la clôture au titre de la zone Luxembourg s'élève à 13 k€ et se décompose comme suit :

- passifs pour couverture future : 118 k€ ;
- passifs pour sinistres survenus (PAA) : -105 k€.



Secteur Prévoyance

en k€

	Passifs pour couverture future	Passifs pour sinistres survenus (hors PAA)	Passifs pour sinistres survenus (PAA)		Total
			Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 01/01/2023	72 101	(66 800)	(27 803)	18 684	(3 818)
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	5 114	-	(8 235)	18 605	15 484
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	66 987	(66 800)	(19 568)	79	(19 302)
Produits des cessions	-	28 225	260 776	(884)	288 117
Produits des cessions – survenance en cours	-	37 841	256 261	(586)	293 516
Produits des cessions – survenances passées	-	(9 616)	4 515	(298)	(5 399)
Produits des cessions – Effet des contrats d'assurance sous-jacents déficitaires	-	-	-	-	-
Charges des cessions	(315 468)	-	-	-	(315 468)
<i>dont effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des traités de réassurance cédée</i>	-	-	-	-	-
Produits et charges afférents aux traités de réassurance cédée	(315 468)	28 225	260 776	(884)	(27 351)
Produits financiers ou charges financières afférents aux traités de réassurance cédée	-	-	184	-	184
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés en résultat	-	-	41	-	41
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	143	-	143
Écarts de change	-	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(315 468)	28 225	260 960	(884)	(27 167)
Composantes investissement	-	-	-	-	-
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	317 460	(26 378)	(254 509)	-	36 573
Primes payées au titre des contrats de réassurance cédée	317 460	-	-	-	317 460
Sommes recouvrées du réassureur, y compris composantes investissement	-	(26 378)	(254 509)	-	(280 887)
Variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée et autres mouvements ⁽²⁾	(13 559)	(4 220)	797	-	(16 982)
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 31/12/2023	60 534	(69 173)	(20 555)	17 800	(11 394)
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	55 837	(54 838)	(3 913)	10 885	7 971
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	4 695	(14 335)	(16 642)	6 915	(19 367)

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée.

(2) Dont -16,9 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée.



Secteur Prévoyance

en k€

	Passifs pour couverture future	Passifs pour sinistres survenus (hors PAA)	Passifs pour sinistres survenus (PAA)		Total
			Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 01/01/2022	(20 527)	11 130	(9 135)	17 131	(1 401)
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	4 713	-	(4 109)	10 084	10 688
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	(25 240)	11 130	(5 026)	7 047	(12 089)
Produits des cessions	-	28 049	244 794	1 553	274 396
Produits des cessions – survenance en cours	-	22 458	284 990	13 025	320 473
Produits des cessions – survenances passées	-	5 591	(40 196)	(11 472)	(46 077)
Produits des cessions – Effet descontrats d’assurances sous-jacents déficitaires	-	-	-	-	-
Charges des cessions	(293 530)	-	-	-	(293 530)
<i>dont effet de l’évolution du risque de non-exécution de la part de l’émetteur des traités de réassurance cédée</i>	-	-	-	-	-
Produits et charges afférents aux traités de réassurance cédée	(293 530)	28 049	244 794	1 553	(19 134)
Produits financiers ou charges financières afférents aux traités de réassurance cédée	-	-	(460)	-	(460)
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés en résultat	-	-	(220)	-	(220)
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	(240)	-	(240)
Écarts de change	-	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(293 530)	28 049	244 334	1 553	(19 594)
Composantes investissement	-	-	-	-	-
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	295 972	(22 459)	(248 417)	-	25 096
Primes payées au titre des contrats de réassurance cédée	295 972	-	-	-	295 972
Sommes recouvrées du réassureur, y compris composantes investissement	-	(22 459)	(248 417)	-	(270 876)
Variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée et autres mouvements ⁽²⁾	90 185	(83 521)	(14 584)	-	(7 920)
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 31/12/2022	72 100	(66 801)	(27 802)	18 684	(3 819)
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	5 114	-	(8 235)	18 605	15 484
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	66 987	(66 801)	(19 568)	79	(19 302)

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée.

(2) Dont – 7,9 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée.



Secteur Dommages

en k€

	Passifs pour couverture future	Passifs pour sinistres survenus (PAA)		Total
		Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 01/01/2023	(9 264)	294 045	12 919	297 700
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	(9 264)	294 045	12 919	297 700
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	-	-	-	-
Produits des cessions	-	93 931	4 917	98 848
Produits des cessions – survenance en cours	-	-	-	-
Produits des cessions – survenances passées	-	93 931	4 917	98 848
Produits des cessions – Effet des contrats d’assurance sous-jacents déficitaires	-	-	-	-
Charges des cessions	(108 997)	-	-	(108 997)
dont effet de l’évolution du risque de non-exécution de la part de l’émetteur des traités de réassurance cédée	-	-	-	-
Produits et charges afférents aux traités de réassurance cédée	(108 997)	93 931	4 917	(10 149)
Produits financiers ou charges financières afférents aux traités de réassurance cédée	-	12 888	(212)	12 676
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés en résultat	-	4 610	-	4 610
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés directement en capitaux propres	-	8 278	(212)	8 066
Écarts de change	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(108 997)	106 819	4 705	2 527
Composantes investissement	-	-	-	-
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	110 340	(132 017)	-	(21 677)
Primes payées au titre des contrats de réassurance cédée	110 340	-	-	110 340
Sommes recouvrées du réassureur, y compris composantes investissement	-	(132 017)	-	(132 017)
Variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée et autres mouvements ⁽²⁾	(39 902)	105 033	-	65 131
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 31/12/2023	(47 823)	373 880	17 624	343 681
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	(47 823)	373 768	17 624	343 705
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	(136)	112	-	(24)

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée.

(2) Dont 65 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée.



Secteur Dommages

en k€

	Passifs pour couverture future	Passifs pour sinistres survenus (PAA)		Total
		Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 01/01/2022	31 824	179 493	10 978	222 295
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	30 628	182 094	10 858	223 580
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	1 196	(2 601)	120	(1 285)
Produits des cessions	-	130 251	1 940	132 191
Produits des cessions – survenance en cours	-	-	-	-
Produits des cessions – survenances passées	-	130 251	1 940	132 191
Produits des cessions – Effet des contrats d’assurance sous-jacents déficitaires	-	-	-	-
Charges des cessions	(62 597)	-	-	(62 597)
dont effet de l’évolution du risque de non-exécution de la part de l’émetteur des traités de réassurance cédée	-	-	-	-
Produits et charges afférents aux traités de réassurance cédée	(62 597)	130 251	1 940	69 594
Produits financiers ou charges financières afférents aux traités de réassurance cédée	-	(16 196)	-	(16 196)
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés en résultat	-	758	-	758
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés directement en capitaux propres	-	(16 954)	-	(16 954)
Écarts de change	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(62 597)	114 055	1 940	53 398
Composantes investissement	-	-	-	-
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	65 083	(46 361)	-	18 722
Primes payées au titre des contrats de réassurance cédée	65 083	-	-	65 083
Sommes recouvrées du réassureur, y compris composantes investissement	-	(46 361)	-	(46 361)
Variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée et autres mouvements ⁽²⁾	(43 574)	46 858	1	3 285
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 31/12/2022	(9 264)	294 045	12 919	297 700
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	(9 264)	294 045	12 919	297 700
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	-	-	-	-

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée.

(2) Dont +4,4 M€ au titre des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée et – 1,2 M€ au titres des autres mouvements.



7.1.2.2. Tableaux de variation des valeurs comptables nettes des contrats de réassurance cédée – par éléments

Secteur Vie, Épargne, Retraite

en k€

	Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 01/01/2023	7 791 891	-	147 943	7 939 834
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	7 980 747	-	19 783	8 000 530
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	(188 856)	-	128 160	(60 696)
Variations liées aux services reçus au cours de la période	21 873	-	(954)	20 919
Amortissement de la marge sur services contractuels	-	-	(954)	(954)
Reprise de l'ajustement au titre du risque non financier	-	-	-	-
Écarts d'expérience	21 873	-	-	21 873
Variations liées aux services futurs	133 149	-	(133 149)	-
Nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice	-	-	-	-
Effet des variations d'hypothèses affectées à la marge sur services contractuels	133 149	-	(133 149)	-
Effet des contrats d'assurance sous-jacents déficitaires – hors impact des nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice	-	-	-	-
Variations liées aux services passés	(16 168)	-	-	(16 168)
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des traités de réassurance cédée	-	-	-	-
Produits et charges afférents aux traités de réassurance cédée	138 854	-	(134 103)	4 751
Produits financiers ou charges financières afférents aux traités de réassurance cédée	328 469	-	141	328 610
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés en résultat	328 469	-	141	328 610
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-
Écarts de change	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	467 323	-	(133 962)	333 361
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	921 774	-	-	921 774
Primes payées au titre des contrats de réassurance cédée	1 993 923	-	-	1 993 923
Sommes recouvrées du réassureur, y compris composantes investissement	(1 072 149)	-	-	(1 072 149)
Variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée et autres mouvements ⁽²⁾	(187 717)	-	-	(187 717)
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 31/12/2023	8 993 271	-	13 981	9 007 252
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	9 075 112	-	1 481	9 076 593
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	(81 844)	-	12 501	(69 343)

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée.

(2) Dont -188 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée.

La réconciliation entre les montants figurant dans ces tableaux (hors modèle simplifié - PAA) et le total par secteur d'activité peut être réalisée à l'aide du tableau présenté en section 7.1.

La valeur comptable nette des contrats d'assurance à la clôture au titre de la zone Luxembourg est non significative.



Secteur Vie, Épargne, Retraite

en k€

	Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 01/01/2022	7 883 552	-	132 361	8 015 913
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	7 893 388	-	122 923	8 016 311
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	(9 836)	-	9 438	(398)
Variations liées aux services reçus au cours de la période	2 784	-	(10 753)	(7 969)
Amortissement de la marge sur services contractuels	-	-	(10 753)	(10 753)
Reprise de l'ajustement au titre du risque non financier	-	-	-	-
Écarts d'expérience	2 784	-	-	2 784
Variations liées aux services futurs	(26 437)	-	26 437	-
Nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice	-	-	-	-
Effet des variations d'hypothèses affectées à la marge sur services contractuels	(26 437)	-	26 437	-
Effet des contrats d'assurance sous-jacents déficitaires – hors impact des nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice	-	-	-	-
Variations liées aux services passés	-	-	-	-
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des traités de réassurance cédée	-	-	-	-
Produits et charges afférents aux traités de réassurance cédée	(23 653)	-	15 684	(7 969)
Produits financiers ou charges financières afférents aux traités de réassurance cédée	(1 065 725)	-	(102)	(1 065 827)
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés en résultat	(1 065 725)	-	(102)	(1 065 827)
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-
Écarts de change	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(1 089 378)	-	15 582	(1 073 796)
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	1 157 611	-	-	1 157 611
Primes payées au titre des contrats de réassurance cédée	2 054 844	-	-	2 054 844
Sommes recouvrées du réassureur, y compris composantes investissement	(897 233)	-	-	(897 233)
Variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée et autres mouvements ⁽²⁾	(159 895)	-	-	(159 895)
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 31/12/2022	7 791 890	-	147 943	7 939 833
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	7 980 747	-	19 783	8 000 530
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	(188 856)	-	128 160	(60 696)

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée.

(2) Dont -159 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée et 0 M€ au titre des autres mouvements.



Secteur Prévoyance

en k€

	Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 01/01/2023	(14 131)	-	-	(14 131)
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	(14 131)	-	-	(14 131)
Variations liées aux services reçus au cours de la période	(7 603)	-	-	(7 603)
Amortissement de la marge sur services contractuels	-	-	-	-
Reprise de l'ajustement au titre du risque non financier	-	-	-	-
Écarts d'expérience	(7 603)	-	-	(7 603)
Variations liées aux services futurs	-	-	-	-
Nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice	-	-	-	-
Effet des variations d'hypothèses affectées à la marge sur services contractuels	-	-	-	-
Effet des contrats d'assurance sous-jacents déficitaires – hors impact des nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice	-	-	-	-
Variations liées aux services passés	(9 616)	-	-	(9 616)
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des traités de réassurance cédée	-	-	-	-
Produits et charges afférents aux traités de réassurance cédée	(17 219)	-	-	(17 219)
Produits financiers ou charges financières afférents aux traités de réassurance cédée	-	-	-	-
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés en résultat	-	-	-	-
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-
Écarts de change	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(17 219)	-	-	(17 219)
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	21 414	-	-	21 414
Primes payées au titre des contrats de réassurance cédée	47 792	-	-	47 792
Sommes recouvrées du réassureur, y compris composantes investissement	(26 378)	-	-	(26 378)
Variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée et autres mouvements ⁽²⁾	(4 145)	-	-	(4 145)
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 31/12/2023	(14 081)	-	-	(14 081)
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	177	-	-	177
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	(14 259)	-	-	(14 259)

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée.

(2) Dont – 4,1 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée.



Secteur Prévoyance

en k€

	Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 01/01/2022	(7 571)	-	-	(7 571)
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	(7 571)	-	-	(7 571)
Variations liées aux services reçus au cours de la période	(17 979)	-	-	(17 979)
Amortissement de la marge sur services contractuels	-	-	-	-
Reprise de l'ajustement au titre du risque non financier	-	-	-	-
Écarts d'expérience	(17 979)	-	-	(17 979)
Variations liées aux services futurs	-	-	-	-
Nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice	-	-	-	-
Effet des variations d'hypothèses affectées à la marge sur services contractuels	-	-	-	-
Effet des contrats d'assurance sous-jacents déficitaires – hors impact des nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice	-	-	-	-
Variations liées aux services passés	5 591	-	-	5 591
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des traités de réassurance cédée	-	-	-	-
Produits et charges afférents aux traités de réassurance cédée	(12 388)	-	-	(12 388)
Produits financiers ou charges financières afférents aux traités de réassurance cédée	-	-	-	-
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés en résultat	-	-	-	-
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-
Écarts de change	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(12 388)	-	-	(12 388)
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	20 798	-	-	20 798
Primes payées au titre des contrats de réassurance cédée	43 257	-	-	43 257
Sommes recouvrées du réassureur, y compris composantes investissement	(22 459)	-	-	(22 459)
Variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée et autres mouvements ⁽²⁾	(14 972)	-	-	(14 972)
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 31/12/2022	(14 133)	-	-	(14 133)
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	(14 131)	-	-	(14 131)

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée.

(2) Dont 14,9 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée et 0 M€ au titre des autres mouvements.



7.2. EFFET DES NOUVEAUX CONTRATS D'ASSURANCE COMPTABILISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

	Vie, Épargne, Retraite				Prévoyance				Total général
	Contrats d'assurance émis profitables	Contrats d'assurance émis déficitaires	Contrats d'assurance acquis	Total	Contrats d'assurance émis profitables	Contrats d'assurance émis déficitaires	Contrats d'assurance acquis	Total	
31/12/2023 en k€									
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(5 999 576)	(939 427)	-	(6 939 003)	(796 169)	-	-	(796 169)	(7 735 172)
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	5 564 797	905 295	-	6 470 092	609 016	-	-	609 016	7 079 108
dont flux de trésorerie d'acquisition	3 246	75	-	3 321	6 126	-	-	6 126	9 447
dont montant estimé de prestations et charges	5 561 551	905 220	-	6 466 771	602 890	-	-	602 890	7 069 661
Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	(434 779)	(34 132)	-	(468 911)	(187 153)	-	-	(187 153)	(656 064)
Ajustement au titre du risque non financier	98 319	8 095	-	106 414	52 992	-	-	52 992	159 406
Marge sur services contractuels	336 460		-	336 460	134 161		-	134 161	470 621
Pertes sur contrats déficitaires		26 037	-	26 037		-	-	-	26 037
Total de l'effet des nouveaux contrats d'assurance comptabilisés au cours de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	-

	Vie, Épargne, Retraite				Prévoyance				Total général
	Contrats d'assurance émis profitables	Contrats d'assurance émis déficitaires	Contrats d'assurance acquis	Total	Contrats d'assurance émis profitables	Contrats d'assurance émis déficitaires	Contrats d'assurance acquis	Total	
31/12/2022 en k€									
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(15 046 040)	-	-	(15 046 040)	(1 487 136)	-	-	(1 487 136)	(16 533 176)
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	14 794 572	-	-	14 794 572	1 165 883	-	-	1 165 883	15 960 455
dont flux de trésorerie d'acquisition	10 522	-	-	10 522	6 433	-	-	6 433	16 955
dont montant estimé de prestations et charges	14 784 050	-	-	14 784 050	1 159 449	-	-	1 159 449	15 943 499
Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	(251 468)	-	-	(251 468)	(321 253)	-	-	(321 253)	(572 721)
Ajustement au titre du risque non financier	13 805	-	-	13 805	84 811	-	-	84 811	98 616
Marge sur services contractuels	237 663		-	237 663	236 442		-	236 442	474 105
Pertes sur contrats déficitaires		-	-	-		-	-	-	-
Total de l'effet des nouveaux contrats d'assurance comptabilisés au cours de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	-



7.3. PRODUITS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

en k€	Vie, Épargne, Retraite	Prévoyance	Domages	Total
Relâchement des prestations et charges estimées de la période	499 600	781 442	-	1 281 042
Reprise de l'ajustement au titre du risque non financier	48 326	63 235	-	111 561
Amortissement de la marge sur services contractuels	301 763	161 311	-	463 074
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition	-	50 066	-	50 066
Autres éléments du revenu	73 585	7 434	-	81 019
Produits des activités d'assurance – Hors modèle PAA	923 274	1 063 488	-	1 986 762
Produits des activités d'assurance – PAA	75 528	239 554	1 557 272	1 872 354
Produits des activités d'assurance au 31/12/2023	998 802	1 303 042	1 557 272	3 859 116

en k€	Vie, Épargne, Retraite	Prévoyance	Domages	Total
Relâchement des prestations et charges estimées de la période	497 518	740 261	-	1 237 779
Reprise de l'ajustement au titre du risque non financier	10 100	48 980	-	59 080
Amortissement de la marge sur services contractuels	251 271	154 747	-	406 018
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition	-	31 579	-	31 579
Autres éléments du revenu	107 714	6 783	-	114 497
Produits des activités d'assurance – Hors modèle PAA	866 603	982 350	-	1 848 953
Produits des activités d'assurance – PAA	(6 107)	224 749	1 440 836	1 659 478
Produits des activités d'assurance au 31/12/2022	860 496	1 207 099	1 440 836	3 508 431

7.4. RECONNAISSANCE DE LA MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS DES CONTRATS D'ASSURANCE EN RÉSULTAT

Au 31/12/2023 en k€	de 1 à 5 ans	de 6 à 10 ans	> 10 ans	Total
Vie, Épargne, Retraite	641 458	475 094	1 005 177	2 121 729
Prévoyance	481 557	172 107	78 679	732 343
Total au titre des contrats d'assurance	1 123 015	647 201	1 083 856	2 854 072

Au 31/12/2022 en k€	de 1 à 5 ans	de 6 à 10 ans	> 10 ans	Total
Vie, Épargne, Retraite	644 695	487 265	928 688	2 060 648
Prévoyance	508 988	187 325	88 136	784 449
Total au titre des contrats d'assurance	1 153 683	674 590	1 016 824	2 845 097

L'écoulement de CSM du secteur Vie, Épargne, Retraite présenté dans ce tableau est fondé sur le stock de CSM comptabilisé au bilan en date de clôture. Cet écoulement reflète le profil de reconnaissance de la CSM au titre des exercices futurs, basé sur les unités de couverture relatives aux variations des encours des contrats d'épargne des assurés, hors effet dit « bow-wave » (se référer à la section 5.2.7.3). Ainsi, les données présentées ci-dessus ne reflètent pas nécessairement le montant attendu de CSM qui sera comptabilisé au compte de résultat au titre de ces contrats dans les années futures.



7.5. RÉCONCILIATION DES PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES ET DES PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES DES CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE CÉDÉE

en k€	31/12/2023	31/12/2022
Produits des placements des activités d'assurance nets de charges		
Produits d'intérêts calculés au taux d'intérêt effectif	884 482	933 745
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	-	-
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	(19 960)	1 393
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat	3 123 727	(4 502 089)
Variation des dépréciations sur placements au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres	(14 231)	(69 250)
Charges des placements ⁽¹⁾	(230 820)	(153 308)
Total des produits des placements des activités d'assurance comptabilisés en résultat nets de charges	3 743 198	(3 789 509)
Produits des placements des activités d'assurance comptabilisés directement en capitaux propres	(3 030 785)	(4 955 859)
Total des produits des placements des activités d'assurance comptabilisés en résultat et capitaux propres nets de charges	712 413	(8 745 368)
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance		
Effet de désactualisation	9 581	85 316
Changement de taux et d'environnement économique comptabilisé en résultat net	2 818	187 938
Produits financiers ou charges financières d'assurance pour les contrats avec participation directe	(5 827 033)	11 929 562
Effet de l'option de l'atténuation des risques	90 518	92 970
Reclassement des éléments comptabilisés en résultat net vers les capitaux propres	1 679 472	(7 496 701)
Autres mouvements	2 359	-
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance comptabilisés en résultat net	(4 042 285)	4 799 085
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en capitaux propres	(1 679 471)	7 496 446
Total des produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance comptabilisés en résultat et capitaux propres	(5 721 756)	12 295 531
Effet de désactualisation	449	(16 570)
Changement de taux et d'environnement économique comptabilisé en résultat net	341 021	(1 065 913)
Reclassement des éléments comptabilisés en résultat net vers les capitaux propres	(8 209)	17 194
Autres mouvements	-	-
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance cédée comptabilisés en résultat net	333 261	(1 065 289)
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance cédée comptabilisés en capitaux propres	8 209	(17 195)
Total des produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance cédée comptabilisés en résultat et capitaux propres	341 470	(1 082 484)
Total général	(5 380 286)	11 213 047

(1) Dont 54 M€ au titre des charges de financement.



7.6. EFFET DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS ÉVALUÉS EN DATE DE TRANSITION

Effet sur les produits des activités d'assurance émis et la marge sur services contractuels (contrats d'assurance)

en k€	Vie, Épargne, Retraite				Prévoyance				Total général
	Contrats valorisés en approche rétrospective complète en date de transition et autres contrats	Contrats valorisés en application rétrospective modifiée en date de transition	Contrats valorisés en approche fondée sur la juste valeur en date de transition	Total	Contrats valorisés en approche rétrospective complète en date de transition et autres contrats	Contrats valorisés en application rétrospective modifiée en date de transition	Contrats valorisés en approche fondée sur la juste valeur en date de transition	Total	
Produits des activités d'assurance	(125 824)	(797 449)	-	(923 273)	(557 774)	(505 714)	-	(1 063 488)	(1 986 761)
Valeur comptable de la marge sur services contractuels au 01/01/2023	199 005	1 861 645	-	2 060 650	440 707	343 742	-	784 449	2 845 099
Variations liées à la période de prestation future	353 419	101 995	-	455 414	95 481	11 653	-	107 134	562 548
Effet des variations d'hypothèses affectées à la marge sur services contractuels	16 959	101 995	-	118 954	(38 680)	11 653	-	(27 027)	91 927
Nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice	336 460	-	-	336 460	134 161	-	-	134 161	470 621
Variations liées à la période de prestation en cours	(49 134)	(252 628)	-	(301 762)	(91 194)	(70 117)	-	(161 311)	(463 073)
Marge sur services contractuels amortie en résultat	(49 134)	(252 628)	-	(301 762)	(91 194)	(70 117)	-	(161 311)	(463 073)
Autres éléments de revenu	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat des activités d'assurance	304 285	(150 633)	-	153 652	4 287	(58 464)	-	(54 177)	99 475
Produits financiers ou charges financières d'assurance	(17 214)	(75 358)	-	(92 572)	2 724	(652)	-	2 073	(90 499)
Écarts de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global	287 071	(225 991)	-	61 080	7 011	(59 116)	-	(52 104)	8 976
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable de la marge sur services contractuels des contrats d'assurance au 31/12/2023	486 076	1 635 654	-	2 121 730	447 718	284 626	-	732 344	2 854 074

en k€	Vie, Épargne, Retraite				Prévoyance				Total général
	Contrats valorisés en approche rétrospective complète en date de transition et autres contrats	Contrats valorisés en application rétrospective modifiée en date de transition	Contrats valorisés en approche fondée sur la juste valeur en date de transition	Total	Contrats valorisés en approche rétrospective complète en date de transition et autres contrats	Contrats valorisés en application rétrospective modifiée en date de transition	Contrats valorisés en approche fondée sur la juste valeur en date de transition	Total	
Produits des activités d'assurance	(46 825)	(819 778)	-	(866 603)	(461 771)	(511 901)	(8 678)	(982 350)	(1 848 953)
Valeur comptable de la marge sur services contractuels au 01/01/2022	-	2 262 668	-	2 262 668	329 157	445 125	-	774 282	3 036 950
Variations liées à la période de prestation future	229 366	(87 028)	-	142 338	185 405	(15 490)	-	169 915	312 253
Effet des variations d'hypothèses affectées à la marge sur services contractuels	(8 296)	(87 028)	-	(95 324)	(51 037)	(15 490)	-	(66 527)	(161 851)
Nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice	237 662	-	-	237 662	236 442	-	-	236 442	474 104
Variations liées à la période de prestation en cours	(20 201)	(231 070)	-	(251 271)	(71 752)	(82 995)	-	(154 747)	(406 018)
Marge sur services contractuels amortie en résultat	(20 201)	(231 070)	-	(251 271)	(71 752)	(82 995)	-	(154 747)	(406 018)
Autres éléments de revenu	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat des activités d'assurance	209 165	(318 098)	-	(108 933)	113 653	(98 485)	-	15 168	(93 765)
Produits financiers ou charges financières d'assurance	(10 160)	(82 925)	-	(93 085)	(3 353)	(2 899)	-	(6 252)	(99 337)
Écarts de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global	199 005	(401 023)	-	(202 018)	110 300	(101 384)	-	8 916	(193 102)
Autres mouvements	-	-	-	-	1 250	1	-	1 251	1 251
Valeur comptable de la marge sur services contractuels des contrats d'assurance au 31/12/2022	199 005	1 861 645	-	2 060 650	440 707	343 742	-	784 449	2 845 099



7.7. TRANSITION – GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES SUR ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

Cette annexe présente la variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au titre des actifs financiers en représentation des contrats d'assurance et de réassurance cédée valorisés en date de transition en approche rétrospective modifiée et en approche fondée sur la juste valeur et pour lesquels l'option de comptabilisation en capitaux propres a été retenue.

en k€	31/12/2023	31/12/2022
Solde d'ouverture – Gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	(4 256)	2 780
Variations de la période	1 930	(7 035)
Solde de clôture – Gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	(2 326)	(4 256)

7.8. DÉROULÉ DES SINISTRES – SECTEUR DOMMAGES

Conformément à IFRS 17.C28, BPCE Assurances n'est pas tenue de présenter des informations non publiées auparavant sur le déroulé des sinistres survenus plus de 5 ans avant la fin de l'exercice pour lequel IFRS 17 est appliqué pour la première fois.

Déroulé des sinistres bruts de réassurance

Exercices de survenance en k€	2019	2020	2021	2022	2023	Total
À la fin de l'exercice de survenance	287 490	275 864	360 134	460 202	505 740	
1 an plus tard	173 834	148 723	210 084	296 254		
2 ans plus tard	51 049	37 594	48 594			
3 ans plus tard	26 688	21 375				
4 ans plus tard	20 086					
Règlements bruts de réassurance, cumulés	559 147	483 556	618 812	756 456	505 740	
Passifs pour sinistres survenus bruts de réassurance – exercices de survenance de 2019 à 2023	87 890	106 297	115 522	265 629	603 391	1 178 729
Passifs pour sinistres survenus bruts de réassurance – exercices de survenance avant 2019						261 400
Effet de l'actualisation						(111 724)
Effet de l'ajustement au titre du risque non financier						112 657
Passifs pour sinistres survenus bruts de réassurance						1 441 062



Déroulé des sinistres nets de réassurance

Exercices de survenance en k€	2019	2020	2021	2022	2023	Total
À la fin de l'exercice de survenance	287 312	275 112	346 718	442 302	454 756	
1 an plus tard	162 223	147 076	198 725	246 083		
2 ans plus tard	45 251	36 865	46 389			
3 ans plus tard	17 685	20 058				
4 ans plus tard	13 773					
Règlements nets de réassurance, cumulés	526 245	479 111	591 831	688 384	454 756	
Passifs pour sinistres survenus nets de réassurance – exercices de survenance de 2019 à 2023	63 974	77 980	98 701	198 390	555 381	994 426
Passifs pour sinistres survenus nets de réassurance – exercices de survenance avant 2019						184 269
Effet de l'actualisation						(92 496)
Effet de l'ajustement au titre du risque non financier						95 033
Passifs pour sinistres survenus nets de réassurance						1 181 232

8. Gestion des risques

8.1. RISQUES FINANCIERS

8.1.1. Méthode de gestion des risques

En assurance vie, l'étude des engagements constatés au passif du bilan permet de déterminer les différentes contraintes de la compagnie et de définir l'allocation d'actif par rapport aux risques identifiés sur les contrats. L'objectif poursuivi par les compagnies est d'optimiser leur allocation d'actif, en particulier vers des instruments à rendement régulier et compatible avec les engagements pris sur le passif, dans un objectif de maintien de la solvabilité des compagnies.

Une des méthodes appliquées est d'imposer au portefeuille d'instruments de taux des contraintes en matière de notation et de duration permettant de respecter les engagements de l'assureur dans des situations extrêmes de marché et de rachat.

Les actifs « actions et immobilier » permettent d'assurer une diversification du portefeuille et d'améliorer son rendement sur une longue période. Mais la proportion de tels actifs dans le portefeuille est également limitée à court terme par la contrainte de provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques (dans les comptes individuels) et par les exigences commerciales, contractuelles ou réglementaires induites par les taux de rémunération des contrats de la clientèle.

Les investissements effectués par BPCE Assurances intègrent une prise en compte des enjeux « environnement, social

et gouvernance » (ESG). La démarche d'intégration de l'investissement responsable ainsi que la gouvernance mise en œuvre autour de ces enjeux sont décrites dans le rapport ESG de BPCE Assurances (<https://www.assurances.groupebpce.com/ntx-publication/>).

Le choix de la répartition entre placements relevant de l'article R. 343-9 et R. 343-10 du Code des assurances découle de la prise en compte de :

- la marge disponible en termes de diversification ;
- du risque comptable maximum compatible avec une préoccupation de protection des capitaux propres et du résultat comptable.

8.1.2. Risque de crédit

Le suivi et la gestion du risque de contrepartie sont réalisés dans le respect des normes et limites internes au Groupe BPCE, telles que déterminées par le comité des risques, ainsi que des contraintes réglementaires imposées aux compagnies d'assurances. Ce suivi est effectué par Ostrum Asset Management qui s'occupe de la gestion du portefeuille et en assure le reporting auprès du comité financier. Un comité de crédit se tient par ailleurs trimestriellement entre BPCE Assurances et Ostrum Asset Management.

Les informations et données chiffrées concernant les dépréciations des actifs financiers au titre du risque de crédit sous IFRS 9 sont présentées en partie 5.2.5.2.



Ventilation des actifs financiers exposés à un risque de crédit par nature et par secteur d'activité

Décomposition des obligations (en k€)	Secteurs d'activité au 31/12/2023					Secteurs d'activité au 31/12/2022				
	Effets publics	Parapublic	Privé – secteur financier ⁽²⁾	Privé – autres secteurs	Total	Effets publics	Parapublic	Privé – secteur financier ⁽²⁾	Privé – autres secteurs	Total
Obligations évaluées à la juste valeur par capitaux propres – recyclables	10 725 581	865 720	13 919 695	11 560 253	37 071 249	10 688 272	746 011	12 528 918	11 500 332	35 463 533
Obligations évaluées à la juste valeur par résultat	35 572	51 465	5 399 993	686 001	6 173 031	39 749	31 914	4 685 478	540 881	5 298 021
Total obligations	10 761 153	917 185	19 319 688	12 246 255	43 244 280	10 728 020	777 925	17 214 395	12 041 213	40 761 554
% N	24,90 %	2,10 %	44,70 %	28,30 %	100 %	26,30 %	1,90 %	42,20 %	29,50 %	100 %
dont échéance < 1 an ⁽¹⁾	219 215	53 073	417 021	1 090 892	1 780 201	1 048 232	113 403	672 862	969 822	2 804 319
dont échéance de 1 à 5 ans ⁽¹⁾	2 836 254	103 473	5 186 613	4 022 747	12 149 087	2 598 644	122 762	3 992 561	4 372 162	11 086 128
dont échéance > 5 ans ⁽¹⁾	7 705 684	760 639	13 716 054	7 132 615	29 314 992	7 081 145	541 760	12 548 973	6 699 230	26 871 107

(1) Échéance contractuelle ou date d'exercice du call émetteur lorsqu'il en existe un.

(2) Dont 78 % notés A ou AA ou AAA (2022 : 65 %).

Ventilation des actifs financiers exposés à un risque de crédit par nature et par notation de crédit

Décomposition des obligations (en k€)	Notations au 31/12/2023											12/2022	
	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	CC	C	D	sans notation ⁽²⁾	Total	Total
Obligations évaluées à la juste valeur par capitaux propres – recyclables	1 738 257	10 209 880	15 815 620	8 116 240	235 124	31 441	10 636	-	-	-	914 053	37 071 249	35 463 533
dont montants en Statut 1 au titre de l'ECL	1 738 257	10 209 880	15 815 621	8 106 175	73 976	6 493	-	-	-	-	411 917	36 362 319	34 569 649
dont montants en Statut 2 au titre de l'ECL	-	-	-	9 666	161 147	24 948	10 636	-	-	-	486 606	693 002	865 271
dont montants en Statut 3 au titre de l'ECL	-	-	-	399	-	-	-	-	-	-	15 530	15 928	28 613
dont montants soumis à une dépréciation dès leur origination ou leur acquisition (POCI au titre de l'ECL)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations évaluées à la juste valeur par résultat	213 248	1 033 821	2 622 292	171 835	-	19 387	-	-	-	-	2 112 448	6 173 031	5 298 021
Total obligations	1 951 505	11 243 701	18 437 912	8 288 075	235 124	50 827	10 636	-	-	-	3 026 500	43 244 280	40 761 554
% N	5%	26%	43%	19%	1%	0%	0%	0%	0%	0%	7%	100%	100%
% N-1	4%	28%	35%	25%	1%	0%	0%	0%	0%	0%	8%	100%	100%
dont échéance < 1 an ⁽¹⁾	7 041	229 125	598 542	687 559	57 165	0	0	0	0	0	200 770	1 780 201	2 804 319
dont échéance de 1 à 5 ans ⁽¹⁾	243 944	2 761 094	5 097 608	2 992 867	152 256	42 469	0	0	0	0	858 849	12 149 087	11 086 128
dont échéance > 5 ans ⁽¹⁾	1 700 521	8 253 482	12 741 762	4 607 649	25 704	8 358	10 636	0	0	0	1 966 881	29 314 992	26 871 107

(1) Échéance contractuelle ou date d'exercice du call émetteur lorsqu'il en existe un.

(2) Les principaux titres sans notation sont des FCT, des obligations « senior » émises notamment par les groupes les groupes Terisam, Peugeot, Bureau Veritas, Nexity...

Les statuts 1, 2, 3 et les actifs soumis à une dépréciation dès leur origination ou leur acquisition sont définis en partie 5.2.5.2.



Valeur comptables des titres de dettes souveraines

Dettes souveraines (en k€)	Pays	Valeur au bilan ⁽¹⁾	
		31/12/2023	31/12/2022
Titres évalués à la juste valeur par capitaux propres – recyclables	Allemagne	580 173	569 113
	Autriche	31 195	19 574
	Belgique	1 059 879	788 028
	Canada	15 060	14 877
	Chili	91 126	87 145
	Côte d'Ivoire	21 492	21 806
	Espagne	834 266	788 601
	États-Unis d'Amérique	262 963	200 579
	Europe	21 021	63 552
	Finlande	3 028	3 014
	France	6 603 996	6 893 787
	Italie	348 638	344 370
	Luxembourg	386 174	412 492
	Pays-Bas	32 398	30 191
	Philippines	103 998	103 803
	Pologne	39 893	69 072
	Portugal	206 196	195 660
	Royaume-Uni	45 699	44 687
Slovaquie	29 430	28 989	
Slovénie	8 955	8 931	
Total		10 725 581	10 688 272
Titres évalués à la juste valeur par résultat	Italie	35 572	39 749
	Total	35 572	39 749
Total des dettes souveraines		10 761 153	10 728 020

Risque de crédit lié aux actifs des contrats de réassurance cédée

(en k€)	31/12/2023						
	AA	AA-	A+	A	A-	NR	Total
Contrats de réassurance détenus – Actif	132 635	9 034	9 160 653	16 968	-	109 111	9 428 400

(en k€)	31/12/2022						
	AA	AA-	A+	A	A-	NR	Total
Contrats de réassurance détenus – Actif	2 740	14 181	8 190 987	12 096	554	93 276	8 313 834

8.1.3. Risque de liquidité

Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque de ne pas pouvoir céder des titres en vue d'honorer les engagements financiers au moment où ceux-ci deviennent exigibles, ou de les céder avec une décote. Les principales expositions au risque de liquidité sont mesurées par des tests évaluant au moins annuellement la capacité à un choc de liquidité.

Conformément au principe de la « personne prudente », tous les actifs sont investis de façon à garantir la sécurité, la qualité, la liquidité et la rentabilité de l'ensemble du portefeuille. Les actifs détenus aux fins de la couverture des provisions techniques sont par ailleurs investis d'une façon adaptée à la nature et à la durée des engagements.

La politique de gestion des investissements et du risque ALM de BPCE Assurances et l'allocation stratégique d'actifs de chacune de ses filiales assurent la gestion du risque de liquidité. En effet, la liquidité est garantie par la diversification générale des actifs (nature, maturité, zone géographique), la qualité de crédit du portefeuille, la définition d'une poche de trésorerie ainsi qu'un programme de mises en pension de titres contre espèces, assurant la conservation en portefeuille de liquidités importantes. De plus, des conventions cadre de prêts entre entités du groupe ont été signées pour permettre à une filiale d'emprunter des liquidités rapidement à une autre filiale en cas de survenance du risque.



Le risque de liquidité est suivi par des études récurrentes d'échéanciers des entrées et sorties de trésorerie. Le test de liquidité permet de mesurer la capacité de la compagnie à faire face à une situation de rachats massifs des assurés sur l'activité d'épargne. Ces études permettent également de s'assurer de l'efficacité des mesures de gestion du risque de liquidité.

Échéancement des flux de trésorerie actualisés des passifs relatifs aux contrats d'assurance et de réassurance cédée et ventilation des dettes financières par échéance contractuelle

(en k€)	31/12/2023							Total
	inf. à 1 an	de 1 à 2 ans	de 2 à 3 ans	de 3 à 4 ans	de 4 à 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Valeur au bilan des passifs au titre des contrats d'assurance – secteur Vie, Épargne, Retraite	5 937 778	5 691 802	5 473 962	5 260 907	5 033 303	65 411 987	-	92 809 740
Valeur au bilan des passifs au titre des contrats d'assurance – secteurs Prévoyance et Dommages	1 039 086	172 442	180 562	183 728	186 793	588 868	-	2 351 479
Total au titre des contrats d'assurance	6 976 864	5 864 244	5 654 524	5 444 636	5 220 096	66 000 855	-	95 161 219
Valeur au bilan des passifs au titre des contrats de réassurance cédée	168 333	(18 279)	(10 513)	(7 329)	(6 541)	(30 354)	-	95 318
Emprunts subordonnés souscrits auprès de Natixis ou d'entités du Groupe BPCE ⁽²⁾	1 233	300 000	65 000	30 000	-	464 497	273 500	1 134 230
Emprunts subordonnés souscrits à l'extérieur du Groupe ⁽³⁾	69	-	-	-	-	-	251 000	251 069
Total Dettes subordonnées	1 302	300 000	65 000	30 000	-	464 497	524 500	1 385 299
Autres dettes de financement souscrites auprès de Natixis ou d'entités du Groupe BPCE	75	70 000	-	-	-	-	-	70 075
Autres dettes de financement souscrites à l'extérieur du Groupe	2 633	2 420	903	903	903	1 669	-	9 432
Total autres dettes financements	2 708	72 420	903	903	903	1 669	-	79 507
Passifs d'assurance, de réassurance cédée et financiers ⁽¹⁾ par échéance contractuelle	7 149 207	6 218 385	5 709 915	5 468 210	5 214 459	66 436 667	524 500	96 721 342

(en k€)	31/12/2022							Total
	inf. à 1 an	de 1 à 2 ans	de 2 à 3 ans	de 3 à 4 ans	de 4 à 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Valeur au bilan des passifs au titre des contrats d'assurance – secteur Vie, Épargne, Retraite	5 256 336	5 038 589	4 845 750	4 657 146	4 455 662	57 905 059	-	82 158 542
Valeur au bilan des passifs au titre des contrats d'assurance – secteurs Prévoyance et Dommages	1 140 216	189 225	198 135	201 610	204 973	646 180	-	2 580 340
Total au titre des contrats d'assurance	6 396 552	5 231 807	5 044 704	4 857 451	4 657 127	58 551 239	-	84 738 881
Valeur au bilan des passifs au titre des contrats de réassurance cédée	208 117	(18 606)	(10 701)	(7 460)	(6 657)	(31 119)	-	133 575
Emprunts subordonnés souscrits auprès de Natixis ou d'entités du Groupe BPCE ⁽²⁾	2 544	-	300 000	65 000	30 000	463 000	273 500	1 134 044
Emprunts subordonnés souscrits à l'extérieur du Groupe ⁽³⁾	69	-	-	-	-	-	251 000	251 069
Total Dettes subordonnées	2 613	-	300 000	65 000	30 000	463 000	524 500	1 385 113
Autres dettes de financement souscrites auprès de Natixis ou d'entités du Groupe BPCE	75	70 000	-	-	-	-	-	70 075
Autres dettes de financement souscrites à l'extérieur du Groupe	10 339	10 131	25 259	-	-	24 304	-	70 033
Total autres dettes financements	10 414	80 131	25 259	-	-	24 304	-	140 108
Passifs d'assurance, de réassurance cédée et financiers ⁽¹⁾ par échéance contractuelle	6 617 696	5 293 332	5 359 263	4 914 992	4 680 470	59 007 424	524 500	86 397 677

(1) Les dettes à court terme sont supposées à moins d'un an.

(2) Emprunts à durée indéterminée avec call à 10 ans (22 M€ à fin 2023) ; autres emprunts : call tous les ans (1^{re} date de call dépassée).

(3) Emprunts à durée indéterminée avec call à 11 ans (251 M€ à fin 2025).



Les montants payables à vue correspondent au total des encours des contrats d'assurance, en phase de constitution, pour lesquels les assurés disposent d'une option de rachat ou qui sont transférables à un assureur tiers, ainsi que la valeur des comptes de créances et dettes relatifs à ces contrats. Les contrats concernés correspondent aux contrats d'épargne-retraite ainsi qu'aux contrats obsèques.

Au 31/12/2023, les montants payables à vue au titre de ces contrats s'élèvent à 101 903 k€. La valeur comptable IFRS des contrats auxquels ces montants payables à vue se rapportent s'élève à 88 556 k€.

Au 31/12/2022, les montants payables à vue au titre de ces contrats s'élèvent à 93 237 k€. La valeur comptable IFRS des contrats auxquels ces montants payables à vue se rapportent s'élève à 82 001 k€.

8.1.4. Risques de marché

Les informations suivantes présentent l'exposition de BPCE Assurances aux différents risques de marché (risque actions, risque immobilier et risque de change).

Exposition au risque actions par zone géographique

Valeur comptable 31/12/2023 (en k€)	Actions			OPCVM non consolidés (détaillés dans le tableau ci-dessous)	Total
	Zone euro	Europe hors zone euro	International		
Actions et OPCVM évalués à la juste valeur par résultat	2 616 178	83 394	55 535	9 754 094	12 509 202
Titres de participation évalués à la juste valeur par résultat	176 743	-	-	-	176 743
Actions évaluées à la juste valeur par capitaux propres – non recyclables	27 543	-	-	-	27 543
Titres de participation évalués à la juste valeur par capitaux propres – non recyclables	8 734	-	-	-	8 734
Total Actions et OPCVM	2 829 198	83 394	55 535	9 754 094	12 722 222
% N	22 %	1 %	0 %	77 %	100 %
% N-1	19 %	1 %	0 %	79 %	100 %

Valeur comptable 31/12/2022 (en k€)	Actions			OPCVM non consolidés (détaillés dans le tableau ci-dessous)	Total
	Zone euro	Europe hors zone euro	International		
Actions et OPCVM évalués à la juste valeur par résultat	2 419 206	88 795	59 738	10 608 962	13 176 702
Titres de participation évalués à la juste valeur par résultat	171 889	-	-	-	171 889
Actions évaluées à la juste valeur par capitaux propres – non recyclables	187	-	-	-	187
Titres de participation évalués à la juste valeur par capitaux propres – non recyclables	8 734	-	-	-	8 734
Total Actions et OPCVM	2 600 016	88 795	59 738	10 608 962	13 357 512
% N	19 %	1 %	0 %	79 %	100 %



Classification AMF des OPCVM diversifiés non consolidés

Valeur comptable 31/12/2023 (en k€)	Actions zone euro	Actions internationales	Obligations	Monétaires	Fonds alternatifs & diversifiés	Fonds communs à risque	Parts de FCT et fonds de prêts	Fonds immobiliers	Total OPCVM non consolidés 12/2023
OPCVM évalués à la juste valeur par résultat	3 529 622	485 849	1 023 279	2 090 690	923 606	1 310 570	116 699	273 779	9 754 094
Total OPCVM	3 529 622	485 849	1 023 279	2 090 690	923 606	1 310 570	116 699	273 779	9 754 094
% N	36 %	5 %	10 %	21 %	9 %	13 %	1 %	3 %	100 %
% N-1	30 %	5 %	5 %	33 %	10 %	10 %	4 %	2 %	100 %

Valeur comptable 31/12/2022 (en k€)	Actions zone euro	Actions internationales	Obligations	Monétaires	Fonds alternatifs & diversifiés	Fonds communs à risque	Parts de FCT et fonds de prêts	Fonds immobiliers	Total OPCVM non consolidés 12/2022
OPCVM évalués à la juste valeur par résultat	3 214 272	582 100	558 656	3 477 919	1 044 039	1 060 708	410 094	261 173	10 608 962
Total OPCVM	3 214 272	582 100	558 656	3 477 919	1 044 039	1 060 708	410 094	261 173	10 608 962
% N	30 %	5 %	5 %	33 %	10 %	10 %	4 %	2 %	100 %

Exposition au risque immobilier par zone géographique et par destination

Ventilation de l'immobilier de placement par zone géographique (en k€)	Région parisienne		Autres zones géographiques		Total	
	12/2023	12/2022	12/2023	12/2022	12/2023	12/2022
Bureaux en juste valeur par résultat	856 981	982 962	92 130	115 110	949 111	1 098 072
Autres destinations en juste valeur par résultat	95 430	100 950	234 911	244 892	330 341	345 842
Trésorerie de l'immobilier*	8 100	23 016	-	-	8 100	23 016
Immobilier en juste valeur par résultat	960 511	1 106 928	327 041	360 002	1 287 552	1 466 929
Bureaux au coût amorti	90 433	91 274	24 669	24 559	115 102	115 833
Total Immobilier de placement	1 050 944	1 198 202	351 711	384 560	1 402 655	1 582 762

* Trésorerie des fonds immobiliers relatifs à des contrats en UC.

Risque de change

Ventilation des actifs et passifs financiers par devise (en k€)	12/2023		12/2022	
	Valeur comptable	% du total	Valeur comptable	% du total
Actifs financiers libellés en EUR	88 473 706	97 %	78 870 415	98 %
Actifs financiers libellés en USD ⁽¹⁾	2 303 273	3 %	1 402 286	2 %
Actifs financiers libellés en CHF	13 009	0 %	67 481	0 %
Actifs financiers libellés en GBP	3 938	0 %	4 395	0 %
Actifs financiers libellés en autres devises	2 040	0 %	7 533	0 %
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	90 795 967	100 %	80 352 110	100 %
Passifs financiers libellés en EUR	1 514 752	100 %	1 612 075	100 %
Passifs financiers libellés en USD	0	0 %	0	0 %
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS⁽²⁾	1 514 752	100 %	1 612 075	100 %

(1) Dont 1 510 M€ couverts par des swaps de change.

(2) Au titre des postes du bilan suivants : Dettes de financement et Instruments dérivés passifs et dettes sur instruments dérivés.



8.1.5. Risque de taux

Les informations suivantes présentent l'exposition de BPCE Assurances au risque de taux d'intérêt.

Nature des actifs financiers ⁽¹⁾ (en k€)	Répartition de la valeur comptable au 31/12/2023 par échéance ⁽³⁾			Valeur comptable 12/2023	Valeur comptable 12/2022
	inf. à 1 an	de 1 à 5 ans	sup. à 5 ans		
Obligations évaluées à la juste valeur par capitaux propres – recyclables	1 645 201	11 031 302	24 394 746	37 071 249	35 463 533
Obligations évaluées à la juste valeur par résultat	135 000	1 117 785	4 920 246	6 173 031	5 298 021
Obligations	1 780 201	12 149 087	29 314 992	43 244 280	40 761 554
Prêts et créances	515 557	950 507	1 107 864	2 573 928	2 139 620
Autres actifs nets financiers exposés au risque de juste valeur ⁽²⁾	50	31 229	106 184	137 463	39 244
ACTIFS FINANCIERS EXPOSÉS AU RISQUE DETAUX	2 295 808	13 130 823	30 529 040	45 955 671	42 851 877

(1) Les créances à court terme sont supposées à moins d'un an.

(2) Juste valeur des caps et des swaps de devise.

(3) Échéance contractuelle ou date d'exercice du call émetteur lorsqu'il en existe un.

8.1.6. Sensibilité des actifs et passifs aux risques de marché et de taux

L'ensemble des données chiffrées relatives aux sensibilités sont présentées nettes d'impôts différés.

Sensibilité aux risques de marché

Marché actions

L'analyse de sensibilité a consisté à mesurer l'impact d'une variation du marché actions de 10 % au titre des actifs financiers et des contrats d'assurance directe.

Elle a été effectuée ligne par ligne sur le portefeuille d'actifs financiers de BPCE Assurances. Le périmètre des actifs financiers étudié inclut les actions, les OPCVM porteurs d'un risque action, les produits structurés et les obligations convertibles.

Le périmètre des contrats d'assurance étudié porte sur les contrats d'assurance directe d'épargne-retraite.

Marché immobilier

L'analyse de sensibilité a consisté à mesurer l'impact d'une variation du marché immobilier de 10 % sur les actifs financiers de BPCE Assurances et les contrats d'assurance directe d'épargne-retraite.

Sensibilité des actifs financiers et des passifs d'assurance aux risques de marché

Sensibilité des actifs financiers et passifs d'assurance aux risques de marché (en k€)	Impact sur le résultat net			Impact sur les capitaux propres ⁽¹⁾		
	Au titre des contrats d'assurance	Au titre des actifs financiers	Impact net sur le résultat	Au titre des contrats d'assurance	Au titre des actifs financiers	Impact net sur le résultat
Sensibilité au marché actions						
Variation de +10 % du marché actions	(1 869 506)	1 890 283	20 777	(1 869 506)	1 890 283	20 777
Variation de -10 % du marché actions	1 869 377	(1 890 281)	(20 905)	1 869 377	(1 890 281)	(20 905)
Sensibilité au marché immobilier						
Variation de +10 % du marché immobilier	(547 118)	560 340	13 223	(547 118)	560 340	13 223
Variation de -10 % du marché immobilier	546 757	(560 339)	(13 582)	546 757	(560 339)	(13 582)

(1) Y compris impact sur le résultat net.



Risque de taux

Sensibilité des actifs financiers et des passifs d'assurance au risque de taux

L'analyse de sensibilité a consisté à mesurer l'impact d'une variation des taux d'intérêts de 100 bp sur les actifs financiers et les contrats d'assurance directe des périmètres épargne-retraite, Assurance des emprunteurs et dommages.

Sensibilité des actifs financiers et passifs d'assurance au risque de taux (en k€)	Impact sur le résultat net			Impact sur les capitaux propres ⁽¹⁾		
	Au titre des contrats d'assurance	Au titre des actifs financiers	Impact net sur le résultat	Au titre des contrats d'assurance	Au titre des actifs financiers	Impact net sur les capitaux propres
Sensibilité aux taux d'intérêts						
Variation de +100 bp des taux d'intérêts	889 372	(970 276)	(80 903)	2 531 991	(2 688 280)	(156 289)
Variation de -100 bp des taux d'intérêts	(953 830)	1 087 317	133 487	(2 803 815)	3 016 928	213 114

(1) Y compris impact sur le résultat net.

8.2. RISQUES D'ASSURANCE

8.2.1. Principales hypothèses

Les principales hypothèses retenues dans le cadre de l'évaluation des contrats d'assurance pour l'arrêté des comptes du 31 décembre 2023 sont détaillées en partie 5.2.7.7.

Il s'agit notamment des hypothèses de mortalité et de rachat retenues dans l'évaluation des passifs d'assurance sous IFRS 17.

8.2.2. Présentation de la politique de gestion des risques d'assurance

La politique de gestion des risques afférents aux contrats d'épargne et d'assurance vie est présentée avec la politique de gestion des risques financiers en partie 8.1. Ces contrats sont principalement soumis à des risques de nature financière.

Les contrats de prévoyance et dommages couvrent les risques suivants :

- le décès par accident ou maladie, l'arrêt de travail, l'invalidité, la perte d'emploi et la perte d'autonomie ;
- l'automobile, la MRH, la santé, les accidents de la vie, la protection juridique, la perte ou le vol des moyens de paiement et diverses garanties dommages ;
- la responsabilité civile automobile et vie privée.

BPCE Assurances a recours à la réassurance afin de limiter son exposition aux différents risques exposés ci-dessus.

Les principales informations au titre de la concentration des risques des contrats d'assurance, par secteur d'activité et par zone géographique, sont fournies dans les notes sur les contrats d'assurance et de réassurance cédée (se référer à la note 7.1.1).

Il convient de noter que BPCE Assurances a une très faible concentration liée à la dispersion géographique de ses assurés, inhérente à la distribution des contrats dans deux réseaux bancaires implantés sur l'ensemble du territoire français. Le programme de réassurance permet par ailleurs de limiter la concentration des risques.

8.2.3. Sensibilités des contrats d'assurance aux risques d'assurance

Sensibilités des contrats d'assurance aux risques d'assurance au 31/12/2023

Sensibilités des contrats d'assurance aux risques d'assurance (en k€)	Variations d'hypothèses	Impact sur le résultat net		Impact sur les capitaux propres ⁽¹⁾	
		Brut de réassurance cédée	Net de réassurance cédée	Brut de réassurance cédée	Net de réassurance cédée
Secteurs Vie, Épargne, Retraite et Prévoyance					
Rachat	+ 10 %	(5 589)	(5 589)	(6 901)	(6 901)
Rachat	- 10 %	5 752	5 752	7 302	7 302
Mortalité	+ 10 %	(18 781)	(18 781)	(7 986)	(7 986)
Mortalité	- 10 %	19 046	19 046	8 222	8 222
Secteur Dommages					
Charge de sinistre ultime	+ 5 %	(37 324)	(37 324)	(37 324)	(37 324)
Charge de sinistre ultime	- 5 %	37 324	37 324	37 324	37 324

1) Y compris impact sur le résultat net.



Ces informations sont présentées :

- selon une segmentation entre secteur Dommages et hors Dommages (Vie, Épargne, Retraite et Prévoyance) afin de matérialiser les risques portés par chacune des activités de BPCE Assurances ;
- au titre des contrats d'assurance directe d'épargne-retraite, Assurance des emprunteurs et dommages pour la partie brute de réassurance cédée ;
- nettes d'impôts différés.

8.2.4. Impact des risques liés au changement climatique sur les contrats d'assurance

L'impact éventuel des risques liés au changement climatique porte notamment sur l'assurance Dommages. Les engagements pris par BPCE Assurances en assurance Dommages sont annuels : leur valorisation au passif du bilan n'est donc pas sensible à court terme aux risques liés au changement climatique.

Une augmentation de la sinistralité pourrait être compensée par un ajustement des cotisations, les conditions contractuelles étant révisables annuellement.

9. Autres notes

9.1. ÉCARTS D'ACQUISITION

Répartition des écarts d'acquisition par entité consolidée (en k€)	31/12/2023			31/12/2022		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
BPCE Vie	16 412	-	16 412	16 412	-	16 412
BPCE Life	1 235	(1 235)	-	1 235	(1 235)	-
Total	17 647	(1 235)	16 412	17 647	(1 235)	16 412

9.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en k€)	31/12/2023			31/12/2022		
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Immobilisation corporelles	47 008	(30 437)	16 571	106 163	(28 626)	77 537
Terrains et constructions	1 566	(891)	675	1 566	(860)	706
Droits d'utilisation au titre de contrats de location preneurs	19 205	(9 985)	9 220	79 611	(9 767)	69 844
<i>Dont biens immobiliers</i>	19 205	(9 985)	9 220	79 611	(9 767)	69 844
<i>Dont biens mobiliers</i>	-	-	-	-	-	-
Autres	26 237	(19 561)	6 676	24 986	(17 999)	6 987
Immobilisation incorporelles	482 140	(373 712)	108 428	474 730	(346 484)	128 246
Droit au bail	-	-	-	-	-	-
Logiciels	476 777	(370 436)	106 341	469 068	(343 253)	125 815
Autres	5 363	(3 276)	2 087	5 662	(3 231)	2 431
Total	529 148	(404 149)	124 999	580 893	(375 110)	205 783



9.3. ÉVOLUTION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES AU COURS DE L'EXERCICE

(en k€)	Valeur brute au 31/12/2022	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2023
Immobilisation corporelles	106 163	1 251	(60 406)	47 008
Terrains et constructions	1 566	-	-	1 566
Droits d'utilisation au titre de contrats de location preneurs	79 611	-	(60 406)	19 205
<i>Dont biens immobiliers</i>	79 611	-	(60 406)	19 205
<i>Dont biens mobiliers</i>	-	-	-	-
Autres	24 986	1 251	-	26 237
Immobilisation incorporelles	474 730	12 041	(4 631)	482 140
Droit au bail	-	-	-	-
Logiciels	469 068	12 041	(4 332)	476 777
Autres	5 662	-	(299)	5 363
Total	580 893	13 292	(65 037)	529 148

9.3. VENTILATION DES PASSIFS LOCATIFS PAR ÉCHÉANCE CONTRACTUELLE

(en k€)	31/12/2023				Total
	< 6 mois	De 6 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Passifs locatifs des contrats de location immobilière	1 317	1 316	5 130	1 669	9 432

9.5. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

9.5.1. Détail des provisions pour risques et charges

Détail des provisions pour risques et charges (en k€)	31/12/2023	31/12/2022
Provision pour litiges	14 622	13 588
Provision pour pensions et obligations similaires	29 752	27 169
Autres provisions	265	0
Total Provisions pour risques et charges	44 639	40 757



9.5.2. Détail des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies et des autres avantages à long terme

(en k€)	Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies		Autres avantages à long terme		Exercice 2023	Exercice 2022
	Complément de retraite et autres régimes	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Autres avantages ⁽¹⁾		
Dette actuarielle en début de période	-	12 498	6 278	11 968	30 744	28 921
Coût des services rendus	-	940	572	453	1 965	2 366
Coût des services passés	-	(26)	0	54	28	0
Coût financier	-	473	236	153	862	385
Prestations versées	-	(438)	(298)	(210)	(946)	(1 141)
Autres éléments enregistrés en résultat	-	286	138	350	774	998
Variations comptabilisées en résultat	-	1 235	648	800	2 683	2 608
Écart de réévaluation – Hypothèses démographiques	-	217	-	-	217	1 970
Écart de réévaluation – Hypothèses financières	-	237	-	-	237	(5 944)
Écart de réévaluation – Effets d'expérience	-	(443)	-	-	(443)	488
Variations comptabilisées directement en capitaux propres non recyclables	-	11	-	-	11	(3 486)
Écarts de conversion	-	-	-	-	-	-
Variations liées aux actifs non courant destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-	-	2 701
Dette actuarielle en fin de période	-	13 744	6 926	12 768	33 438	30 744

(1) Les « Autres avantages » regroupent les provisions pour congés anniversaire et les provisions compte épargne-temps (CET).

9.6. ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

Engagements (en k€)	31/12/2023	31/12/2022
Caution de BPCE sur les opérations de prêt de titres	3 000 000	3 000 000
Autres cautions reçues	778 845	817 218
Découvert autorisé auprès de Natixis	5 000	5 000
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	7 587 116	8 149 942
Engagements reçus	11 370 961	11 972 160
Investissement restant à libérer (FCPR et FCT)	2 101 242	2 624 938
Engagement de souscription emprunt BPCE	-	734 544
Cautions et avals donnés	15 509	14 049
Engagements donnés	2 116 751	3 373 531



9.7. COMPTE DE RÉSULTAT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ET SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

(en k€)	Vie, Épargne, Retraite		Prévoyance et ADE		Dommages		Total	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Résultat des activités d'assurance brut de réassurance	346 874	118 343	266 681	253 034	(3 516)	27 530	610 039	398 907
Résultat des activités d'assurance net de réassurance	345 300	104 142	239 330	233 900	(13 665)	97 124	570 965	435 166
Résultat financier	-	-	-	-	-	-	34 174	(55 713)
Résultat opérationnel	-	-	-	-	-	-	477 036	240 063
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	-	-	-	-	-	-	5 260	(5 760)
Impôt sur les résultats	-	-	-	-	-	-	(100 920)	(63 135)
Résultat après impôt des activités discontinuées	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	-	-	-	-	-	-	381 376	171 168
<i>dont résultat opérationnel zone France</i>	-	-	-	-	-	-	<i>481 390</i>	<i>240 382</i>
<i>dont résultat opérationnel zone Luxembourg</i>	-	-	-	-	-	-	<i>(4 354)</i>	<i>(319)</i>

9.8. FRAIS GÉNÉRAUX PAR NATURE ET PAR DESTINATION

Ventilation des frais généraux par nature (en k€)	31/12/2023	31/12/2022
Charges de personnel	215 164	198 743
Impôts, taxes et contributions réglementaires	49 812	49 199
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	274 150	255 502
Autres frais administratifs	108	116
Commissions	1 271 264	1 196 915
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	33 450	37 561
Montants attribués aux frais d'acquisition nets d'amortissement	(26 981)	513
Total des frais généraux des activités d'assurance par nature	1 816 967	1 738 549
Ventilation des frais généraux par destination (en k€)	31/12/2023	31/12/2022
Frais d'acquisition attribuables	979 265	950 944
<i>dont commissions</i>	<i>892 477</i>	<i>843 546</i>
Frais de gestion des sinistres attribuables	144 083	125 899
Frais d'administration attribuables	506 200	463 793
<i>dont commissions</i>	<i>378 787</i>	<i>353 369</i>
Frais de gestion financière attribuables	13 048	11 568
Autres frais généraux attribuables	11 422	16 359
Frais généraux non attribuables	162 949	169 986
Total des frais généraux des activités d'assurance par destination	1 816 967	1 738 549

Les charges relatives aux prestations de service et aux contrats de location établis avec le Groupe BPCE s'élèvent à 92 M€. Sur les 1 274 M€ de commissions, 1 256 M€ sont versées aux réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne.



9.9. CONTRATS DE LOCATION – PRENEUR

Charges de location – preneur (en k€)	31/12/2023
Charges d'intérêts sur passifs locatifs	106
Dotations aux amortissements au titre de droits d'utilisation	4 774
Paiements locatifs variables non pris en compte dans l'évaluation des passifs locatifs	-
Charges de location relatives aux contrats de location reconnus au bilan	4 880

Charges de location – exemption (en k€)	31/12/2023
Charges de location au titre de contrats de courte durée	1 761
Charges de location portant sur des actifs de faible valeur	1 325
Charges de location relatives aux contrats de location reconnus au bilan	3 087

Produits de sous-location tirés d'actifs au titre de droits d'utilisation

BPCE Assurances ne dispose pas de produits de sous-location tirés d'actifs au titre de droits d'utilisation au 31 décembre 2023.

9.10. CHARGE D'IMPÔT

Décomposition de la charge d'impôt (en k€)	31/12/2023	31/12/2022
Charge d'impôt exigible	(75 282)	(109 456)
Ajustement au titre de l'impôt exigible des exercices antérieurs	8 640	(339)
Charge d'impôt différé afférent aux différences temporelles	(34 278)	46 660
Charge d'impôt totale	(100 920)	(63 135)

9.11. RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPÔT TOTALE ET LA CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE

(en k€)	31/12/2023	31/12/2022
+ Résultat net – part du groupe	381 399	171 171
+ Résultat net – part des minoritaires	(23)	(3)
+ Impôt de l'exercice	100 920	63 135
- Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	(5 260)	5 760
= Résultat comptable consolidé avant impôt, amortissement des écarts d'acquisition et résultat des sociétés mises en équivalence	477 036	240 064
+/- Différences permanentes	-	(189)
= Résultat fiscal consolidé	477 036	239 875
x Taux d'impôt théorique	25,83%	25,83%
= Impôt théorique	(123 218)	(61 960)
+ Crédits d'impôt et avoirs fiscaux	3 731	2 665
+ Impôt au taux réduit	-	-
+ Différences de taux d'impôt sur filiales étrangères	(34)	1
+ Effets des différences permanentes	-	140
+ Impôt sur exercices antérieurs et autres éléments	18 600	(3 981)
= Charge d'impôt de l'exercice	(100 920)	(63 135)
<i>Dont Impôt exigible</i>	<i>(66 642)</i>	<i>(109 795)</i>
<i>Impôt différé</i>	<i>(34 278)</i>	<i>46 660</i>



9.12. ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

Sources d'impôts différés ⁽¹⁾ (en k€)	31/12/2023			31/12/2022		
	Base	Impôt différé actif	Impôt différé passif	Base	Impôt différé actif	Impôt différé passif
Provision pour passifs sociaux	6 386			5 454		
Autres provisions non déduites	96 279			7 265		
Autres sources d'impôts différés par résultat	691 876			906 696		
Total des sources d'impôts différés par résultat	794 541	246 503	41 250	919 416	278 942	41 200
Sources d'impôts différés sur OCI recyclables	(26 253)	(23 261)	(16 424)	270 491	45 490	(24 260)
Sources d'impôts différés sur OCI non recyclables	(1 941)	465	967	(289)	427	501
Total des sources d'impôts différés	766 347	223 707	25 793	1 189 617	324 859	17 442

(1) Les sources d'impôts différés génératrices d'impôts différés actifs sont indiquées sans signe, celles engendrant des impôts différés passifs indiquées entre parenthèses.

9.13. AUTRES INFORMATIONS

9.13.1. Effectif du personnel

L'effectif moyen présenté ci-dessous correspond aux CDI et CDD en équivalents temps plein (ETP).

Statut du personnel	31/12/2023			31/12/2022		
	Développement	Back-office	Autres	Développement	Back-office	Autres
Direction	10	2	36	9	3	29
Cadres	226	221	536	216	203	484
Non-cadres	76	1 036	307	67	956	290
Sous-total	312	1 259	879	292	1 162	802
Total	2 450			2 257		

L'effectif de fin de période net de refacturations et d'absences longue durée est de 2 303 ETP à fin 2023 contre 2 145 ETP à fin 2022.

9.13.2. Actionnariat – consolidation – intégration fiscale

BPCE Assurances est intégralement détenue par le Groupe BPCE, dont le siège social est sis au 7, promenade Germaine Sablon à Paris, 13^e arrondissement. Ses comptes et ceux de ses filiales sont consolidés par intégration globale dans les comptes de son actionnaire.

Le capital social est composé de 4 226 013 461 actions ordinaires. Il n'existe pas d'actions potentielles dilutives.

BPCE Assurances et ses filiales françaises détenues directement et indirectement à plus de 95 % par le Groupe BPCE sont membres depuis le 1^{er} janvier 2022 du groupe fiscal institué par le Groupe BPCE en application des articles 223-A et suivants du CGI. La convention d'intégration fiscale en vigueur au sein du Groupe BPCE est fondée sur le principe de la neutralité, selon lequel chaque filiale détermine son impôt et contribue à l'impôt du groupe comme si elle n'était pas intégrée. La charge d'impôt exigible de chaque filiale n'est pas modifiée du fait de l'intégration.

BPCE Assurances a par ailleurs mis en œuvre au 1^{er} janvier 2022 un sous-groupe contractuel d'intégration fiscale constitué de ses filiales françaises détenues à plus de 95 %.

BPCE SA s'engage par ailleurs à indemniser les déficits fiscaux de BPCE Vie et de BPCE Assurances IARD, la convention d'intégration fiscale prévoit ainsi qu'en cas de déficit fiscal, les filiales recevront à titre définitif de la société mère une somme égale à l'économie d'impôt sur les sociétés réalisée par le groupe d'intégration fiscale.

L'économie d'impôt générée par le régime de l'intégration fiscale est comptabilisée par la société mère BPCE SA.



9.13.3. Informations sur la gestion du capital

Dans le cadre de la réglementation prudentielle Solvabilité 2 applicable aux groupes d'assurance, BPCE Assurances est soumise aux exigences de couverture du capital de solvabilité requis (SCR). De la même façon, chaque entité d'assurance européenne de BPCE Assurances est soumise aux exigences de couverture du capital de solvabilité requis individuel.

Au 31 décembre 2023, BPCE Assurances et ses filiales sont en conformité avec les obligations de solvabilité qui leur sont applicables. BPCE Assurances remplit ses obligations qui sont publiées dans le SFCR.

Le suivi de la solvabilité fait l'objet d'une surveillance périodique par BPCE Assurances et par chacune des compagnies. BPCE Assurances effectue des prévisions de son exigence de capital de solvabilité requis et de ses besoins de financement futurs notamment dans le cadre de l'exercice ORSA.

Les titres subordonnés admis en couverture de la marge de solvabilité, dont la valeur comptable s'établit à 1 385 M€, ont une juste valeur de 1 307 M€, dont 790 M€ à durée déterminée et 517 M€ à durée indéterminée.

La politique suivie en matière de dividendes consiste à distribuer 100 % du résultat dans la limite du respect des obligations en matière de couverture du capital de solvabilité requis.

9.13.4. Rémunération des organes d'administration – engagements

Des jetons de présence d'un montant global de 119 k€ ont été versés aux administrateurs non salariés du Groupe BPCE, au titre de réunions tenues au cours de l'exercice 2023.

Aucune avance ou aucun crédit n'a été accordé à un membre des organes d'administration.

Il n'y a pas d'engagement reçu ou donné à l'égard des dirigeants des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation.

9.13.5. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice au titre du contrôle légal des comptes, de la revue limitée des comptes semestriels et des autres diligences s'établit à 2 001 k€ (TTC) et se décompose comme suit :

(en k€)	PWC	MAZARS	Total
Honoraires de certification des CAC	718	850	1 568
Services autres que la certification des comptes – autorisés par nature – SACC 1	196	176	372
Services autres que la certification des comptes – pré-autorisés par nature – SACC 2	19	6	25
Services autres que la certification des comptes – soumis à autorisation préalable – SACC 3	18	18	36
Total	951	1 050	2 001

Les services autres que la certification des comptes SACC 1 correspondent au contrôle du rapport financier annuel et les SACC 2, à l'audit des comptes des sociétés BPCE Assurances et BPCE Life.

9.14. EVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Impact de la mise à jour des quotes-parts de résultats fiscaux des sociétés immobilières sur l'impôt sur les sociétés :

Le résultat fiscal définitif de la filiale BPCE Vie a été impacté par la mise à jour des résultats fiscaux des sociétés immobilières détenues et transparentes fiscalement. Ces informations, portées à la connaissance de BPCE Vie courant avril 2024, s'inscrivent dans un contexte de baisse générale de la valorisation des biens immobiliers. La charge d'impôt sur les sociétés exigible de BPCE Vie s'établit sur la base du résultat fiscal 2023 définitif à 65,5 M€ contre 79,8 M€ dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2023, soit un écart de 14,3 M€. Cet impact sera pris en compte sur l'exercice comptable 2024.



3

États financiers sociaux



Comptes sociaux

Bilan

ACTIF (en k€)	Brut	DAP / Autres	12/2023	12/2022
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ	-	-	-	-
ACTIF IMMOBILISÉ	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et développement	-	-	-	-
Concessions brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations financières	2 819 056	-	2 819 056	2 923 850
Participations	1 497 534	-	1 497 534	1 497 534
Créances rattachées à des participations	1 321 522	-	1 321 522	1 426 313
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres	-	-	-	3
ACTIF CIRCULANT	-	-	-	-
Stocks et en-cours	12	-	12	5
Matières premières et autres approvisionnements	-	-	-	-
En-cours de production	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commande	12	-	12	5
Créances	24 402	-	24 402	31 419
Créances clients et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres créances	24 402	-	24 402	31 419
Capital souscrit, appelé, non versé	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Actions propres	-	-	-	-
Autres titres	-	-	-	-
Instruments de trésorerie	-	-	-	-
Disponibilités	140 308	-	140 308	14 183
Charges constatées d'avance	197	-	197	-
Comptes de régularisation – Actif	2 855	-	2 855	4 627
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	-
Primes de remboursement des emprunts	-	-	-	-
Écarts de conversion actif	2 855	-	2 855	4 627
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	2 986 831	-	2 986 831	2 974 084



Bilan

PASSIF (en k€)	12/2023	12/2022
Capitaux propres	1 806 708	1 776 873
Capital social	1 267 807	1 267 807
<i>dont capital versé :</i>	<i>1 267 807</i>	<i>1 267 807</i>
Primes d'émission, de fusion, d'apport	229 741	229 741
Écarts de réévaluation	-	-
Écarts d'équivalence	-	-
Réserves :	-	-
- Réserve légale	13 967	-
- Réserves statutaires et contractuelles	-	-
- Réserves réglementées	-	-
- Autres réserves	-	-
Report à nouveau	6	(8)
Résultat de l'exercice	295 187	279 333
Résultat en instance d'affectation	-	-
Acompte sur dividendes répartis – en instance d'affectation	-	-
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	-	-
Provisions	1 085	1 007
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	1 085	1 007
Dettes	1 179 038	1 196 204
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	251 069	251 069
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	882 281	882 294
Emprunts et dettes financières divers	18 011	18 011
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	869
Dettes fiscales et sociales	3 527	3 235
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	24 149	40 725
Instruments de trésorerie	-	-
Produits constatés d'avance	-	-
Comptes de régularisation – Passif	-	-
Écarts de conversion passif	-	-
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	2 986 831	2 974 084



Compte de résultat

(en k€)	Opérations nettes 12/2023	Opérations nettes 12/2022
Produits d'exploitation	5 707	5 315
Commissions et courtages	5 707	5 236
Production vendue	-	-
Montant net du chiffre d'affaires	5 707	5 236
<i>dont à l'exportation :</i>		
Production stockée	-	-
Production immobilisée	-	-
Subventions d'exploitation	-	-
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	-	79
Autres produits	-	-
Charges d'exploitation	16 140	15 875
Achats de marchandises	-	-
Variation de stocks de marchandises	-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements	-	-
Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements	-	-
Autres achats et charges externes	10 377	10 346
Impôts, taxes et versements assimilés	560	523
Salaires et traitements	3 549	3 141
Charges sociales	1 576	1 802
Dotations aux amortissements et aux provisions :	-	-
<i>Sur immobilisations : dotations aux amortissements</i>	-	-
<i>Sur immobilisations : dotations aux provisions</i>	-	-
<i>Sur actif circulant : dotations aux provisions</i>	-	-
<i>Pour risques et charges : dotations aux provisions</i>	78	63
Autres charges	-	-
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(10 433)	(10 560)
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	-	-
Bénéfice ou perte transférée	-	-
Perte ou bénéfice transféré	-	-
Produits financiers	344 377	317 261
De participation	327 108	307 626
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	17 268	9 635
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placements	-	-
Charges financières	40 995	24 619
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	40 995	24 619
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placements	-	-
RÉSULTAT FINANCIER	303 382	292 642
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	292 949	282 082
Produits exceptionnels	-	-
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
Charges exceptionnelles	-	-
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	-	-
Dotations aux provisions et transferts de charges	-	-
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-	-
Participation des salariés aux résultats	306	362
Impôts sur les bénéfices	(2 544)	2 387
TOTAL PRODUITS	350 084	322 576
TOTAL CHARGES	54 897	43 243
BÉNÉFICE OU PERTE	295 187	279 333



Engagements hors bilan

(en k€)	12/2023	12/2022
Engagements reçus	-	-
Lignes de crédits (montants non utilisés)	-	-
Avals, cautions reçus	-	-
Engagements reçus des réassureurs	-	-
Fonds constitué concernant les indemnités de fin de carrière & médaille du travail	-	-
CAP achetés à des fins de couverture du risque de taux d'intérêt	-	-
Opérations de swap de taux et de change à terme	-	-
Engagements donnés	-	-
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	-	-
Actifs acquis avec engagements de revente	-	-
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	-	-
Opérations de swap de taux et de change à terme	-	-
Autres engagements donnés	-	-
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	-	-
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution	-	-
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-
Autres valeurs détenues pour compte de tiers	-	-
Encours d'instruments financiers à terme	-	-
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de stratégie :	-	-
- stratégies d'investissement ou de désinvestissement	-	-
- stratégies de rendement	-	-
- autres opérations	-	-
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de marché :	-	-
- opérations sur un marché de gré à gré	-	-
- opérations sur des marchés réglementés ou assimilés	-	-
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature de risque de marché et d'instrument, notamment :	-	-
- risque de taux d'intérêt	-	-
- risque de change	-	-
- risque actions	-	-
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature d'instrument, notamment :	-	-
- contrats d'échange	-	-
- contrats de garantie de taux d'intérêt	-	-
- contrats à terme	-	-
- options	-	-
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par durées résiduelles des stratégies selon les tranches :	-	-
- de 0 à 1 an	-	-
- de 1 à 5 ans	-	-
- plus de 5 ans	-	-



1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. FINANCEMENT

Trois prêts seniors accordés à NA par BPCE Assurances sont arrivés à échéance et ont été remboursés :

- 77,8 M€ le 31 octobre 2023 au taux fixe de 0,3 % ;
- 11,5 M€ le 31 octobre 2023 au taux fixe de 1,6 % ;
- 269 M€ le 13 novembre 2023 au taux fixe de 2,9 %.

La société a octroyé le 15 novembre 2023 deux nouveaux prêts seniors à NA :

- 140 M€ au taux fixe de 4,1 % pour une durée de 12 mois ;
- 100 M€ au taux fixe de 3,9 % pour une durée de 24 mois.

2. Principes et méthodes comptables

Afin de donner une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entreprise à la fin de l'exercice, les comptes ont été établis conformément aux principes comptables français résultant notamment des dispositions du Code de commerce, du Plan comptable général, de l'application du règlement ANC n° 2016-07 relatif au Plan comptable général.

Les règles et méthodes prescrites ont été appliquées dans le respect des principes généraux énoncés dans le Code de commerce, et en particulier ceux de continuité de l'exploitation, d'indépendance des exercices, d'enregistrement des éléments en comptabilité au coût historique, de prudence et de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Ces textes regroupent l'ensemble des règles et forment un tout indissociable pour la préparation des comptes annuels.

2.1. RÈGLES D'ÉVALUATION DES ACTIFS

2.1.1. Actifs incorporels

BPCE Assurances ne possède pas d'actif incorporel.

2.1.2. Immobilisations financières

Les placements dans les participations et les créances rattachées à des participations sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Frais d'acquisition

La société a opté pour la comptabilisation en charge des frais d'acquisition engagés pour l'acquisition des titres de participation.

Dépréciation

À chaque clôture annuelle, des tests de dépréciation sont réalisés afin de vérifier que la valeur comptable n'est pas supérieure à la juste valeur des titres détenus.

Cette juste valeur est évaluée selon l'appréciation de la situation nette comptable. Celle-ci correspond à la dernière situation de fonds propres des participations détenues disponibles en date de clôture.

Le cas échéant, une provision pour dépréciation est enregistrée à hauteur de la différence entre la valeur comptable et la juste valeur estimée.

2.1.3. Valeurs mobilières de placement

Il est rappelé que la valeur des placements inscrite au bilan correspond à la valeur historique. La valeur de réalisation correspond toujours à la dernière valeur liquidative publiée. Les sorties d'actif sont effectuées au prix de revient et selon la règle du « premier entré, premier sorti » (ou *first in, first out*, FIFO).

2.2. COMPTE DE RÉSULTAT

2.2.1. Chiffre d'affaires

Il correspond à la refacturation aux filiales des frais de personnels de direction générale employés par BPCE Assurances et d'une quote-part de l'assurance de responsabilité civile.

2.2.2. Charges d'exploitation

Les charges sont constituées principalement par les frais de personnel des collaborateurs intervenant sur les fonctions centrales du pôle Assurances.

2.2.3. Résultat exceptionnel

Il n'existe pas de résultat exceptionnel pour cet exercice.

2.2.4. Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les sociétés est calculé selon les dispositions fiscales en vigueur.

BPCE Assurances est la tête du sous-groupe de l'intégration fiscale en application des articles 223-A et suivants du CGI. La convention d'intégration fiscale en vigueur au sein de BPCE SA est fondée sur le principe de la neutralité, selon lequel chaque filiale détermine son impôt et contribue à l'impôt du groupe comme si elle n'était pas intégrée. La charge d'impôt exigible de chaque filiale n'est pas modifiée du fait de l'intégration. L'économie d'impôt ou le surplus d'imposition généré par le régime de l'intégration fiscale est comptabilisé par la société BPCE Assurances.

Au titre de l'exercice 2023, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est fixé à 25 % hors contributions.

Sauf indication contraire, les montants figurant dans les commentaires sur les comptes sont indiqués en milliers d'euros.



3. Information sur les postes du bilan

3.1. ACTIF IMMOBILISÉ

3.1.1. Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles	31/12/2022	Acquisitions	Cessions / Sorties	31/12/2023
Valeurs brutes				
<i>en cours</i>	-	-	-	-
<i>achevées</i>	-	-	-	-
Total Valeurs brutes	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	31/12/2022	Dotations	Reprises & Cessions	31/12/2023
Amortissements & dépréciations	-	-	-	-
<i>en cours</i>	-	-	-	-
<i>achevées</i>	-	-	-	-
Total Amortissements & dépréciations	-	-	-	-
Total Valeurs nettes	-	-	-	-

La société ne détient pas d'immobilisation à la clôture de l'exercice 2023.

3.1.2. Immobilisations financières

Le détail des créances rattachées à des participations se décompose ainsi :

Immobilisations financières	31/12/2022	Acquisitions/ Souscriptions	Transferts/ Cessions/ Échéances	Dépréciations	Variation des ICNE	31/12/2023
Titres de participation	1 497 534	-	-	-	-	1 497 534
Créances rattachées à des participations						
Prêt principal	1 422 450	240 000	344 746	-	-	1 317 704
ICNE	3 863	-	-	-	(45)	3 818
Total Valeurs nettes	2 923 847	240 000	344 746	-	(45)	2 819 056

BPCE Assurances a accordé deux prêts seniors à NA :

- 140 M€ le 15 novembre 2023 au taux fixe de 4,1 % pour une durée de 12 mois ;
- 100 M€ le 15 novembre 2023 au taux fixe de 3,9 % pour une durée de 24 mois.



3.1.2.1. Participations

Entité	Quantité de titres à l'ouverture	Montant net à l'ouverture	Quantité de titres à la clôture	Montant net à la clôture
BPCE Achats	8	1	8	1
NA	19 398 906	1 497 533	19 398 906	1 497 533
Total	19 398 914	1 497 534	19 398 914	1 497 534

Les titres de participations détenus donnent droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions à chaque membre de l'assemblée.

3.1.2.2. Créances rattachées à des participations

Afin de compléter les éléments admis en représentation de la solvabilité requise de ses filiales, la société a consenti des prêts dont les caractéristiques sont les suivantes :

Filiale	Date du Prêt	Échéance	Taux	Montant à l'ouverture	ICNE à l'ouverture	Entrée	Sortie	Stock Soulte au 31/12/2023	Montant à la clôture	ICNE à la clôture	Total
BPCE VIE	27/09/2019	27/09/2029	2,25 %	2 000	12			(127)	2 000	12	1 885
BPCE VIE	23/12/2019	23/12/2029	1,82 %	10 000	4			(857)	10 000	5	9 147
BPCE VIE	29/09/2004	n.a.	4,77 %	3 000	0			-	3 000	1	3 001
BPCE VIE	16/01/2015	12/12/2025	2,70 %	173 000	220			671	173 000	233	173 904
BPCE VIE	08/12/2016	08/12/2026	3,65 %	65 000	156			1 028	65 000	156	66 185
BPCE VIE	22/12/2017	22/12/2027	2,22 %	45 000	25			(1 326)	45 000	25	43 699
BPCE VIE	23/12/2019	23/12/2029	1,82 %	30 000	12			(2 390)	30 000	14	27 623
BPCE VIE	20/10/2020	20/10/2030	1,71 %	275 000	939			(29 258)	275 000	945	246 687
BPCE VIE	23/12/2010	n.a.	7,32 %	10 000	16			-	10 000	18	10 018
BPCE VIE	30/12/2014	n.a.	5,00 %	250 000	313			(5 936)	250 000	313	244 376
BPCE VIE	22/12/2022	22/12/2032	5,91 %	75 000	111			-	75 000	111	75 111
BPCE Assurances IARD	31/07/2014	15/09/2025	3,95 %	10 000	12			13	10 000	23	10 036
BPCE Assurances IARD	20/10/2020	20/10/2030	1,71 %	75 000	256			(7 979)	75 000	256	67 277
BPCE Assurances IARD	05/07/2014	n.a.	4,75 %	30 490	4			-	30 490	-	30 490
BPCE Assurances IARD	18/12/2015	18/12/2025	3,76 %	15 000	19			-	15 000	20	15 020
BPCE LIFE	16/01/2015	12/12/2025	2,70 %	10 000	14			40	10 000	14	10 054
BPCE LIFE	22/10/2021	22/10/2029	1,53 %	8 000	24			(579)	8 000	24	7 445
BPCE LIFE	22/10/2021	22/10/2031	2,37 %	22 000	101			(1 991)	22 000	101	20 111
BPCE LIFE	22/10/2021	22/10/2029	1,75 %	8 000	27			(506)	8 000	27	7 522
BPCE LIFE	27/06/2022	27/06/2032	5,61 %	10 000	293			-	10 000	291	10 291
Sous total Prêts subordonnés				1 126 490	2 558	-	-	(49 197)	1 126 490	2 588	1 079 882
NA	17/06/2022	31/10/2023	1,60 %	11 512	104		(11 512)	-	-	-	-
NA	01/04/2022	31/10/2023	0,25 %	77 793	185		(77 793)	-	-	-	-
NA	14/11/2022	13/11/2023	2,90 %	269 000	1 016		(269 000)	-	-	-	-
NA	15/11/2023	15/11/2024	4,07 %	-	-	140 000		410	140 000	730	141 141
NA	15/11/2023	15/11/2025	3,90 %	-	-	100 000		-	100 000	500	100 500
Sous total Prêts seniors				358 306	1 305	240 000	(358 306)	410	240 000	1 230	241 640
TOTAL				1 484 795	3 863	240 000	(358 306)	(48 786)	1 366 490	3 818	1 321 522



3.2. ACTIF CIRCULANT

Actif circulant	31/12/2022			31/12/2023		
	Entreprises liées	Autres	Total	Entreprises liées	Autres	Total
Autres créances	16 436	14 983	31 419	24 001	401	24 402
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-	-	-
Comptes courants et caisse	-	14 183	14 183	-	140 308	140 308
Total	16 436	29 165	45 602	24 001	140 709	164 710

3.2.1. Autres créances

Le poste *Autres créances* de 24 402 k€ est composé :

- de 24 001 k€ de créances d'intégration fiscale au titre des impôts dus par les filiales ;
- de 401 k€ de comptes fournisseurs et de factures non parvenues.

3.2.2. Valeurs mobilières de placement

La société ne détient pas de valeurs mobilières de placements à la date de clôture de l'exercice.

3.2.3. Comptes courants et caisse

Le poste *Comptes courants et caisse* présente un solde de 140 308 k€ relatif au compte bancaire ouvert auprès de l'établissement bancaire Natixis.

3.2.4. Charges constatées d'avances

Le poste *Charges constatées d'avances* est constitué de l'étalement d'une facture au titre d'un accès à des données financière dont la prestation initiée en 2023 prendra fin en 2024.

3.2.5. État des échéances des créances

	Montant brut au 31/12/2022	Montant brut au 31/12/2023	Soulte au 31/12/2023	À moins d'1 an	À 1 an au plus	À plus d'un an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations	1 488 658	1 321 522	(48 786)	140 000	3 818	418 000	808 490
Autres créances fournisseurs	-	12	-	12	-	-	-
Groupe et associés	31 419	24 001	-	24 001	-	-	-
Débiteurs divers	4 627	3 256	-	3 256	-	-	-
Total	1 524 704	1 348 791	(48 786)	167 270	3 818	418 000	808 490

3.3. PASSIF

3.3.1. Capitaux propres

	12/2022	Affectation du résultat	Mouvements de la période	12/2023
Capital social	1 267 807	-	-	1 267 807
Primes liées au capital	229 741	-	-	229 741
Réserve facultative	-	-	-	13 967
Réserve légale	-	-	-	-
Report à nouveau	(8)	-	-	6
Dividendes versés	-	265 352	(265 352)	-
Résultat de l'exercice	279 333	(279 333)	295 187	295 187
Total	1 776 873	(13 981)	29 835	1 806 708



Le capital de la société est composé de 4 226 023 461 actions de 0,30 euro de valeur nominale, chacune entièrement libérée et de même catégorie.

3.3.2 Provisions pour risques et charges

BPCE Assurances emploie des collaborateurs, et à ce titre, elle constitue dans ses comptes des provisions dans le cadre des indemnités de fin de carrière (IFC), des médailles du travail et des comptes épargne temps.

3.3.3. Dettes

3.3.3.1. Emprunts obligataires

Le poste *Autres emprunts obligataires* est constitué de l'emprunt obligataire émis par BPCE Assurances, auprès d'investisseurs hors groupe.

Contrepartie	Date du prêt	Échéance	Taux	Montant à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Montant à la clôture	ICNE	Total
Investisseurs hors groupe	29/12/2014	Indéterminée*	5,00 %	251 000	-	-	251 000	69	251 069
Total				251 000	-	-	251 000	69	251 069

* Option de remboursement anticipé à partir du 29 décembre 2025.

3.3.3.2. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Le solde du poste *Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits*, d'un montant de 882 M€, est constitué par les éléments suivants :

Prêteur	Subordination	Date de l'emprunt	Échéance	Taux	Montant à l'ouverture	ICNE à l'ouverture	Entrée	Sortie	Montant à la clôture	ICNE à la clôture	Total
BPCE	Subordonné	20/10/2020	20/10/2030	1,71 %	350 000	1 196	-	-	350 000	1 196	351 196
BPCE	Subordonné	08/12/2016	08/12/2026	3,65 %	65 000	149	-	-	65 000	150	65 150
BPCE	Subordonné	22/12/2017	22/12/2027	2,22 %	30 000	16	-	-	30 000	16	30 016
BPCE	Subordonné	16/01/2015	16/12/2025	2,70 %	300 000	337	-	-	300 000	292	300 292
BPCE	Subordonné	31/07/2012	n.a.	7,86 %	22 000	293	-	-	22 000	327	22 327
BPCE	Subordonné	23/12/2019	23/12/2029	1,82 %	30 000	12	-	-	30 000	12	30 012
BPCE	Subordonné	29/07/2022	29/07/2032	5,24 %	8 000	180	-	-	8 000	178	8 178
BPCE	Subordonné	22/12/2022	22/12/2032	5,91 %	75 000	111	-	-	75 000	111	75 111
Total					880 000	2 294	-	-	880 000	2 281	882 281

3.3.3.3. Emprunts et dettes financières divers

Le solde du poste *Emprunts et dettes financières divers*, d'un montant de 18 M€, est constitué par les éléments suivants :

Prêteur	Subordination	Date de l'emprunt	Échéance	Taux	Montant à l'ouverture	ICNE à l'ouverture	Entrée	Sortie	Montant à la clôture	ICNE à la clôture	Total
BPCE VIE	Senior	23/12/2019	23/12/2029	0,84 %	10 000	-	-	-	10 000	2	10 002
BPCE VIE	Senior	22/10/2021	22/10/2029	0,62 %	8 000	-	-	-	8 000	10	8 010
Total					18 000	-	-	-	18 000	11	18 011

3.3.3.4. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

	12/2022			12/2023		
	Entreprises liées	Autres	Total	Entreprises liées	Autres	Total
Fournisseurs et comptes rattachés	-	(869)	(869)	-	-	-
Total	-	(869)	(869)	-	-	-

Il n'existe pas de dette fournisseur à la fin de l'exercice.



3.3.3.5. Dettes fiscales et sociales

La société a constaté fin 2023 des dettes sociales et fiscales à hauteur de 3 527 k€ au titre des charges de personnel et de taxes à la fin de l'exercice.

3.3.3.6. Autres dettes

en k€	12/2022			12/2023		
	Entreprises liées	Autres	Total	Entreprises liées	Autres	Total
Créditeurs divers	40 725	-	40 725	24 149	-	24 149
Total	40 725	-	40 725	24 149	-	24 149

Le poste *Créditeurs divers* de 24 149 k€ est composé de :

- la dette d'intégration fiscale auprès de BPCE à hauteur de 22 586 k€ ;
- charges à payer à hauteur de 1 563 k€, composées essentiellement de refacturations attendues du Groupe et des honoraires des commissaires aux comptes.

3.3.3.7. État des échéances des dettes

en k€	Montant brut 31/12/2022	Montant brut 31/12/2023	À 1 an au plus	À plus d'un an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Emprunts – Investisseurs hors groupe	251 069	251 069	69	251 000	
Emprunt – Entreprises liées	882 294	882 281	2 281	880 000	
Comptes courants et caisse	18 011	18 011	11		18 000
Fournisseurs, comptes rattachés	869	-	-		
Dettes fiscales et sociales	3 235	3 527	3 527		
Autres dettes	40 725	24 149	24 149		
Total	1 196 204	1 179 038	30 038	1 131 000	18 000

3.3.2.8. Engagements par devise

Avoirs et engagements par devise – en k€	12/2022		12/2023	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	2 974 084	2 974 084	2 986 831	2 986 831
Autres monnaies	-	-	-	-
Total	2 974 084	2 974 084	2 986 831	2 986 831



4. Informations sur les postes du compte de résultat

4.1. PRODUITS D'EXPLOITATION

Ce poste comprend les refacturations aux filiales à hauteur de 5 707 k€ prévues contractuellement dans les conventions de services mises en place.

4.2. CHARGES D'EXPLOITATION

4.2.1. Autres achats et charges externes

Les *Autres achats et charges externes* s'établissent à 10 377 k€, incluant les refacturations du groupe BPCE pour les fonctions centralisées, le détachement de collaborateurs et les actions de communication.

4.2.2. Impôts, taxes et versements assimilés

Ce poste est composé principalement de taxes liées aux frais de personnel pour 560 k€.

4.2.3. Dotations aux amortissements et provisions

La société n'a pas constaté de dotations aux amortissements au cours de l'exercice 2023.

4.3. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La charge d'honoraires comptabilisée sur l'exercice 2023 s'élève à 231 k€ et se décompose comme suit.

Ces honoraires sont afférents au contrôle légal des comptes et sont exprimés TTC. Les autres diligences concernent l'audit du rapport financier semestriel (IAS 34).

	12/2022	12/2023
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	136	177
Mazars	74	102
PricewaterhouseCoopers	62	75
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	16	54
Mazars	8	24
PricewaterhouseCoopers	8	30
Total	152	231

4.4. RÉSULTAT FINANCIER

4.4.1. Produits financiers

Les produits financiers correspondent aux revenus des titres de participation et aux intérêts des prêts consentis aux filiales.

Produits financiers	12/2022		12/2023	
	Entreprises liées	Autres	Entreprises liées	Autres
Revenus des titres de participation	284 776	-	281 284	-
Intérêts créditeurs comptes courants	-	-	-	330
Revenus des prêts	22 851	-	45 495	-
Produits nets / cession VMP	9 635	-	17 268	-
Variation de provision dépréciation durable	-	-	-	-
Total Produits financiers	317 261	-	344 047	330

La répartition des dividendes perçus des participations est la suivante :

Participations	12/2022	12/2023
BPCE Achats	-	-
NA	284 776	281 284
Total	284 776	281 284



4.4.2. Charges financières

Les charges financières correspondent aux éléments suivants :

Charges financières	12/2022		12/2023	
	Entreprises liées	Autres	Entreprises liées	Autres
Intérêts des emprunts et dettes assimilées	24 611	-	37 274	-
Intérêts débiteurs des comptes courants	-	8	-	12
Honoraires de gestion	-	-	-	-
Dotations aux amortissements et provisions	-	-	3 709	-
Charges nettes sur cession de VMP	-	-	-	-
Total Charges financières	24 611	8	40 983	12

4.5. CHARGE D'IMPÔT

Compte tenu de l'activité de holding de la société, les produits sont essentiellement constitués de dividendes relevant du régime mère-fille.

En 2023, la société a constaté un produit d'impôt de 2 544 k€. Ce produit correspond à l'extourne de la charge d'impôt comptabilisée à tort au cours du précédent exercice à hauteur de 2 940 k€, 290 k€ de liquidation d'impôt sur les sociétés et le gain de l'intégration fiscale à hauteur de 1 086 k€. Un produit d'impôt différé de 1 772 k€ a été comptabilisé sur les différences temporaires.

Au titre de l'exercice 2023, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est fixé à 25%. À cela s'ajoute la contribution sociale de 3,3% sur la part de l'IS qui excède 763 k€.

Si l'option de l'intégration fiscale n'avait pas été retenue, BPCE Assurances aurait dû s'acquitter d'une charge d'impôt à hauteur de 4 611 k€.

Il n'existe pas de déficit reportable en 2023.

	12/2022	12/2023
Charge d'impôt exigible	7 014	(4 316)
Charge d'impôt différé	(4 627)	1 772
Charge totale d'impôt	2 387	(2 544)
<i>dont exceptionnels</i>	-	-
<i>dont afférent aux exercices antérieurs</i>	-	(3 230)

Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et l'impôt réel

	12/2022	12/2023
Résultat comptable avant impôt	286 824	292 643
Charge d'impôt théorique	71 706	73 161
Incidences sur l'impôt théorique des :	(64 215)	(75 705)
- écart liquidation sur exercices antérieurs	-	(3 230)
- dividendes soumis au régime mère-fille	(67 634)	(69 618)
- différences permanentes	2	1
- IDA N	(1 157)	-
- charge / produit d'IS intégration fiscale	(119)	(2 791)
- transfert de prêt	4 020	-
- résultats taxés à taux réduit	-	-
- différences temporaires	459	-
- reports déficits antérieurs	(1)	-
- contributions additionnelles	215	-
- autres éléments	-	67)
Charge d'impôt réelle	7 491	(2 544)

4.6. RÉSULTAT

Le résultat 2023 est un bénéfice comptable de 295 M€ dont 281 M€ de dividendes perçus.



5. Autres informations

5.1. GROUPE - CONSOLIDATION

BPCE Assurances est détenue à 100 % par BPCE, dont le siège social est situé au 7, promenade Germaine Sablon, Paris 13^e. Ses comptes et ceux de ses filiales détenues majoritairement, par application de la méthode de l'intégration globale, sont inclus dans le périmètre de consolidation de BPCE, dont le siège est situé au 7, promenade Germaine Sablon, Paris 13^e.

Les copies ou états financiers consolidés de BPCE Assurances peuvent être obtenus au 7, promenade Germaine Sablon, Paris 13^e.

5.2. ENGAGEMENT HORS BILAN

Aucun engagement hors bilan n'existe à la date de clôture.

6. Résultats de la société au cours des cinq dernières années

	2019	2020	2021	2022	2023
Capital en fin d'exercice (en k€)					
Capital social	10	10	10	1 267 807	1 267 807
Nombre d'actions ordinaires existantes	10 000	10 000	10 000	4 226 023 461	4 226 023 461
Opérations & résultats de l'exercice (en k€)					
Chiffre d'affaires HT	-	-	-	5 236	5 707
Résultat avant impôt et dotation aux provisions et amortissement	-	-	-	281 641	292 643
Impôt sur les bénéfices	-	(4)	(4)	2 387	2 544
Résultat après impôt et dotation aux provisions et amortissements	-	(4)	(4)	279 333	295 187
Résultat distribué	-	-	-	265 352	280 397
Résultat par action (en euros)					
Résultat après impôt mais avant dotation aux provisions & amortissements ⁽¹⁾		(0,40)	(0,40)	0,07	0,07
Résultat après impôt et dotation aux provisions et amortissements ⁽¹⁾		(0,40)	(0,40)	0,07	0,07
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	0,06	0,07
Personnel					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	-	-	-	23	25
Montant de la masse salariale de l'exercice	-	-	-	3 152	3 923
Montant versé au titre des avantages sociaux (sécurité sociale et œuvres sociales)	-	-	-	1 854	1 585

(1) Sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, calculé en application de l'avis OEC (Ordre des experts comptables) n°27.

7. Filiales et participations

Filiales et participations Renseignements détaillés (en k€)	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice/perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
FILIALES (détenues à plus de 50 %)				Brute	Nette					
NA 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS N° SIREN : 313 243 800	1 245 951	40 697	100	1 497 533	1 497 533	240 000	-	-	395 098	281 284
PARTICIPATIONS (détenues entre 10 et 50 %)				Brute	Nette					
B. Renseignements globaux										
1. Filiales non reprises au § A										
a. Filiales françaises (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
b. Filiales étrangères (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2. Participation non reprises au § A										
a. Dans les sociétés françaises (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
b. Dans les sociétés étrangères (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-



Rapport des commissaires aux comptes

4

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

MAZARS
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

BPCE ASSURANCES
7 Promenade Germaine Sablon
75013

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société BPCE ASSURANCES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable résultant de l'application à compter du 1er janvier 2023 de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » et de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » relatifs aux portefeuilles d'instruments financiers des activités d'assurance tel qu'exposé dans les notes « 1. Faits caractéristiques » et « 2. Première application d'IFRS 17 et IFRS 9 » ainsi que dans les autres notes de l'annexe présentant des données chiffrées liées à ces changements qui exposent l'incidence de la première application des normes IFRS 17 « Contrats d'assurance » et de la norme IFRS 9 « Instruments financiers ».

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation de l'incidence de la première application de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance »

Risque identifié

L'entrée en vigueur de la norme IFRS 17 « contrats d'assurance » à partir du 1er janvier 2023 entraîne des changements significatifs des principes comptables d'évaluation des contrats d'assurance ainsi que des modifications dans la présentation des états financiers et des informations à fournir en annexe. Elle est d'application rétrospective au 1^{er} janvier 2022.

La note « 2. Première application d'IFRS 17 et IFRS 9 » des comptes consolidés du Groupe présente les informations relatives à l'incidence de la première application de la norme IFRS 17 ainsi que les principaux choix de méthodes comptables appliqués à la date de transition. Selon cette note, l'adoption de cette nouvelle norme comptable a conduit à constater un impact global de -496 millions d'euros sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2022 et à constituer une marge sur services contractuels (CSM) initiale d'un montant brut avant impôts de 2,9 milliards d'euros.

Comme indiqué dans la note « 2. Première application d'IFRS 17 et IFRS 9 » des comptes consolidés, l'évaluation des provisions techniques d'assurance selon la norme IFRS 17 repose sur de nouvelles modalités d'estimations comptables et actuarielles impliquant un jugement accru de la direction quant au choix des méthodes comptables à la transition, et quant à la détermination des hypothèses clés. Il s'agit notamment :

- de la méthode de transition retenue pour chaque groupe de contrats d'assurance ;

- des méthodes et hypothèses utilisées pour calculer la marge sur services contractuels initiale, plus spécifiquement pour les groupes de contrats d'assurance évalués à la transition selon la méthode de transition à la juste valeur (FVA) et la méthode rétrospective modifiée (MRA) conduisant la direction à estimer la marge sur services contractuels (CSM) en réutilisant des flux réels passés et en procédant à certaines simplifications prévues par la norme ;
- des méthodes de présentation des impacts de ces choix dans les capitaux propres du groupe, y compris ceux affectant les « autres éléments du résultat global » (OCI) à la date de transition.

Compte tenu de l'importance des changements induits par l'application de cette nouvelle norme comptable, du choix de méthodes comptables et du degré de jugements importants de la direction pour déterminer certaines hypothèses clés, nous avons considéré l'évaluation de l'incidence de la première application de la norme IFRS 17 comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Afin de couvrir le risque d'évaluation de l'incidence de la première application de la norme IFRS 17 sur les soldes d'ouverture et les comparatifs des comptes consolidés du groupe, nous avons réalisé les procédures d'audit suivantes avec le concours nos spécialistes en actuariat :

- Nous avons apprécié les processus définis par la direction permettant de déterminer l'impact de l'adoption de la norme IFRS 17 sur les comptes consolidés au 1er janvier 2022, ainsi que sur les états financiers comparatifs au 31 décembre 2022 ;
- Nous avons apprécié les méthodes et jugements retenus par la direction et contrôlé leur conformité avec les dispositions de la norme IFRS 17 à la transition ;
- Nous avons apprécié les hypothèses clés utilisées dans les méthodes de transition appliquées pour le calcul de la marge sur services contractuels. Au cas particulier de la FVA, nous avons examiné les hypothèses le cas échéant en comparaison avec des transactions observables sur le marché ;
- Nous avons testé par sondages et selon notre évaluation du risque, les modèles de calculs utilisés pour estimer les flux de trésorerie et la marge sur services contractuels ;
- Nous avons mis en œuvre les procédures visant à tester par sondages la fiabilité des données servant de base aux estimations ;
- Nous avons examiné les éléments sous-tendant les principales hypothèses retenues par la direction et la sensibilité des modèles à ces hypothèses ;
- Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations communiquées dans les notes afférentes aux Etats financiers consolidés relatives à la transition vers la nouvelle norme IFRS 17 au regard des exigences de la norme IAS 8.

Evaluation des passifs liés aux contrats d'assurance du secteur « vie, épargne et retraite » évalués en modèle des honoraires variables (LRC et LIC VFA)

Risque identifié

Au 31 décembre 2023, les passifs liés aux contrats d'assurance du secteur « vie, épargne et retraite » évalués en modèle des honoraires variables (Variable Fee Approach, VFA) s'élèvent à 92,4 milliards d'euros et se décompose comme suit comme indiqué dans la note 7.1.1.2 des comptes consolidés du groupe :

- l'estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE) s'élève à 89,4 milliards d'euros ;
- l'ajustement au titre du risque non financier (RA) s'élève à 896,4 millions d'euros ;
- la marge sur services contractuels (CSM) s'élève à 2 121 millions d'euros.

La détermination de ces passifs repose sur des jugements importants concernant les données utilisées, les hypothèses relatives aux périodes futures et résulte de techniques d'estimation.

- L'estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs relative à ces contrats long terme évalués repose sur des jugements significatifs, tel qu'exposé dans la note « 5.2.7. Évaluation des actifs et passifs relatifs aux contrats d'assurance et de réassurance cédée » des comptes consolidés, pour définir :
 - Les techniques d'estimation qui reposent sur des modèles complexes de projections des flux de trésorerie futurs qui intègrent des composantes clés des états financiers statutaires ;
 - Les hypothèses techniques, notamment le comportement des assurés, les pourcentages de participation et les taux crédit et les frais généraux ;
 - Les hypothèses financières courantes, en particulier la détermination de la courbe des taux d'actualisation ;
- L'évaluation du RA repose sur les hypothèses concernant le niveau de confiance retenu par le groupe par rapport aux facteurs de risque associés aux provisions techniques, et sur une approche du type valeur à risque, qui est la perte maximale au sein du niveau de confiance défini. Enfin, l'amortissement de la CSM, correspondant à la fraction de CSM comptabilisée en produits des activités d'assurance de l'exercice, est déterminée sur la base des unités de couverture. Ces unités de couverture sont ajustées afin de prendre en compte le rendement attendu des éléments sous-jacents résultant d'hypothèses dites en « mode réelle ».

En raison de la sensibilité de l'évaluation de ces passifs à ces jugements et hypothèses clés, nous avons considéré l'évaluation des passifs liés aux contrats d'assurance des branches « épargne et retraite », comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Afin de couvrir le risque d'évaluation de ces passifs liés aux contrats d'assurance des branches « épargne et retraite », nous avons mis en œuvre les procédures d'audit suivantes avec le concours de nos spécialistes en actuariat :

- Nous avons apprécié la méthodologie d'évaluation des flux de trésorerie, du RA et de la CSM liés à ces contrats et contrôlé leur conformité aux normes comptables en vigueur ;
- Nous avons évalué l'environnement de contrôle interne des systèmes d'information intervenant dans le traitement des données techniques, les calculs et leur déversement en comptabilité ;
- Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité opérationnelle des contrôles clés mis en place par le groupe. En particulier, nous avons évalué :
 - Le dispositif des contrôles afférents à la validation du modèle de projection des flux de trésorerie futurs ;

- La documentation et les contrôles relatifs aux jugements et hypothèses clés formulées par la direction financière ;
- Nous avons testé par sondage et selon notre évaluation du risque, les modèles de calcul utilisés pour estimer les flux de trésorerie futurs, l'ajustement au titre du risque non financier et de la CSM, ainsi que tout changement significatif apporté aux modèles de calcul ;
- Nous avons testé par sondage la fiabilité des données servant de base aux estimations ;
- Nous avons testé par sondage les unités de couvertures et les principales hypothèses dites en « monde réel » retenues pour la reconnaissance de la CSM en résultat ;
- Nous avons réalisé des procédures analytiques sur les évolutions afin d'identifier le cas échéant toute variation incohérente ou inattendue significative ;
- Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations communiquées dans les notes afférentes aux comptes consolidés.

Evaluation des passifs liés aux contrats d'assurance du secteur « prévoyance » selon le modèle général (LRC et LIC GMM)

Risque identifié

Au 31 décembre 2023, les passifs liés aux contrats d'assurance du secteur Prévoyance s'élèvent à une valeur comptable nette de 656,4 millions d'euros, comme présenté en note 7.1.1.2 des comptes consolidés du groupe, dont -595,5 millions d'euros au titre de l'estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE), 519,5 millions d'euros au titre de l'ajustement du risque non financier (RA) et 732,3 millions d'euros au titre de la marge sur services contractuels.

La détermination de ces passifs repose sur des jugements importants concernant les données utilisées, les hypothèses relatives aux périodes futures, et résulter de techniques d'estimation :

- l'estimation de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs relative à ces contrats long terme évalués repose sur des jugements significatifs, tel qu'exposé dans la note « 5.2.7. Évaluation des actifs et passifs relatifs aux contrats d'assurance et de réassurance cédée » des comptes consolidés, pour définir :
 - les techniques d'estimation qui reposent sur des modèles complexes de projections des cash-flows futurs ;
 - les hypothèses techniques ;
 - la détermination de la courbe des taux d'actualisation ;
- L'évaluation du RA sur les hypothèses concernant le niveau de confiance retenu par le groupe par rapport aux facteurs de risque associés aux provisions techniques, et sur une approche du type valeur à risque, qui est la perte maximale au sein du niveau de confiance défini.

En raison de la sensibilité de l'évaluation de ces passifs à ces jugements et hypothèses clés, nous avons considéré l'évaluation des passifs liés aux contrats d'assurance du secteur Prévoyance, comme point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Afin de couvrir le risque de l'évaluation des passifs liés aux contrats d'assurance du secteur Prévoyance, nous avons mis en œuvre les procédures d'audit suivantes avec le concours de nos spécialistes en actuariat :

- Nous avons apprécié la méthodologie d'évaluation des flux de trésorerie et du RA lités à ces contrats et leur conformité aux normes comptables en vigueur ;
- Nous avons évalué l'environnement de contrôle interne des systèmes d'information intervenant dans le traitement des données techniques, les calculs et leur déversement en comptabilité ;
- Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité opérationnelle des contrôles clés mis en place par le groupe. En particulier, nous avons évalué :
 - Le dispositif de contrôles afférents à la validation du modèle de projection des flux de trésorerie futurs ;
 - La documentation et les contrôles relatifs aux jugements et hypothèses clés formulées par la direction financière ;
- Nous avons testé par sondages la fiabilité des données servant de base aux estimations ;
- Nous avons testé par sondages et selon notre évaluation du risque, les modèles de calcul utilisés pour estimer les flux de trésorerie futurs et l'ajustement au risque non financier, ainsi que tout changement significatif apporté aux modèles de calcul ;
- Nous avons réalisé des procédures analytiques sur les évolutions afin d'identifier le cas échéant toute variation incohérente ou inattendue significative ;
- Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations communiquées dans les notes afférentes aux comptes consolidés.

Evaluation des passifs liés aux contrats d'assurance du secteur « dommages » selon le modèle d'allocation des primes - (LIC BE et RA PAA)

Risque identifié

Au 31 décembre 2023, les passifs liés aux contrats d'assurance du secteur Dommages s'élèvent à une valeur comptable nette de 1,4 milliards d'euros, comme présenté en note 7.1.1.2 des comptes consolidés du groupe, dont 1 322 millions d'euros au titre de l'estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE) et 112,7 millions d'euros au titre de l'ajustement du risque non financier (RA).

Comme indiqué dans la note 5.2.7 des comptes consolidés, ces passifs liés à ces contrats d'assurance se composent de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs et de l'ajustement au titre des risques non financiers (« RA »).

- La détermination de ces passifs repose sur des jugements importants concernant les données utilisées, les hypothèses relatives aux périodes futures, et résulte de techniques d'estimation ;
- L'estimation de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs relative à ces contrats repose sur des jugements importants, tel qu'exposé dans la note « 5.2.7. Évaluation des actifs et passifs relatifs aux contrats d'assurance et de réassurance cédée » des comptes consolidés, pour définir :

- L'estimation des cash-flows futurs des groupes de contrats, à partir des modèles de projections actuarielles, reflétant les caractéristiques clés des contrats, sur la base des données statistiques observées, et l'application d'hypothèses actuarielles pertinentes ;
- Les hypothèses financières courantes, en particulier la détermination de la courbe des taux d'actualisation ;
- L'évaluation du RA repose sur les hypothèses concernant le niveau de confiance retenu pour le groupe par rapport aux facteurs de risque associés aux provisions techniques, et sur une approche du type valeur à risque, qui est la perte maximale au sein du niveau de confiance défini.

Du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments pris en compte pour procéder aux estimations, nous avons considéré que l'évaluation des passifs liés aux contrats d'assurance du secteur Dommages constituait un point clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Afin de couvrir le risque de l'évaluation des passifs liés aux contrats d'assurance du secteur Dommages, nous avons mis en œuvre l'approche d'audit suivante avec nos spécialistes en actuariat :

- Nous avons apprécié la méthodologie d'évaluation des flux de trésorerie et du RA liés à ces contrats et leur conformité aux normes comptables en vigueur ;
- Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité opérationnelle des contrôles mis en place par le groupe, liés :
 - A la gestion des sinistres et particulier à l'évaluation des provisions dossier par dossier ;
 - À la détermination du coût ultime des sinistres (hypothèses, jugements, données, méthodologies, respect des normes applicables) ;
 - aux systèmes d'information contribuant au traitement des données techniques et à leur déversement en comptabilité ;
 - A la documentation et aux contrats relatifs aux jugements et hypothèses clés formulées par la direction financière ;
- Nous avons analysé le dénouement des estimations comptables des exercices précédents afin d'apprécier la fiabilité du processus de détermination de ces estimations mis en œuvre par la direction ;
- Nous avons apprécié la pertinence des paramètres actuariels utilisés ainsi que des hypothèses retenues, au regard des pratiques de marché et du contexte économique et financier propre au groupe ;
- Nous avons réalisé une évaluation indépendante de ces passifs ;
- Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations communiquées dans les notes afférentes aux comptes consolidés.

Placements – Evaluation des actifs financiers classés en niveau 2 et 3

Risque identifié

Les modalités de classification et d'évaluation des actifs financiers et les modalités de détermination des dépréciations à la clôture de l'exercice sont précisées dans les notes 5.2.5.6. « Principes fondamentaux de valorisation des placements » et 5.2.5.2. « Dépréciation » de l'annexe aux comptes consolidés.

Les placements financiers évalués à la juste valeur sont présentés suivant la hiérarchie définie par la norme IFRS 13. Au 31 décembre 2023, les placements des activités d'assurance de BPCE Assurances totalisent 90,8 milliards d'euros.

La note 6.2.6. « Instruments financiers comptabilisés en juste valeur » des comptes consolidés indique les niveaux utilisés pour classer les placements en fonction de leur méthode de valorisation, notamment :

- Niveau 2 : la valeur correspond d'une part aux titres dont le prix est calculé sur la base de la valeur de paramètres de marché à la date d'évaluation, pour des titres similaires, et d'autre part, aux titres à revenu fixe dont les cours correspondent à des prix évalués par 2 à 4 contributeurs du marché ;
- Niveau 3 : la valeur correspond d'une part aux titres à revenu fixe dont les cours sont évalués par un seul contributeur du marché, et d'autre part, en l'absence de prix de marché directement observable, aux titres dont le prix est calculé sur la base d'hypothèses que les intervenants de marché seraient susceptibles d'utiliser pour valoriser un titre similaire.

Comme indiqué dans la note 6.2.6. Instruments financiers comptabilisés en juste valeur de l'annexe des comptes consolidés :

- 14,7 milliards d'euros des actifs financiers sont classés en niveau 2 ;
- 12,9 milliards d'euros des actifs financiers sont classés en niveau 3.

Les techniques utilisées par la direction pour procéder à la valorisation de ces actifs comportent donc un degré de subjectivité et de jugement important quant aux choix des méthodologies retenues, des hypothèses et des données utilisées. Ces valorisations tiennent également compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie, le cas échéant.

Compte tenu de l'incertitude de l'environnement économique, de l'importance du jugement exercé par la direction et de la variété et complexité des méthodes mises en œuvre pour déterminer la valeur de marché des actifs financiers non cotés, nous avons considéré l'évaluation des placements financiers classés en niveau 2 et niveau 3 comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Notre approche d'audit détaillée ci-après inclut, lorsque nécessaire, l'intervention d'experts en valorisation et en audit informatique. Les principales procédures d'audit mises en œuvre sont :

- Nous avons apprécié les modalités de valorisation et de dépréciation des actifs financiers non cotés au travers notamment de la note de la Direction des Investissements (DI) détaillant notamment les hypothèses retenues et les critères de dépréciation ;

- Nous avons apprécié les contrôles généraux informatiques relatifs à l'outil de gestion des placements, et procéder à des tests sur les contrôles embarqués et les états pertinents pour l'audit produit par l'outil de gestion des placements ;
- Nous avons apprécié le dispositif de contrôle interne associé au processus de valorisation des actifs financiers non cotés, notamment la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles pertinents pour l'audit ;
- Selon la nature de l'actif financier non coté, nous avons comparé, sur base d'échantillons, la valeur retenue avec la valeur liquidative de la société de gestion, les dernières transactions observées sur le marché pour le titre étudié, un comparable quand cela était possible ou les valorisations communiquées par les contreparties ;
 - Lorsque l'actif financier non coté est valorisé sur la base d'un modèle interne :
 - Nous avons procédé à la revue critique de la construction du modèle et des inputs (données) utilisés pour la valorisation ;
 - Nous avons apprécié la pertinence des hypothèses et des paramètres retenus ;
 - Nous avons examiné la conformité des hypothèses, des méthodes et des paramètres utilisés au regard des pratiques de marché et du contexte économique ;
 - Nous avons analysé les valorisations retenues et comptabilisées au 31 décembre 2023.
- Nous avons apprécié la correcte application des règles de provisionnement pour dépréciation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BPCE ASSURANCES par votre assemblée générale du 21 septembre 2021 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 30 juin 2022 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2023, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 3^{ème} année de sa mission sans interruption dont la 2^{ème} année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé et le cabinet Mazars dans la 2^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 30 avril 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Sébastien ARNAULT

MAZARS



Guillaume WADOUX

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

MAZARS
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

BPCE ASSURANCES

7 Promenade Germaine Sablon
75013 Paris

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BPCE ASSURANCES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l’audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l’audit relatifs aux risques d’anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l’audit des comptes annuels de l’exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valorisation des titres de participations

Risque identifié

Les titres de participations, figurant au bilan au 31 décembre 2023 pour un montant de 1 498 M€, représentent un des postes les plus importants de l’actif.

Ils sont comptabilisés à l’origine à leur coût historique d’acquisition. Les frais d’acquisition engagés pour l’acquisition des titres de participation sont comptabilisés en charge.

Une provision pour dépréciation est éventuellement enregistrée à hauteur de la différence entre la valeur comptable et la juste valeur estimée.

Comme indiqué dans la note « 2.1.2. Immobilisations financières » de l’annexe, la juste valeur est évaluée selon l’appréciation de la situation nette comptable qui correspond à la dernière situation de fonds propres des participations détenues disponibles en date de clôture.

En raison du caractère significatif des titres de participation, nous avons considéré la correcte évaluation des titres de participation comme un point clé d’audit.

Procédures d’audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons eu recours aux équipes d’actuaire et d’audit informatique, lorsque nécessaire, pour nous assister dans l’exécution de nos procédures d’audit. Les principales procédures d’audit ont consisté à :

- Apprécier la pertinence de la méthode de calcul utilisée pour la détermination de la valorisation des titres de participations ;
- Valider l’absence de dépréciation le cas échéant.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n’avons pas d’observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d’administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BPCE ASSURANCES par votre assemblée générale du 21 septembre 2021 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 30 juin 2022 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2023, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 3^{ème} année de sa mission sans interruption dont la 2^{ème} année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé et le cabinet Mazars dans la 2^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 26 avril 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Sébastien ARNAULT

MAZARS



Guillaume WADOUX

BPCE ASSURANCES

Société anonyme
RCS PARIS 880 039 243

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société BPCE ASSURANCES,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatifs à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Conventions d'intégration fiscale entre BPCE Assurances, BPCE Vie, BPCE Assurances IARD et BPCE SA

Date d'autorisation par le conseil d'administration : 27 octobre 2022

Parties contractantes : BPCE Assurances, BPCE VIE, BPCE Assurances IARD et BPCE SA

Nature et objet : Trois conventions d'intégration fiscale ont été signées le 27 octobre 2022 :

- **Convention entre BPCE Assurances et BPCE SA** : Cette convention a pour objet d'établir les conditions de la centralisation et du contrôle des déclarations relatives aux impôts visés par le régime de l'intégration fiscale de BPCE Assurance par BPCE SA.
- **Convention entre BPCE Vie, BPCE Assurances et BPCE SA** : Cette convention a pour objet d'établir les conditions de la centralisation et du contrôle des déclarations relatives aux impôts visés par le régime de l'intégration fiscale de BPCE Vie par BPCE Assurances. Cette dernière s'engage à recouvrer, au nom et pour le compte de BPCE, les contributions à l'impôt d'ensemble du Groupe Intégré BPCE dues par BPCE Vie au titre des exercices d'appartenance de cette dernière au Groupe Intégré et de rétrocéder ces dernières à BPCE, dans le respect des conditions prévues par ailleurs par la convention d'intégration fiscale conclue entre BPCE Assurances et BPCE.
- **Convention entre BPCE Assurances, BPCE Assurances IARD et BPCE SA** : Cette convention a pour objet d'établir les conditions de la centralisation et du contrôle des déclarations relatives aux impôts visés par le régime de l'intégration fiscale de BPCE Assurances IARD par BPCE Assurances. Cette dernière s'engage à recouvrer, au nom et pour le compte de BPCE, les contributions à l'impôt d'ensemble du Groupe Intégré BPCE dues par BPCE Assurances IARD au titre des exercices d'appartenance de cette dernière au Groupe Intégré et de rétrocéder ces dernières à BPCE, dans le respect des conditions prévues par ailleurs par la convention d'intégration fiscale conclue entre BPCE Assurances et BPCE.

Modalités :

Date d'effet : 1er janvier 2022

Durée : 3 ans (jusqu'au 31/12/2024)

Les Commissaires aux comptes

Mazars
Courbevoie, le 26 avril 2024

PricewaterhouseCoopers Audit
Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2024



Guillaume WADOUX



Sébastien ARNAULT

5

Éléments juridiques



1. Liste des mandats

TERPEREAU Jérôme

Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
BPCE ASSURANCES (depuis le 30/03/2023)	SACA	Président du conseil d'administration	BPCE
BANQUE PALATINE	SACA	Président du conseil d'administration	
CREDIT FONCIER DE FRANCE (depuis le 21/04/2023)	SACA	Président du conseil d'administration	
GIE BPCE SERVICES FINANCIERS	GIE	Président du conseil d'administration	
NA (depuis le 30/03/2023)	SACA	Président du conseil d'administration	
CE HOLDING PARTICIPATIONS (depuis le 09/05/2023) (jusqu'au 31/10/2023)	SAS	Directeur général délégué	
BPCE	SACS	Membre du directoire	
BPCE SOLUTIONS INFORMATIQUES	SNC	Administrateur	
GROUPE HABITAT EN REGION (jusqu'au 22/05/2023)	SAS	Administrateur	
NATIXIS INVESTMENT MANAGERS (jusqu'au 07/06/2023)	SACA	Administrateur	

LEQUOY Jean-François

Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
BPCE ASSURANCES (jusqu'au 30/03/2023)	SACA	Président du conseil d'administration	BPCE
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE (jusqu'au 21/04/2023)	SACA	Président du conseil d'administration	
GIE BPCE SERVICES FINANCIERS (jusqu'au 30/04/2023)	GIE	Président du conseil d'administration	
NA (jusqu'au 30/03/2023)	SACA	Président du conseil d'administration	
CE HOLDING PARTICIPATIONS (jusqu'au 09/05/2023)	SAS	Directeur général délégué	
BPCE (jusqu'au 02/02/2023)	SACS	Membre du directoire	
CE HOLDING PARTICIPATIONS (jusqu'au 09/05/2023)	SAS	Administrateur	



CODET François

Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
BPCE ASSURANCES	SACA	Directeur général et administrateur	CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE DE RHÔNE-ALPES
BANQUE DU LÉMAN (depuis le 29/11/2023)	SA	Président du conseil d'administration	
BPCE ASSURANCES IARD	SACA	Président du conseil d'administration	
BPCE VIE	SACA	Président du conseil d'administration	
HUB612 (depuis le 01/11/2023)	Association	Président du conseil d'administration	
SAS ECUREUIL VIE DÉVELOPPEMENT (jusqu'au 01/11/2023)	SAS	Président du conseil d'administration	
SURASSUR	SA	Président du conseil d'administration	
BPCE IARD (depuis le 20/06/2023)	SACS	Président du conseil de surveillance	
CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE DE RHÔNE-ALPES (depuis le 01/11/2023)	SADCO	Président du directoire	
HUB612 PARTICIPATIONS (depuis le 01/11/2023)	SAS	Président et administrateur	
REWORK PLACE SAS (depuis le 01/11/2023)	SAS	Président	
NA	SACA	Directeur général et administrateur	
BPCE SOLUTIONS INFORMATIQUES	SNC	Administrateur	
CLUB DU MUSÉE SAINT-PIERRE (depuis le 01/11/2023)	Fonds	Administrateur	
FÉDÉRATION NATIONALE DES CAISSES D'ÉPARGNE	Association	Administrateur	
FONDATION D'ENTREPRISE CAISSE D'ÉPARGNE RHÔNE-ALPES (depuis le 01/11/2023)	Fondation	Administrateur	

BROUTELE Nathalie

Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
BPCE ASSURANCES	SACA	Directeur général adjoint	
BPCE ASSURANCES IARD	SACA	Directeur général	
NA	SACA	Directeur général délégué	
BPCE IARD	SACS	Membre du directoire	
CAISSE CENTRALE DE RÉASSURANCE	SACA	Administrateur	
GROUPEMENT FRANÇAIS DES BANCASSUREURS	Association	Administrateur	
SNC BPCE ACHATS	SNC	Administrateur	

IZART Christophe

Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
BPCE ASSURANCES	SACA	Directeur général adjoint	
BPCE LIFE	SA	Président du conseil d'administration	
SAS ECUREUIL VIE DÉVELOPPEMENT	SAS	Président du conseil d'administration	
FRUCTIFONCIER	SCICV	Président du conseil de surveillance	
BPCE VIE	SACA	Directeur général	
NA	SACA	Directeur général délégué	
GROUPE ADONIS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (ADIR SAL)	SA	Administrateur	



BERNE Pierre-Laurent

Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
BPCE ASSURANCES	SACA	Administrateur	
SOCAMA DU SUD (jusqu'au 01/01/2023)	SCM	Directeur général	
SOCAMI DU SUD (jusqu'au 01/01/2023)	SCM	Directeur général	
INFORMATIQUE BANQUES POPULAIRES (depuis le 01/01/2023) (jusqu'au 01/11/2023)	SNC	Administrateur	BPCE
LE CAMPUS BPCE (depuis le 23/11/2023)	Association	Administrateur	BPCE
NA (depuis le 30/03/2023)	SACA	Administrateur	

de La CHAPELLE-BIZOT Benoît

Raison sociale	Forme juridique	Fonction	Représente
BPCE ASSURANCES	SACA	Administrateur	
NA	SACA	Administrateur	



2. Projet de résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 22 mai 2024

ORDRE DU JOUR

1. Rapport de gestion établi par le conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023.
2. Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
3. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
4. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
6. Approbation des comptes consolidés.
7. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.
8. Ratification de la cooptation de Mme Corinne Cipièrè.
9. Nomination des cabinets Mazars et PWC en qualité d'organismes tiers indépendants certifiant les informations en matière de durabilité.
10. Pouvoirs pour les formalités.

BPCE ASSURANCES
Société Anonyme
au capital de 1 267 807 038,30 euros
Siège social : 7 promenade Germaine Sablon – 75013 Paris
880 039 243 RCS Paris

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 22 MAI 2024**

PROJET DE RÉSOLUTIONS

Première résolution :

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2023 approuve les comptes sociaux de l'exercice 2023, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice de 295 187 344,00 €.

Deuxième résolution :

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, suivant la proposition du conseil d'administration, décide d'affecter la somme distribuable constituée :

. du bénéfice de l'exercice	295 187 344,00 €
. majoré du report à nouveau	6 256,00 €
soit un total de	295 193 600,00 €

de la façon suivante :

. dividende de	280 396 656,64 €
. réserve légale	14 759 367,20 €
. report à nouveau	37 576,16 €
soit un total réparti de	295 193 600,00 €

L'assemblée générale constate que le dividende net est de 0,07 € (*) pour chacune des 4 226 023 461 actions formant le capital social.

Le paiement du dividende sera effectué à compter de la présente assemblée générale.

L'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice	2020	2021	2022
Dividendes par action	-	-	0,06 (*)
Montant global du dividende distribué	-	-	265 352 013,12 €



(*) Les dividendes sont éligibles à l'abattement en application des dispositions de l'article 158-3 2° du CGI

Troisième résolution :

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir :

- pris connaissance du compte rendu des opérations réalisées par la holding BPCE Assurances et des sociétés incluses dans son périmètre de consolidation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- pris connaissance des comptes consolidés de l'exercice,
- entendu le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,

approuve les comptes consolidés, tels qu'ils lui sont présentés.

Quatrième résolution :

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de Commerce, et statuant sur ce rapport, en approuve les conclusions.

Cinquième résolution :

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de ratifier la cooptation faite par le conseil d'administration lors de la réunion du 31 janvier 2024 de Mme Corinne Cipièrre en qualité d'administrateur, en remplacement de M. François Codet, démissionnaire pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Sixième résolution :

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, conformément aux dispositions des articles L. 821-44 et suivants du Code de commerce et de l'article 38 de l'ordonnance n°2023-1142 du 6 décembre 2023, décide de nommer les cabinets Mazars et PWC pour l'exercice de la mission de certification des informations en matière de durabilité pour une durée de trois exercices. Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Septième résolution :

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs :

- à la société Lextenso Editions, La Grande Arche – Paroi nord - 1, Parvis de la Défense – 92044 Paris La Défense (552 119 455 RCS Nanterre), agissant sous le nom commercial Odal ;
- ou à la Société Journal Spécial des Sociétés, 8 rue Saint Augustin 75002 PARIS (552 074 627 RCS PARIS)

à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité ou de dépôt partout où besoin sera notamment pour effectuer toutes modifications ou inscriptions au Registre du commerce et des Sociétés et signer toute formule à cet effet, en ce y compris par voie dématérialisée avec signature électronique